

HA.01.115

Inventaire des archives de  
Alphonse Cabra

1862 - 1932

# Description des archives

**Nom:**

Archives Alphonse Cabra

**Référence:**

HA.01.115

**Dates extrêmes:**

1896 - 1947

**Importance matérielle:**

1 m.l.

**Langues des pièces:**

Les documents sont rédigés en Français pour la majeure partie

**Lieu de conservation:**

Musée royal de l'Afrique Centrale

# Consultation et utilisation

## Conditions d'accès

L'ensemble des archives de ce fonds peuvent être consultées librement au Musée royal de l'Afrique centrale selon les règles générales de consultation. Vous trouverez plus d'information à ce sujet sur le site du Musée royal de l'Afrique central: <http://www.africamuseum.be>.

## Conditions de reproduction

La reproduction de ces archives est autorisée pour autant qu'elle soit réalisée à des fins privées et qu'elle se conforme aux règles générales de reproduction. Vous trouverez plus d'information à ce sujet sur le site du Musée royal de l'Afrique centrale: <http://www.africamuseum.be>.

## Citation

Pour citer cet inventaire, il est nécessaire d'en donner d'abord la référence complète. Par la suite, la référence abrégée suffit.

### *Référence complète:*

Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, Archives Alphonse Cabra, HA.01.115, numéro dans l'inventaire.

### *Référence abrégée:*

MRAC, Alphonse Cabra, HA.01.115, numéro dans l'inventaire.

KONINKLIJK MUSEUM VOOR MIDDEN-AFRIKA - TERVUREN, BELGIË  
INVENTARIS VAN HET HISTORISCH ARCHIEF - n<sup>o</sup> 7, 1977

INVENTAIRE  
PAPIERS ALPHONSE CABRA  
LIEUTENANT GÉNÉRAL  
(1862-1932)

par

C. LIBEN

MUSEE ROYAL DE L'AFRIQUE CENTRALE - TERVUREN, BELGIQUE  
INVENTAIRE DES ARCHIVES HISTORIQUES - n<sup>o</sup> 7, 1977

D/1977/0254/9

TABLE DES MATIERES

PREFACE . . . . .	1
INTRODUCTION . . . . .	3
Chapitre I - Première mission de Cabra au Congo . . . . .	5
Chapitre II - Délimitation des frontières entre l'E.I.C. et le Portugal, et séjour à Boma (juillet 1897-novembre 1902) . . . . .	9
Première partie : Délimitation de l'enclave de Cabinda (juillet 1897-octobre 1899) . . . . .	9
Deuxième partie : Séjour à Boma (octobre 1899-août 1900) . . . . .	14
Troisième partie : Délimitation du parallèle de Noki jusqu'au Kwango (juillet 1901-novembre 1902) . . . . .	16
Chapitre III - Mission au Niadi-Kwilu. Tracé de la frontière entre l'E.I.C. et les possessions françaises (juin à octobre 1903) . . . . .	23
Chapitre IV - Mission d'inspection dans le territoire de la Ruzizi-Kivu et traversée de l'Afrique avec Mme Cabra (avril 1905-décembre 1906)	28
Chapitre V - Carrière de Cabra à partir de 1907 . . . . .	31
Notes . . . . .	33
INVENTAIRE . . . . .	37
Chapitre I - Première mission de Cabra au Congo (juillet 1896-avril 1897) . . . . .	39
I. Inauguration du tronçon Matadi-Tumba du chemin de fer du Congo (22 juillet 1896) . . . . .	39
II. Mission scientifique au Mayombe (septembre 1896-avril 1897 . . . . .	39
Chapitre II - Commission de délimitation des frontières entre l'E.I.C. et les possessions portugaises et séjour à Boma (juillet 1897- novembre 1902) . . . . .	52
Première partie : Délimitation de l'enclave de Cabinda (juillet 1897- octobre 1899) . . . . .	52
I. Correspondance . . . . .	52
II. Rapports et notes . . . . .	93
Deuxième partie : Séjour à Boma (octobre 1899-août 1900) . . . . .	114
Troisième partie : Délimitation des frontières entre Noki et le Kwango (juillet 1901-novembre 1902) . . . . .	115
Chapitre III - Mission au Niadi-Kwilu. Tracé de la frontière entre l'E.I.C. et le Congo français (juin à octobre 1903) . . . . .	116
I. Correspondance . . . . .	116
II. Croquis et itinéraires . . . . .	123

Chapitre IV - Mission d'inspection dans l'est du Congo et traversée de l'Afrique avec Mme Cabra (avril 1905-décembre 1906) . . . . .	124
I. Correspondance . . . . .	124
II. Rapports et notes d'inspection . . . . .	127
III. Notes de voyage de Mme Cabra . . . . .	133
IV. Documents divers . . . . .	135
V. Coupures de presse . . . . .	136
Chapitre V - Documents se rapportant aux conférences, interviews et articles de Mme Cabra après son voyage . . . . .	137
I. Correspondance . . . . .	137
II. Coupures de presse et journaux . . . . .	139
Chapitre VI - Documents relatifs à une installation de cracking à Kinshasa . . . . .	142
Chapitre VII - Coupures de presse et journaux . . . . .	144
I. se rapportant à Cabra et Mme Cabra . . . . .	144
II. Congo . . . . .	145
III. Autres questions coloniales . . . . .	145
IV. Divers . . . . .	145
Chapitre VIII - Brochures, articles et circulaires . . . . .	146
I. De Cabra . . . . .	146
II. D'autres auteurs . . . . .	147
Chapitre IX - Documents divers . . . . .	148
Chapitre X - Photos et dessins . . . . .	149
TABLE ONOMASTIQUE . . . . .	151

## PREFACE

A la mort du lieutenant général Cabra, en 1932, une partie de ses papiers se rapportant à ses missions en Afrique avait été donnée à l'Institut colonial d'Anvers; en 1953, le lieutenant colonel N. Laude, directeur de l'Institut, devenu Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer, en a fait don au Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren.

De ces papiers, le général Cabra ou sa femme avaient retiré tous les documents strictement personnels. Le fonds dont le Musée dispose actuellement n'est peut-être pas très abondant, mais il est d'un très grand intérêt, grâce à la riche personnalité de Cabra et à l'importance de ses missions.

En 1966, Mme Soyer-Poskin, présidente de l'Union des femmes coloniales, a fait don au Musée des papiers de Mme Cabra. Ceux-ci permettant souvent d'éclaircir des détails se rapportant aux missions de Cabra - Mme Cabra l'accompagna dans ses deux derniers voyages en Afrique - ont été analysés également dans cet inventaire et classés en ordre logique parmi les autres documents.

Enfin le Musée a eu la chance d'acquérir en 1971 l'original d'un des rapports les plus importants de Cabra, celui de sa mission de délimitation des frontières de l'enclave de Cabinda. Cependant, comme l'inventaire des copies était largement entamé quand ce document est arrivé au Musée, j'ai cru bon de maintenir telle quelle l'analyse des seules copies, et d'y ajouter une analyse des passages du rapport dont le Musée ne possédait pas la copie.

Les papiers du fonds Cabra donnés par le lieutenant colonel Laude portent les numéros 53.43; ceux en provenance de l'Union des femmes coloniales : 69.23; les deux tomes du rapport sur la délimitation de l'enclave de Cabinda : 71.45.

Dans l'inventaire, chaque mission a été étudiée séparément; pour chacune, la correspondance a été placée au début; dans celle-ci, l'ordre chronologique a été respecté, Cabra lui-même l'ayant adopté dans ses cahiers.

Je dois les plus vifs remerciements à M. Luwel, chef de la Section "Histoire de la présence belge à l'étranger" au Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren, qui m'a guidée avec patience et gentillesse; les préparateurs de la Section, MM. Jockmans et Libotton m'ont aussi beaucoup aidée. M. Lorette, conservateur au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, et Mme Van Grieken, archiviste à l'ancien ministère des colonies, ont bien voulu me communiquer les documents dont j'avais besoin pour achever ce travail.



## INTRODUCTION



## CHAPITRE PREMIER

### PREMIERE MISSION DE CABRA AU CONGO

#### 1. Carrière de Cabra avant 1896

Né à Chièvres le 30 juillet 1862, Alphonse Cabra entre en 1878 comme volontaire au régiment du génie. De 1880 à 1882, il est élève à l'Ecole militaire, grâce à une bourse d'études. Lieutenant en 1887, il entre à l'Ecole de guerre d'où il sortira premier en 1890. Dès cette année, il est adjoint d'état-major. En 1894, il est nommé aide de camp du général chevalier Marchal. En 1895, il est nommé capitaine en second du corps d'état-major et est attaché à la direction supérieure du corps d'état-major (1).

Ses chefs le destinent au professorat et, déjà en 1895, il publie, en collaboration avec le major d'état-major Libbrecht, un manuel : "Attaque et défense des places", dédié au ministre de la Guerre, le lieutenant général Brassine.

Mais en 1896, sa carrière prend un tour imprévu.

#### 2. Désignation de Cabra pour continuer la mission Delporte-Gillis

En juin 1890, le capitaine Delporte avait été chargé par le gouvernement belge de faire au Congo des observations astronomiques et magnétiques. Le programme de Delporte comprenait, entre autres, "la détermination de la longitude et de la latitude des points principaux du fleuve Congo et d'un grand nombre de points à l'intérieur du continent de manière à couvrir l'immense territoire d'un premier réseau géodésique qui devait servir de base dans la suite pour la triangulation du pays" (2).

Delporte avait déjà parcouru le fleuve jusqu'aux Falls quand il mourut, en mai 1891. Son adjoint, le capitaine Gillis, publia à son retour un mémoire sur les résultats de la mission.

En 1893, la mission Delporte fut continuée par le R.P. Dumont, fils aîné du géologue; mais il mourut au début de sa mission, le 11 juin 1893. L'idée s'était forgée peu à peu que la mission ne devait pas se borner à des observations astronomiques, mais s'étendre entre autres à l'ethnographie (3).

En 1896, l'Etat indépendant du Congo demande au ministère de la Guerre de désigner un officier pour continuer la mission Delporte. C'est le capitaine Cabra qui est désigné; il accepte d'enthousiasme. En mars il est détaché à

l'Institut cartographique militaire. Pour sa mission, il dépendra du département de l'Intérieur de l'E.I.C.

Le plan de travail que lui soumet M. Liebrechts, secrétaire général du département de l'Intérieur, comporte l'étude géodésique de la province de Boma, à commencer par le Mayombe. Liebrechts estime sa durée à 3 ou 5 mois; Cabra, à 10 ou 12 mois. C'est lui qui a raison (4).

Cabra n'a jamais fait ce genre de travail. Tout naturellement, il apprend son métier auprès du capitaine Gillis, qui lui achète ses instruments.

Cependant, dès avant son départ, Cabra est averti par le baron de Cuvelier, secrétaire général au département des Affaires étrangères de l'E.I.C., que ses services seront requis plus tard pour la délimitation des frontières entre l'E.I.C. et les possessions portugaises (5).

Embarqué le 23 juin 1896 à Lisbonne, Cabra arrive au Congo le 13 juillet. Ce n'est cependant que le 4 septembre qu'il quitte Boma pour sa première mission.

### 3. Inauguration du chemin de fer du Congo (22 juillet 1896)

Peu avant son départ, le capitaine Cabra a été chargé par le gouvernement belge de le représenter aux cérémonies de l'inauguration de la première moitié du chemin de fer du Congo, la section Matadi-Tumba. Il en fait une visite détaillée : le gouvernement lui a demandé de rédiger un rapport technique dont il sera fait état lors de la discussion parlementaire sur les mesures financières que la continuation des travaux nécessite (6).

Il se peut qu'on lui ait confié d'autres tâches encore : le capitaine Cabra "conduisit avec brio les négociations dont il était chargé auprès du délégué du gouvernement français, le commandant Klob, au sujet de l'utilisation éventuelle du chemin de fer par la colonie voisine" (7).

### 4. La mission scientifique au Mayombe (septembre 1896-juillet 1897)

De multiples démarches retiennent encore Cabra à Boma pendant plusieurs semaines : le transport de ses instruments et le recrutement de son personnel lui causent beaucoup de tracas. Le 4 septembre, il quitte Boma.

Ce que fut ce premier voyage, on le sait en détail par la correspondance de Cabra et par deux rapports; l'un, de novembre 1896, analysé dans cet inventaire (8); l'autre, un rapport de 82 pages, rédigé en mai-juin 1897, dont de larges extraits sont conservés aux archives du ministère des Colonies (9).

En plus des observations géodésiques et magnétiques, Cabra s'est vu recommander de recueillir le plus de documents possible permettant de faire un tableau général du Mayombe. Il s'est préparé avec ardeur à étendre le champ de ses études, envisageant surtout l'exploitation future du pays. Aussi ses rapports comportent-ils non seulement un chapitre consacré à la géodésie, mais encore à la zoologie, à la géographie, à ses essais photographiques et, dans une moindre mesure, à la botanique. Esprit curieux, Cabra fait mille et une remarques sur le mode de vie des indigènes, avec qui il est en bonnes relations et dont il sait gagner la confiance et utiliser les compétences.

Sa mission ne comporte aucun savant spécialiste; il est cependant accompagné du sous-lieutenant Braye, chargé du commandement de l'escorte et d'un préparateur, M. Solon, que remplace M. Williame avant l'arrivée de Solon en novembre 1896.

Les passages les plus intéressants des rapports de Cabra ont trait à l'avenir du pays et notamment à l'adaptation du Blanc au Congo. Une de ses idées les plus constantes est que cette adaptation ne sera possible que dans la mesure où la femme blanche consentira à accompagner son mari.

La "Belgique coloniale" publia des extraits du 4<sup>e</sup> rapport, de mai-juin 1897, qui présentait le bilan de tout le travail accompli en moins d'un an : "...dès aujourd'hui on peut considérer que la mission Cabra est, de toutes celles ayant parcouru jusqu'ici le Congo, la plus féconde en données précises" (10). D'après la revue, le gouvernement de l'E.I.C. se proposait d'en publier les résultats. Publication qui ne sera jamais faite.

En savant authentique, Cabra connaît la valeur relative de ses découvertes. N'étant pas spécialiste, sinon en géodésie, il est livré à ses seules ressources, faute d'être accompagné par aucun savant spécialisé. Dépourvu d'un matériel scientifique adéquat, malgré ses demandes réitérées, il ne peut pas reconnaître à coup sûr les échantillons intéressants; il estime prudent d'en envoyer beaucoup, trop peut-être, plutôt que de courir le risque de passer à côté d'une trouvaille de prix (11).

Cependant, son travail est apprécié : le vice-gouverneur général Wangermée lui reconnaît "une haute connaissance de [ses] devoirs" et ajoute "...je me plais à voir en vous un officier dont j'apprécie grandement la compétence, le dévouement et l'activité" (12).

Encouragé, Cabra pense être au début d'une carrière toute consacrée à la science. Tandis que l'exploration du Mayombe touche à sa fin, "Cabra s'apprête à entreprendre un nouveau voyage scientifique qui doit le mener dans le Haut, et il a même élaboré, dans ce but, tout un projet d'exploration méthodique à travers l'Etat tout entier jusqu'à la côte orientale, quand il est avisé qu'il est désigné comme commissaire du gouvernement pour le tracé des frontières congoportugaises. C'est une mission dont le terme est indéterminé et qui fait s'évanouir les beaux projets de monument scientifique; mais, en vrai soldat, Cabra

met de côté toutes ses aspirations personnelles et s'incline devant les ordres reçus" (13).

Je ne sais pas dans quelle mesure les projets de Cabra couvraient l'exploration du Congo tout entier mais, dans l'immédiat, il avait mieux que des projets : il avait déjà des arrangements avec des chefs locaux et avait recruté des porteurs. Il avait même des dépôts de vivres. Tout était prêt pour une étude approfondie du haut-Loango et de la région voisine des possessions françaises, quand le gouverneur général lui enjoignit de se porter à la rencontre du commissaire du gouvernement portugais, pour aller délimiter les frontières (14). Cabra avait apparemment tout à fait oublié qu'on lui avait déjà parlé de cette corvée.

## CHAPITRE II

### DELIMITATION DES FRONTIERES ENTRE L'E.I.C. ET LE PORTUGAL, ET SEJOUR A BOMA (juillet 1897-novembre 1902)

Première partie : *Délimitation de l'enclave de Cabinda* (juillet 1897-octobre 1899)

#### 1. Désignation du capitaine Cabra

Le baron de Cuvelier, secrétaire général aux Affaires étrangères, a pensé à désigner Cabra comme commissaire à la délimitation des frontières entre l'E.I.C. et le Portugal dès avant son départ d'Europe. "Je compte... désigner comme délégué de l'Etat à la commission mixte M. le capitaine Cabra qui est sur le point de se rendre au Congo, chargé précisément de travaux topographiques pour le département de l'Intérieur. Cet officier partira le 23 juin; il se trouvera muni des instruments de précision nécessaires et a déjà été mis ici au courant de cette question de délimitation" (15).

On ne saura désormais plus très bien de quel département dépend Cabra. On verra les départements des Affaires étrangères et de l'Intérieur se renvoyer ses questions ou, au contraire, s'arracher ses rapports. Il est vrai que ses rapports sont captivants. Cabra, qui voit juste et loin, ose tout dire.

#### 2. Les frontières entre l'E.I.C. et les possessions du Portugal

La frontière entre l'E.I.C. et l'enclave de Cabinda avait été fixée par la convention du 14 février 1885, conclue entre l'Association internationale du Congo et Sa Majesté très fidèle, convention complétée par une autre, du 25 mai 1891. La frontière de l'Angola avait été définie par les mêmes conventions.

Cabra sera chargé pratiquement de la délimitation : 1) de l'enclave de Cabinda; 2) de la frontière de l'Angola entre Noki et le Kwango.

En 1891-1892, une première commission mixte avait été envoyée sur le terrain pour démarquer les frontières de l'enclave de Cabinda. Mais le commissaire F. Fuchs trouva que la saison ne permettait pas de terminer le travail, du reste à peine commencé.

Des incidents éclataient de temps à autre à la frontière et faisaient perdre beaucoup de temps en discussions. Aussi, en 1897, les deux gouvernements décident de régler définitivement la question.

Chargé de terminer le travail de Fuchs, Cabra constate des erreurs et recommence le tout (16).

De juillet 1897 à octobre 1899, les deux commissaires, Cabra pour l'E.I.C. et Nunès pour le Portugal, repèrent et abornent la frontière. Ils ne peuvent cependant se mettre d'accord sur le problème de la plage de Lunga, la lettre de la convention de 1891 étant inapplicable. Le commissaire portugais semble avoir été d'autant plus déterminé à ne pas céder un pouce de terrain à Lunga que, tout au long de la frontière, Cabra avait profité de toutes les occasions offertes par l'imprécision des conventions pour en proposer des interprétations favorables à l'E.I.C. Les deux commissaires interrompent les travaux le 18 juillet 1900, laissant à leurs deux gouvernements le soin de régler la question.

Les négociations traînèrent en longueur : elles eurent pour base les procès-verbaux signés par les deux commissaires, en particulier celui du 17 juillet 1900, un avant-projet de déclaration relative à la délimitation des frontières.

Même après l'achèvement des travaux sur le parallèle de Noki, en novembre 1902, la question de Lunga devait empêcher la conclusion rapide d'un arrangement : le commissaire portugais, chargé de la démarcation du parallèle de Noki, déclara d'abord avoir pour mission de définir la frontière à Lunga; puis, au terme des travaux, il déclara le contraire; puis enfin, que son gouvernement ne ratifierait pas les procès-verbaux concernant Noki sans ratifier en même temps ceux de Lunga (17).

Tant et si bien que le 5 novembre 1902, Cabra, après avoir rédigé une note sur la question, signe en blanc une délégation pour la délimitation des frontières dans le Bas-Congo (18).

Les deux gouvernements discutent encore de la question en 1903 et 1904, puis abandonnent la partie.

Ce n'est qu'en 1910 que le gouvernement belge reprend les négociations avec le Portugal. La question n'est d'ailleurs définitivement réglée que par le protocole de Bruxelles du 5 juillet 1913 (19).

### 3. Déroulement des travaux à l'enclave de Cabinda (juillet 1897-octobre 1899)

Ces travaux nous sont bien connus grâce à la correspondance de Cabra et à ses rapports.

La commission de l'E.I.C. est composée, outre Cabra, de A. Solon, préparateur, qui avait déjà accompagné Cabra au Mayombe. Mais il mourut dès le 15 août 1897. Cabra en fut très affecté, car il s'en était fait un ami. Le lieutenant Lekeu, chargé de l'escorte, quitta bientôt la mission, à laquelle il avait été joint "à son corps défendant". Il ne s'entendait pas bien avec Cabra, encore moins avec les Portugais (20). Le lieutenant Siret fut adjoint à la mission par la suite et y passa des périodes plus ou moins longues. Le 28 septembre 1897, arriva le sous-intendant Willemsens et, le 10 décembre, H. Tilman, docteur en sciences, ancien directeur d'une distillerie en Argentine, envoyé par le gouvernement auprès de Cabra pour y acquérir l'expérience d'une mission scientifique. Cabra se dira "secondé admirablement et avec un zèle absolu" par ces trois derniers collaborateurs (21).

La commission portugaise était composée de M. Nunès, qui avait fait partie de la première mission de délimitation de l'enclave en 1891-1892, de son adjoint, M. Pottier de Lima et de M. A. de Mello, chef de caravane.

Dès le début, la lenteur des travaux agace Cabra : "Nos travaux marchent lentement mais régulièrement, écrit-il. Si mes collègues portugais ne se font pas remarquer par une grande vivacité d'allures et sont partisans de minutes inutiles, ils se portent bien et s'occupent journallement de la mission" (22). Cabra remarque d'ailleurs combien la commission de l'E.I.C. est supérieure à celle du Portugal, tant par les compétences techniques que par son équipement en instruments de précision. Par la suite, le commissaire Nunès, souvent malade, est le plus souvent remplacé par son adjoint : depuis août 1898, il ne vient plus sur le terrain. Du reste, les rapports de Cabra avec Nunès sont cordiaux; Cabra devait regretter par la suite ce collègue courtois et indolent.

Pour Cabra, la frontière astronomique séparant l'enclave de l'E.I.C. est un non-sens; l'enclave elle-même est un non-sens; elle doit, tôt ou tard, "tomber entre nos mains". "Je pense, écrit-il au gouvernement local, que notre travail de délimitation n'eût pas dû avoir lieu et je souhaite que sans trop tarder il n'en reste guère de traces" (23). Cette opinion est partagée par le vice-gouverneur général Wangermée qui transmet le rapport de Cabra au secrétaire aux Affaires étrangères, A. de Cuvelier, avec cette annotation : "La seule conclusion que j'en puisse tirer, c'est que le travail de délimitation de l'enclave de Cabinda est une oeuvre excessivement coûteuse, dont la dépense est loin d'être en rapport avec l'infime morceau de territoire auquel elle se rapporte" (24).

La dépense était en effet considérable. Cabra lui-même, dans une lettre adressée au gouverneur général à la fin des travaux, en donne des éléments importants. Ces dépenses ont été accrues de beaucoup par les difficultés imprévues qui ont forcé à prolonger les travaux au-delà du terme prévu (25).

#### 4. Les travaux scientifiques de Cabra

En même temps que les travaux de la démarcation, Cabra continue ses recherches scientifiques dans la mesure où elles n'entravent pas sa mission principale. Il insiste souvent sur ce dernier point.

Il envoie de volumineux rapports à Boma et nombre de caisses d'échantillons à Bruxelles, destinées au Musée du Congo à Tervuren.

C'est évidemment la partie de son travail qui l'intéresse le plus. Ceci sera d'ailleurs la source d'un différend entre le baron de Cuvelier et Cabra, lors de sa mission au parallèle de Noki.

En attendant, le gouvernement s'intéresse activement aux travaux de Cabra. Une abondante correspondance entre le gouverneur général et le secrétaire d'Etat, entre ce dernier et des fabricants d'instruments de précision, en fait foi (26).

Cabra expose longuement les moyens et les résultats de ses recherches dans une lettre adressée à Wahis le 6 décembre 1898, pour répondre à une demande du gouverneur général. Mis au courant, le secrétaire au département de l'Intérieur, Liebrechts, fait féliciter Cabra en ces termes : "Le gouvernement a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du très intéressant rapport de M. le capitaine Cabra. Il vous prie de féliciter cet excellent officier des intelligents efforts qu'il fait pour recueillir, au cours de sa mission, le plus de renseignements scientifiques possible..." (27).

Ces flatteuses appréciations incitent Cabra à rédiger, vers la fin de sa mission à l'enclave, un vaste projet qu'il envoie au gouverneur général (28). Ce projet c'est de continuer la mission Delporte-Gillis, en profitant des moyens mis à la disposition de la mission de délimitation au Kwango. On pourrait même prétendre à une étude exhaustive de la région en adjoignant à la mission des savants spécialisés.

Le gouverneur général transmet le projet au département des Affaires étrangères qui, à son tour, en envoie un résumé au département de l'Intérieur. Mais Wangermée est chargé de transmettre à Cabra les regrets du gouvernement, qui ne dispose pas des ressources nécessaires pour donner à la mission Cabra l'extension qu'il préconise. Ce refus est cependant accompagné des remerciements du gouvernement "pour la façon éclairée et dévouée avec laquelle vous vous attachez à servir ses intérêts". Le gouverneur général se dit convaincu que Cabra continuera à lui fournir "des renseignements scientifiques d'un haut intérêt" (29). Cabra ne se tient pas pour battu et insiste. Il s'efforce de rencontrer les objections que le gouvernement pourrait élever, de démontrer que ces recherches aboutiront vraisemblablement à l'exploitation rentable de la région; le supplément de dépenses qu'elles exigent est négligeable; en tout cas, c'est un bon placement; le personnel n'est pas si difficile à trouver, etc., etc... (30).

Le seul résultat de tout ce plaidoyer est que Cuvelier consent à envisager quelque dépense pour les instruments de recherche (31).

##### 5. La démission de Cabra

Vers la fin des travaux à l'enclave, un différend surgit entre Cabra et le vice-gouverneur général Wangermée. J'indique ici les antécédents parce qu'ils permettent de comprendre la partie de la correspondance qui s'y rapporte.

Voici l'affaire : Cabra demande au gouverneur général de prendre des mesures contre un poseur de télégraphe coupable d'avoir abattu un chevreau destiné au commissaire portugais. C'est ce dernier qui a reçu la plainte des indigènes et en a fait part à Cabra. Wangermée répond qu'il n'y a aucune sanction à prendre contre cet agent. Cabra, outré, se croyant obligé de donner une satisfaction au commissaire portugais, présente sa démission. Wangermée essaie de le faire revenir sur sa décision, mais Cabra se justifie, s'entête, si bien que Wangermée transmet son offre à M. de Cuvelier, en ajoutant qu'à son estime, il faut l'accepter. Il trouve Cabra insupportable malgré son incontestable valeur. Mais sa patience a des limites (32).

Cuvelier répond qu'il a été décidé d'accepter la démission, mais il fait appel au dévouement de Cabra pour qu'il conserve ses fonctions jusqu'à ce qu'un successeur ait pu le remplacer (33).

Wangermée transmet la décision à l'intéressé; celui-ci s'indigne : il pensait être relevé du titre, mais ne s'attendait pas à être relevé pour les travaux, d'autant que jusqu'alors le titulaire avait rarement exécuté les travaux lui-même. Il considère cette mesure comme un affront et il en écrit longuement au vice-gouverneur général, en remuant toute une série d'autres griefs (34).

Cette démission embarrasse beaucoup M. de Cuvelier. Il met le Roi au courant de l'affaire et lui demande son avis : que faut-il faire ? Cabra exige de n'être l'objet d'aucune récompense sans y avoir consenti au préalable. C'est donc au Roi de décider s'il faut encore recourir à ses services. D'autre part, il est le seul officier capable de continuer le travail de démarcation (35).

Le Roi dut sans doute engager Cuvelier à passer outre aux susceptibilités du capitaine Cabra, car il n'est plus question par la suite de lui trouver un successeur, tout au plus un adjoint.

On ne sait trop que faire de lui. Faute d'un successeur, il reste désigné pour aborner le parallèle de Noki, mais faute de lui trouver un agent, son départ pour le Kwango est retardé et il demeure à Boma.

Deuxième partie : *Séjour à Boma* (octobre 1899-août 1900)

Cabra quitte Lunga pour Boma en octobre 1899. Il met à profit son voyage de retour pour étudier la possibilité d'établir une ligne télégraphique Boma-Banane (36).

Son séjour de près d'un an est plein d'incertitudes : sa démission étant acceptée, il ignore si on lui trouvera un remplaçant; mais il ne peut partir pour le Kwango, parce qu'"...il n'y a aucun agent à lui donner" (37).

Il est aussi question qu'il parte pour la Chine avec le lieutenant colonel E. Bartels, mais le départ du corps expéditionnaire est indéfiniment ajourné (38). Puis il s'attend, et il se déclare prêt à accepter, qu'on l'envoie au Tanganika démêler l'épineuse question de la frontière entre l'E.I.C. et les possessions allemandes (39).

En fait, Cabra aura fort à faire en avril-mai 1900, lors de la mutinerie du fort de Shinkakasa. Celle-ci réduite, il continuera de préparer la délimitation du parallèle de Noki.

#### 1. Révolte de Shinkakasa

Elle éclate le 17 avril 1900, en l'absence du gouverneur général Wahis, en congé. Elle est fort explicable : la garnison du fort de Shinkakasa, en aval de Boma, était composée d'environ 200 soldats réguliers et de nombreux travailleurs ayant appartenu à des unités du Haut-Congo, révoltées quelques années auparavant. On les avait transférés à Boma et privés de leur qualité de soldats. Déjà aigris par cette situation, beaucoup l'étaient encore d'avoir été maintenus au travail au-delà du terme de leur engagement, déjà long : 7 ans de service (40). Le 17 avril, ils réussissent à s'emparer d'une quantité d'armes, se réfugient dans le fort et essayent, sans beaucoup de succès, de bombarder Boma. Le vice-gouverneur général Wangermée prit tout de suite les mesures nécessaires et le commandant supérieur de la Force publique, G. Dielman, malade, céda bientôt le commandement des opérations à Cabra.

Une grande partie des mutins réussit à s'échapper du fort; de peur qu'ils n'aillent répandre la révolte, plusieurs colonnes furent envoyées à leur poursuite; celle que commandait Cabra ne put les rejoindre; celle du commandant Sillye parvint à en cerner un certain nombre près de la frontière du Congo français (41). Le 30 avril, tout était terminé et Cabra revenait à ses travaux.

#### 2. Préparatifs pour la délimitation du parallèle de Noki

La délimitation du parallèle de Noki devait, en principe, commencer fin mai 1900, avec les mêmes commissaires que pour l'enclave de Cabinda. Les

Portugais semblent avoir été pressés d'achever les travaux : en mai, le lieutenant Pottier de Lima, adjoint du commissaire portugais, vient à Boma demander à Cabra s'il est prêt. Cabra est forcé de dire non "étant dépourvu de tout personnel européen et de matériel". Tilman est malade, Willemsens et Siret ont fini leur terme (42).

Le comte de Tovar, ministre du Portugal à Bruxelles, écrit le 30 juin 1900 à M. Van Eetvelde, secrétaire d'Etat à l'E.I.C. : "Mon gouvernement est informé que les travaux pour la fixation des frontières respectives dans le district du Congo ne marchent pas avec l'activité désirable et ce, pour des raisons absolument étrangères à la volonté et aux efforts du commissaire portugais" (43). Cuvelier répond que Cabra avait préparé les éléments nécessaires... "mais selon les tout derniers renseignements, il serait actuellement souffrant à Banane" (rumeur contre laquelle Cabra protestera énergiquement par la suite) (44).

Interrogé sur la cause du retard dont se plaint Tovar, Cabra, de son côté, explique qu'en juin il est allé trouver son collègue portugais à Cabinda : "...j'ai pu constater, non sans un certain chagrin, que M. Nunès était prêt et bien prêt"... Rien ne lui manque : instruments nouveaux, personnel, porteurs, escorte, interprète... "En ce qui concerne son équipement, je fus marri de voir, en pensant à notre propre matériel, qu'il était abondamment et luxueusement pourvu". Par contre, observe Cabra, à lui on n'a rien envoyé de l'équipement demandé; quant aux instruments, on a répondu à ses demandes tout de travers. Aussi Cabra croit, ou feint de croire, qu'il sera remplacé par un autre commissaire... dont les désirs seront pris en considération (45).

La hâte des Portugais se comprend : à la frontière même, des incidents éclatent : le chef de station de Tumba-Many, Delvigne, et le commissaire de district du Kwango oriental, Delhayé, font savoir au gouverneur général que tout ne vas pas bien : "Nos voisins ne cessent de protester contre des incidents soi-disant provoqués par nos soldats, mais en réalité, ce sont eux qui envahissent constamment notre territoire, dans le but de soumettre à leur autorité des chefs qui nous étaient jusqu'ici fidèles... Il deviendra presque impossible d'effectuer encore le moindre transport par caravane entre Tumba et Popokabaka. Il serait donc d'urgente nécessité qu'une commission de délimitation vînt enfin, sur le terrain, procéder au tracé de la frontière" (46).

Malgré ces arguments, les travaux de délimitation sont interrompus. Cuvelier propose au comte de Tovar de surseoir aux travaux pour quelques mois, car "...il résulte d'une conversation avec le vice-gouverneur Wangermée que l'état de santé de M. le commandant Cabra rendrait indispensable pour lui une période de repos..." (47).

Cuvelier fait le même jour part de cette décision au gouverneur général. Le 18 juillet, les commissaires portugais et congolais signent un procès-verbal : ils décident la suspension des travaux (48).

Le 20 octobre 1900, Cabra est à Bruxelles. Il écrit à Cuvelier : "Avec l'autorisation de M. le gouverneur général, j'ai pu effectuer mon voyage de retour par la voie de Lisbonne et profiter de l'occasion pour visiter pendant quelques jours le Portugal et l'Espagne : aussi, bien que parti de Boma le 28 août, je ne fais que d'arriver à Bruxelles" (49).

C'est durant ce congé que Cabra se marie, le 25 avril 1901.

Troisième partie : *Délimitation du parallèle de Noki jusqu'au Kwango* (juillet 1901-novembre 1902)

Ce travail s'est fait en deux épisodes : le premier, de juillet à décembre 1901; le second, de juin à novembre 1902.

*Première expédition* (juillet à décembre 1901)

#### 1. Organisation de la première expédition

Dès le 5 juillet Cabra est convoqué par télégramme par le baron de Cuvelier. Suite à cette entrevue, Cabra, peu pressé de partir, excipe de rectifications à faire faire à ses instruments pour retarder son départ (9 juillet). Cuvelier répond qu'il s'occupe de cette question (10 juillet) et, le 11 juillet, presse à nouveau Cabra : "Les efforts faits pour que votre départ puisse s'effectuer avant le 18 vous prouvent que nous attachons une grande importance à ne pas manquer aux engagements formels pris vis-à-vis du gouvernement portugais". Le 13, nouvelle convocation télégraphique de Cuvelier; le 17, il envoie ses instructions à Cabra. En voici le brouillon : "Vous êtes engagé en qualité de commissaire du gouvernement pour démarquer sur le terrain la frontière déterminée à l'article 3, alinéa 4 de la convention du 25 mai 1891 avec le Portugal, en tenant compte des points fixés dans la déclaration du 24 mars 1894..." (50). Cuvelier suggère à Cabra de procéder au tracé de l'ouest à l'est : "Le gouvernement désire voir démarquer au plus tôt la section Noki-Tumba-Many, la route pour automobiles devant être tracée actuellement, et les passes à adopter serrant parfois de très près la frontière". La tâche scientifique est tout à fait accessible. Les pouvoirs de Cabra sont précisés : "Vous êtes le chef militaire de l'expédition comme le chef technique. C'est ainsi que vous recevrez une commission de juge du conseil de guerre... En ce qui concerne votre autorité sur le personnel non militaire, il va de soi qu'elle est également entière... Vous recevrez votre commission de juge du conseil de guerre et une commission de juge territorial qui vous donnera juridiction sur les non militaires de votre expédition ainsi que sur les indigènes... (illisible) sur une certaine bande de terrain aux environs de vos divers campements" (51).

La mission sera rattachée exclusivement au département des Affaires étrangères, "l'expérience ayant démontré les inconvénients de faire ressortir une mission de ce genre à plusieurs départements à la fois".

Cuvelier envoie à Cabra ses pleins pouvoirs et lui indique les noms des commissaires portugais : finalement ce n'est plus Nunès, mais M. Viega Gago Continho, premier lieutenant de marine, qui dirigera la commission portugaise. Le même jour, Cuvelier annonce au gouverneur général la désignation de Cabra et Michel à la commission de délimitation et indique quel personnel il faudra mettre à leur disposition. Le gouverneur désignera le capitaine Siret, le lieutenant Paternoster et le sous-lieutenant Krekels (52).

## 2. Coût de l'expédition

J'ai dit plus haut qu'on trouvait dans la correspondance de Cabra des renseignements sur le coût de la délimitation de l'enclave de Cabinda. Il en existe également pour la délimitation du parallèle de Noki. Ces renseignements ne sont pas complets.

Dans une note pour le Roi, sans date, sans signature, qui doit dater des premiers mois de 1901, puisqu'on peut lire que "M. Cabra estime à 2 ans le temps maximum nécessaire à l'achèvement du travail", il est prévu un budget extraordinaire de 108.000 Fr. "C'est dans le but de pourvoir aux voies et moyens nécessaires à la commission que le projet de décret ci-joint est soumis à la signature du Roi. Les frais de la 1<sup>ère</sup> partie de la délimitation en 1899 et 1900, avaient été payés sur le budget ordinaire du département de l'Intérieur... le chiffre de 108 mille francs, quoique n'étant qu'une prévision est toutefois basé sur des calculs strictement établis..." (53).

Une autre note fait le point de la situation au moment de l'interruption des travaux (54). Et enfin, dans une lettre au gouverneur général, le département des Affaires étrangères donne diverses précisions sur les traitements du personnel blanc, les salaires des travailleurs, les frais de nourriture, etc. (55).

Enfin, dans ses instructions à Cabra, Cuvelier l'avertit : "Il vous sera alloué un traitement annuel de 20.000 Fr. ... Ce traitement emporte renonciation de votre part à toute prétention à une allocation de retraite... il vous est alloué un crédit de 2.000 Fr pour votre équipement, et une indemnité de nourriture de 25 Fr par jour de séjour en Afrique". La moitié du traitement est payable à un mandataire au profit de Mme Cabra (56).

Enfin, on sait que le traitement de M. Michel est porté à 10.000 Fr en raison des services rendus en l'absence de son chef.

### 3. Problème des frontières

La commission mixte avait donc à délimiter et aborner la frontière depuis la résidence de Noki, le long du parallèle, jusqu'au Kwango, sur quelque 370 kilomètres.

On a vu que, fort de son expérience à l'enclave, Cabra estimait à deux ans le temps maximum nécessaire à l'achèvement du travail (57).

En fait, les travaux sont expédiés beaucoup plus rapidement : tout est achevé en novembre 1902, malgré une interruption de décembre 1901 à juin 1902.

La frontière ne suivra d'ailleurs pas rigoureusement le parallèle.

C'est ainsi que Cabra fait part au gouvernement central d'une proposition de son collègue portugais "de marquer la frontière non pas nécessairement le long du parallèle, mais en recherchant une frontière naturelle, sous réserve de ratification...". Et Cuvelier demande des éclaircissements à ce sujet au ministre du Portugal (58).

Finalement, les deux commissaires sont autorisés par leurs gouvernements "à substituer des frontières naturelles à la frontière astronomique du parallèle" (59).

Cabra ne tarde pas à faire profiter l'E.I.C. de cette autorisation : A. Baerts, chef de cabinet du secrétaire d'Etat, note pour le Roi : "...M. Cabra ...a obtenu la rectification de frontière désirée par l'Etat, près de la rivière Mpozo. La frontière s'infléchira vers le sud, de façon à comprendre dans les limites de l'Etat le territoire situé entre le parallèle de Noki au nord et la rivière Mpozo au sud" (60). De son côté, Wangermée constate que Cabra a obtenu pour l'Etat "le terrain situé au nord de la Mpozo et de la Mia, ce que désirait le gouvernement" (61).

Contrairement à ce qui s'était passé à l'enclave, aucun problème ne reste en suspens lorsque les commissaires quittent le terrain, tout ayant été réglé par les procès-verbaux des 31 août, 15 octobre, 28 novembre 1901 et du 15 octobre 1902 (62).

Cependant, le gouvernement portugais ne voulant rien signer à propos du parallèle de Noki sans avoir résolu la question de Lunga, les affaires traîneront jusqu'en 1913.

### 4. Relations avec les Portugais

Elles sont franchement mauvaises et n'ont plus rien de la cordialité que Nunès et Cabra s'étaient efforcés d'entretenir lors des travaux à l'enclave. Le nouveau commissaire portugais est M. Carlos Viega Gago Continho, 1<sup>er</sup> lieutenant de marine; son adjoint, M. Joaquin de Moraes y Castro.

Les récriminations des deux commissaires sont également aigres : le 24 mai 1902, le comte de Tovar proteste auprès de Cuvelier contre l'attitude d'une "extrême incorrection" de Cabra lors des travaux de délimitation. Ce n'est d'ailleurs que le 7 novembre que Cuvelier répond : il met les choses au point, prend la défense de Cabra, estime qu'il y a eu malentendu, etc... (63).

Cabra de son côté, se plaint au gouverneur général de la mauvaise foi du commissaire portugais : "...Voilà donc 3 fois sur 50 km que nous rencontrons le pavillon [portugais] au nord de la frontière et sans que rien vienne prouver qu'on soit en présence de marques d'occupation données avant le 25 mai 1891". Il en profite pour proposer une solution à laquelle il songe souvent : "...Il y aurait peut-être lieu d'indiquer ces villages aux missionnaires de Matadi et de Palabala pour qu'ils s'emploient à démontrer que Bula-Matari est chrétien aussi et à empêcher les indigènes d'émigrer au sud... Nos peu scrupuleux voisins... cherchent à montrer à l'indigène qu'ils ne viennent jamais avec la troupe, qu'ils n'imposent aucun travail et que nous, au contraire, sommes des dominateurs farouches et insatiables, les forçant au travail et les privant d'alcool" (64).

Aux plaintes de Cabra, le vice-gouverneur général Wangermée répond que, si le commissaire portugais montre peu de bonne volonté et si Cabra a raison sur le fond, il ne doit pas exagérer l'importance de ces petits incidents. Il l'engage à ronger son frein : "Ces sacrifices que je vous demande sont justifiés par l'importance considérable de voir terminer dans le plus bref délai possible la mission dont vous êtes investi" (65).

Mis au courant, Cuvelier écrit au gouverneur général que les incidents rapportés par Wangermée... "ont amené des vellétés d'interrompre les travaux de la démarcation, la première de la part du commissaire portugais, la deuxième de la part de M. le commandant Cabra". Ils se sont cependant mis d'accord pour continuer provisoirement ces travaux jusqu'à ce qu'ils aient reçu des instructions précises de leurs gouvernements... "M. Cabra... aura à exposer à son collègue ...qu'il a reçu pour instructions de son gouvernement de n'interrompre les travaux sous aucun prétexte" (66).

Mais les ordres de Cuvelier arrivaient trop tard.

##### 5. Interruption des travaux

Le 23 novembre 1901, le commissaire portugais propose à Cabra d'interrompre les travaux d'un commun accord jusqu'au 10 juin 1902 : les deux Portugais sont malades, et la saison des pluies approche (67). Cabra trouve la proposition raisonnable; lui-même pourrait rentrer en Europe, ce qui coûterait moins cher à l'Etat que de rester sur place à ne rien faire, les questions pendantes pourraient d'ailleurs très bien se régler à Bruxelles; enfin M. Michel continuerait sur place la préparation du travail de la commission.

Le 11 décembre, Wangermée transmet la lettre de Cabra au secrétaire d'Etat, en marquant son entière approbation. Cette lettre croise celle de Cuvelier ordonnant de continuer les travaux à tout prix. Aussi le baron de Cuvelier ne l'entend-il pas ainsi et il fait part de son mécontentement à Wangermée : "Je ne puis... manquer d'exprimer mon étonnement de ce que M. Cabra n'ait pas attendu pour s'embarquer les instructions du gouvernement sur ce qu'il avait à faire dans l'occurrence". Il faut veiller au remplacement des deux commissaires par l'adjoint portugais et le second, M. Michel, dans la mesure du possible (68). Visiblement, Cuvelier ne se rend pas compte que les *deux* Portugais sont malades.

A Bruxelles, Cabra achève la mise au point de ses travaux : le 12 février 1902, il présente à Cuvelier une carte provisoire des travaux achevés en novembre 1901, soit sur 103 km, puisque "le gouvernement pourrait désirer voir ratifier le plus vite possible la frontière fixée par les commissaires" (69). Mais il se garde bien d'envoyer autre chose qu'une carte, puisque sa mission n'a plus de caractère scientifique. Cuvelier, comprenant que Cabra est vexé d'avoir été éconduit quand il proposait de transformer la mission de délimitation en mission scientifique, le convoque, s'intéresse à ses photos, etc... (70); il se montre si aimable qu'en 1903, Cabra lui enverra 12 colis de collections (71).

Pendant ce temps, sur place, Michel remplace Cabra et prépare activement les travaux : il en rend compte à Cabra; il lui décrit les difficultés de la mission, les indigènes hostiles : "En résumé, pas de confiance à avoir en ces populations; les empoisonnements se font couramment, paraît-il, et si Mme Cabra voulait vous accompagner, je serais partisan de prendre une escorte de 50 soldats [au lieu de 30], et d'exiger que les Portugais en fassent autant" (72). Cette escorte, Cabra l'obtiendra, mais Mme Cabra ne sera pas encore du voyage.

M. Michel avance si bien les travaux que Cuvelier propose pour lui une augmentation de traitement. Celui-ci sera porté à 10.000 Fr (73).

#### *Deuxième expédition (juin à novembre 1902)*

Le 6 mars 1902, le comte de Tovar écrit à Cuvelier que "la commission portugaise compte reprendre les travaux le 10 juin" (74). C'était là le terme prévu, et Cabra s'embarque le 8 mai sur le Stanleyville, sans sa femme.

Cependant la reprise des travaux est retardée de 3 semaines par un accident : le 23 mai 1902 (75), vers 5 heures du matin, le Stanleyville se perd dans la baie d'Axim (Côte d'Or) avec 15 pieds d'eau dans la cale de devant (76). Passagers et bagages sont sauvés par canots et Cabra qualifie cette mésaventure de "nauffrage d'opéra-comique" (77). Rescapé, il n'en est pas moins de très mauvaise humeur : dès le 23 juin, un télégramme arrive à Bruxelles : "Cabra réclame adjoint technique" (78). A quoi Cuvelier répond que les travaux de la

commission seront probablement terminés avant qu'on ait eu le temps d'en expédier un, à supposer qu'on en trouve.

Ce refus a le don de mettre Cabra hors de lui. Dans une lettre personnelle adressée à Kervyn, directeur au département des Affaires étrangères, il fulmine : on ne lui envoie pas d'adjoint; on le tient à l'écart, exprès.

"Ce que j'en ai par dessus la tête. Pas un officier de mon rang et revenant pour la 3<sup>e</sup> fois en Afrique qui n'ait été reçu par le Roi qui, probablement, pense encore aujourd'hui qu'en 1900 je n'ai pas pu aller en Chine parce que "fatigué", qu'on a dû cesser les travaux de délimitation parce que "souffrant à Banane", etc. (79).

Kervyn répond tranquillement qu'il n'y a vraiment pas de quoi se monter la tête (80).

### 1. Les travaux de démarcation

Ils sont expédiés beaucoup plus rapidement que prévu. Le dernier procès-verbal est signé le 15 octobre 1902, et le secrétaire d'Etat apprend en même temps la fin des travaux près de Tumba-Mani le 14 octobre et l'embarquement de Cabra et Michel le 6 novembre. Wangermée propose des distinctions honorifiques pour l'un et l'autre (81).

Une note au crayon, sans date, sans signature, probablement de la main de Cuvelier, porte cette appréciation : "Tour de force à reconnaître aux agents. Si on avait dû interrompre, cela aurait coûté beaucoup plus cher. Dans d'autres services, quand un agent fait faire un bénéfice réel à l'Etat, il en retire quelque chose. Cabra demande une gratification pour ses agents de ce chef" (82).

### 2. Travaux scientifiques

J'ai dit plus haut le résultat des travaux scientifiques de Cabra, secondé vraisemblablement par Michel : 12 caisses d'échantillons, un herbier. Cependant l'essentiel des préoccupations de Cabra à ce moment semble avoir pour objet la géodésie. Préoccupation dictée par la nécessité. Si Cuvelier avait tant pressé Cabra de tracer le parallèle de Noki en 1901, c'est, entre autres choses, que le capitaine Carton était occupé à tracer la route pour automobiles "les passes à adopter serrant parfois de très près la frontière".

Or Cabra en vient à décliner toute responsabilité quant au tracé de cette route : le capitaine Carton n'est jamais venu le trouver, il a employé pour tracer ses itinéraires des procédés périmés (83). Ce jugement se trouve confirmé par ailleurs : déjà en novembre 1901, le gouverneur général estime que le capitaine Carton ne pourra mener son travail à bonne fin, pour cause de santé. Il se

promet d'envoyer quelqu'un contrôler les dires de Carton, et croit qu'il y a très peu de fait (84).

Cabra, lui, voit le côté technique et scientifique du problème; il élargit la question : il fait remarquer le peu de valeur des cartes du Congo, y compris celles de Droogmans. Depuis 5 ou 6 ans, l'ère des explorations est close. Le pays est suffisamment connu pour que l'on passe à "une autre phase de la confection de la carte, la phase qui précèdera celle des véritables travaux de géodésie de précision et de topographie" (85). De là la rédaction en cours de son "Manuel d'astronomie, de géodésie et de cartographie pratiques, à l'usage des officiers et des explorateurs de l'E.I.C. et des colonies", dédié au major Gillis. Ce manuel paraîtra à Bruxelles en 1905.

### CHAPITRE III

#### MISSION AU NIADI-KWILU. TRACE DE LA FRONTIÈRE ENTRE L'E.I.C. ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES (juin à octobre 1903)

##### 1. La frontière avant 1903

Cette frontière avait été fixée par la convention franco-congolaise du 5 février 1885 (86).

Une commission mixte devait exécuter son tracé sur le terrain. En exécution de cette convention, MM. Rouvier pour la République française et Juhlin-Dannfelt pour l'E.I.C. signent, dès le 22 novembre 1885, un protocole (87), prévoyant la fixation de la frontière au nord de Manyanga, non pas jusqu'à la ligne de partage des eaux du Congo et du Niadi-Kwilu, mais seulement jusqu'au village de Kaonga. "La difficulté d'obtenir des renseignements au-delà de la ligne ainsi déterminée n'a pas permis de prolonger davantage le tracé de la frontière", écrivent les deux commissaires.

Cette frontière Manyanga-Kaonga, les commissaires ne l'abornent pas; elle suit une série d'accidents naturels, qu'ils décrivent avec une relative précision. Plus tard, on estime que "...cette description paraît confuse" (88).

En 1902, un incident, celui de Kimbulu, incite les deux gouvernements à faire procéder à la démarcation de la frontière au-delà de Kaonga. Cet incident a été abondamment commenté par un des membres de la commission congolaise de 1903, le capitaine G. Moulaert (89). En voici le résumé :

En 1902, le chef de Kimbulu, village situé au sud de la crête Congo-Niadi-Kwilu, se rendit auprès du chef de poste français de Comba et déclara se mettre sous la protection de l'administration française. Le chef de poste lui remit un drapeau français qui fut hissé sur le village. Devant les protestations de l'administration congolaise, un officier français envoyé sur place déclara, sur la foi de la carte de A.J. Wauters, que Kimbulu était bien en territoire français.

En décembre 1902, le vice-gouverneur général Fuchs envoya une commission de trois officiers, MM. Willemoës d'Obry, Delhayé et Moulaert, qui, sur la base de leurs propres travaux de triangulation, conclurent que Kimbulu était à l'ouest du méridien de Manyanga, donc dans l'E.I.C.

Le gouvernement de l'E.I.C. proposa alors l'envoi d'une commission mixte qui déterminerait la frontière entre Kaonga et la crête.

Mais le gouvernement français ne voulut rien entendre. Cet incident prit tout de suite une allure aiguë, à preuve les paroles que l'on prête à cette occasion à M. Gérard, ministre de France à Bruxelles : "Nous n'aurons pas un petit Fashoda. Notre drapeau y est, il y restera" (90).

Léopold II fit alors occuper la région contestée par un détachement de troupes congolaises, commandé par le capitaine commandant Elter, et fit établir un poste à l'est du méridien de Manyanga, c'est-à-dire en territoire français. "La démonstration de force de l'E.I.C. avait rallié à la cause de Boula-Matari toutes les populations de la région jusqu'aux environs de Comba. Aussi les Français de Kimbulu ne pouvaient-ils se procurer ni vivres ni porteurs. L'administrateur français [Jamet] devait solliciter notre intervention pour pouvoir subsister" (91). Pour sortir de l'impasse, les deux gouvernements se décident à envoyer une commission mixte démarquer la frontière, comme l'E.I.C. l'avait proposé plusieurs mois auparavant.

## 2. La commission de 1903

Le chef de la commission congolaise est le commandant Cabra; son second, M. F. Michel (il avait déjà accompagné Cabra au Kwango). Les capitaines Moulaert et Willemoës d'Obry, qui avaient déjà fait partie de l'expédition de décembre 1902, en sont également. Madame Cabra avait insisté pour accompagner son mari. Celui-ci se félicita de sa présence, qui rendit plus aimables les relations avec les Français. Comme c'était là son premier grand voyage apparemment, Mme Cabra en écrivit une relation.

La commission française était composée de MM. l'administrateur Merlet, du capitaine Huguet, chargé de la partie technique, du chef de station Jamet et du sous-lieutenant Braun. La tâche de la commission consistait principalement à démarquer sur le terrain et à repérer par des bornes la frontière des deux Etats à partir de Kaonga - dernier point déterminé lors des travaux de 1885 - "jusqu'à un point situé à l'est du méridien de Manyanga, sur la crête de partage des eaux du Niadi-Quillou et du Congo..." disent les instructions de Cabra (92), "...jusqu'au-delà du méridien de Manyanga" portent les instructions de Merlet, en termes plus vagues (93).

## 3. Travaux sur le terrain

La réunion des deux commissions a lieu à Manyanga, le 24 juin 1903. Cabra propose de commencer les travaux à Manyanga, Merlet à Kaonga : il se base sur ses instructions et sur la carte jointe au protocole du 22 novembre 1885 et que Cabra juge inexacte pour la position de Kaonga par rapport à Manyanga.

Le brouillon du rapport de Cabra (94) relate les discussions longues, fastidieuses, si pas orageuses, entre Cabra et Merlet. L'avis de Cabra semble être que Merlet n'y connaît strictement rien. Le plus souvent d'ailleurs, le capitaine Hugué, adjoint technique de Merlet, partage l'avis de Cabra. Merlet essaie de se dérober. Ses pouvoirs, prétend-il, ne sont pas aussi étendus que ceux de Cabra. Ne pourrait-on s'en tenir à des propositions contradictoires et laisser décider les gouvernements ? Cabra refuse énergiquement.

Le 3 août, enfin, quand Merlet se fut rendu à l'évidence, les travaux commencent entre Kaonga et la crête. C'est Cabra lui-même et Merlet qui se chargent de cette partie du travail, aidés par Hugué pour les opérations techniques. Elle est menée à bonne fin (95).

Cependant les commissaires avaient en outre à tracer "éventuellement" la frontière le long de la crête de partage entre les bassins du Congo et du Niadi-Kwilu, jusqu'à la source la plus septentrionale du Shiloango. Et c'est cette partie du travail qui, par la suite, donna lieu à maintes difficultés. MM. Michel et Jamet partirent le 3 août pour reconnaître la crête; ils arrivent le 21 août à la source de la Muntaka, qu'ils croient être l'affluent le plus septentrional du Shiloango, au pied du pic Bembo ou Dembo, et y construisent une borne (96).

Les commissaires ont-ils eu des doutes sur l'exactitude des tracés de leurs adjoints ou plus vraisemblablement ont-ils pensé qu'une reconnaissance des sources du Shiloango par d'autres adjoints, constituerait une vérification du travail des premiers ? Toujours est-il que MM. Hugué et Elter sont chargés de cette reconnaissance en septembre et octobre 1903. A en croire Elter, qui raconte d'abondance au commandant Cabra ses tribulations en compagnie de l'insupportable capitaine Hugué, le Français s'efforce de faire échouer la mission. Entre autres choses, il voudrait rédiger un procès-verbal définitif de délimitation, passant ainsi par-dessus la tête des commissaires. Elter s'y refuse, puisque leur mission précise est de reconnaître un fait géographique, et non pas de tracer une frontière. Cependant tous deux sont d'accord pour constater que la Muntaka, au pied du pic Bembo, se jette dans la Ludima, affluent du Niadi ou du Kwilu et non du Shiloango, et ils détruisent la borne érigée un mois plus tôt. Ils continuent leur route vers le sud-sud-ouest; ils arrivent, le 22 septembre, à la source d'une rivière appelée Shiloango et construisent une borne au pied du pic Kiama (97).

A la fin de l'année 1903, les commissaires Merlet et Cabra se retrouvent à Paris pour achever les travaux graphiques et signer les procès-verbaux. Leurs travaux sont terminés le 29 février 1904.

#### 4. Difficultés ultérieures

Ce n'est pourtant que le 23 décembre 1908 que la question est définitivement réglée, car il s'éleva une contestation à propos des sources du Shiloango.

La commission mixte avait à tracer les frontières "éventuellement" depuis la crête de partage des eaux du Niadi-Kwilu et du Congo "... jusqu'à la source la plus septentrionale de la rivière Shiloango". Sans ce mot "éventuellement", il est probable que les commissaires auraient réglé cette question-là définitivement comme les autres - la conscience et l'obstination habituelles de Cabra ne permettent guère d'en douter. Mais ce mot donnait un caractère flou - peut-être voulu - aux instructions des commissaires et ouvrait la porte à toutes les discussions entre diplomates.

La convention de 1885, comme toutes les conventions de l'époque, avait été faite dans l'ignorance de la véritable configuration du terrain. Il se révéla en 1903 que la source la plus septentrionale du Shiloango ne descendait pas nécessairement de la crête séparant les bassins du Congo et du Niadi-Kwilu. MM. Michel et Jamet en août 1903, MM. Elter et Huguet en septembre et octobre, avaient constaté des faits différents. Il semble cependant, d'après les dires de M. Michel lui-même, que les seconds étaient plus près de la réalité.

La contestation était donc presque préparée. M. Van Zuylen la résume comme suit : "Les explorations effectuées sur le terrain par une commission franco-congolaise firent apparaître que le tracé de la frontière à partir du pic Bembo jusqu'au pic Kiama suivait la ligne de partage des eaux non pas entre le Niadi-Quillou et le Congo, mais entre une autre rivière (le Chiloango) et le Congo, accident non prévu par la Convention. Il convenait en conséquence de décider si la convention avait entendu désigner comme frontière la rivière sortant du pic Kiama et portant le nom de Chiloango, qui est une des sources de la rivière de ce nom, ou l'affluent le plus septentrional, qui contribue aussi à former le Chiloango et sort du pic Bembo.

"Le Gouvernement français proposait de s'en tenir à la rivière relevée par la commission franco-congolaise et qui descend du pic Bembo<sup>(\*)</sup>, parce que cette source du Chiloango attribuerait aux possessions françaises toute la région au nord de cette rivière.

"L'Etat indépendant soutenait, au contraire, que cette rivière, bien qu'appelée Chiloango par les indigènes, n'est pas la source la plus septentrionale et que l'adoption comme frontière d'un affluent sortant du Bembo correspondrait mieux aux intentions des négociateurs de 1885. Nous tenions d'autant plus à cette thèse que si la solution française était adoptée, il en coûterait à la Belgique la perte d'un territoire de 150 kilomètres carrés. On peut se demander si la République ne nous avait pas suscité la querelle des tarifs [de chemin de fer] pour obtenir la cession de la région du Chiloango. C'était la manoeuvre qui lui avait si bien réussi chaque fois qu'on avait discuté de la préemption et qui lui avait permis à chaque discussion d'emporter un lambeau de notre territoire.

---

(\*) M. Van Zuylen a sans doute voulu écrire : Kiama.

"L'arrangement conclu avec la France le 23 décembre 1908 reconnaît comme document définitif la carte de l'ensemble de la frontière telle qu'elle a été établie par la commission mixte et adopte "la ligne de faite comprise entre le pic Kiama et le pic Bembo comme limite de leurs possessions entre la source la plus septentrionale du Chiloango et la crête de partage des eaux du Niadi Quillou et du Congo" (98).

En 1912 et 1913, la question revient à nouveau sur le tapis. Comme le ministère des Colonies s'inquiète de ne retrouver ni les cartes ni les procès-verbaux de la mission de 1903, M. Kervyn, directeur général au ministère des Colonies, convoque M. Michel, adjoint de Cabra à l'époque, pour savoir quels documents ont existé et comment se sont déroulés les travaux (99). Inquiétude justifiée : "...Les autorités de l'Afrique équatoriale française et les particuliers bénéficiaires de concessions minières accordées par cette Administration auraient empiété en divers endroits sur la frontière franco-belge au nord du district du Bas-Congo" (100).

M. P. Orts, secrétaire de légation, est alors chargé d'aller copier à Paris les originaux des documents perdus, afin qu'on puisse ensuite procéder à une nouvelle vérification de la frontière, conformément aux travaux de 1903.

Il semble qu'il n'y a pas eu de vérification ultérieure sur place; en tout cas, aucune construction de borne.

## CHAPITRE IV

### MISSION D'INSPECTION DANS LE TERRITOIRE DE LA RUZIZI-KIVU ET TRAVERSEE DE L'AFRIQUE AVEC Mme CABRA (avril 1905-décembre 1906)

En 1904, Cabra accepte de partir en mission d'inspection dans la province orientale et le territoire de la Ruzizi-Kivu. Il portera le titre de "commissaire du Roi Souverain" comme lors de ses deux précédentes missions.

#### 1. Mission d'inspection

Le voyage de Cabra, par l'Afrique orientale, fit sensation, car il était accompagné de sa femme : Mme Cabra était la première Européenne à traverser l'Afrique. M. Luwel a raconté les épisodes les plus intéressants de ce voyage (101). Cabra emmenait aussi, en tant que secrétaire, M. Michel, qui l'avait déjà secondé lors de ses deux derniers voyages.

L'inspection détaillée des postes de la Ruzizi-Kivu était particulièrement importante au moment où les Allemands se montraient de plus en plus menaçants le long de la frontière; Cabra s'acquitte de sa tâche d'une manière très approfondie, comme de coutume (102).

#### 2. Question de la frontière

Il existait depuis 1896-1897, entre les territoires allemands et l'E.I.C., un territoire contesté, limité à l'est par la frontière astronomique revendiquée par l'E.I.C., à l'ouest par la Ruzizi et le Kivu, que les Allemands revendiquaient comme frontière. En 1897, l'E.I.C. évacua imprudemment la région, que les Allemands s'empressèrent d'occuper. La convention Bethé-Hecq de 1899 permettait à l'E.I.C. d'y établir autant de postes que les Allemands, mais sans y exercer d'action politique. Le protocole Beernaert-Alvensleben du 10 avril 1900, maintenait le statu quo, en attendant qu'une commission mixte reconnaisse l'emplacement exact du Kivu. Son travail devait durer deux ans. Mais dès ce moment, les Allemands commencèrent de réclamer la médiane du Kivu.

La commission mixte Bastien-Herremans commence les travaux en 1900. Deux ans plus tard, Herremans rentre en Europe, disant qu'il a terminé. Comme aucun

texte contradictoire n'a été signé, le gouvernement de l'E.I.C. considère qu'il a abandonné les travaux. Aussi les commissaires belges sont-ils encore sur place en 1906; le capitaine Bastien est occupé à tracer la frontière astronomique; son adjoint, M. Mercier, à tracer la médiane du Kivu.

Cabra a reçu pour instructions de hâter les travaux de la commission et, formellement, de juger de l'opportunité de déplacer vers l'est les postes en contesté. Or précisément, le capitaine Stamane, commandant supérieur du territoire de la Ruzizi-Kivu, vient de proposer, en octobre 1905, le déplacement vers l'est du poste de Bolengo, au nord du lac, dans la présomption que la médiane Mercier (son travail n'était pas achevé), laisserait le poste à l'ouest. Survenant à Uvira à ce moment, Cabra attire l'attention des autorités de Boma et de Bruxelles sur le caractère prématuré de ce déplacement : la médiane n'est pas tracée encore. Il en profite pour dire le fond de sa pensée : la commission géographique n'a pas à tracer une médiane; elle devait reconnaître l'emplacement du Kivu. Elle a dépassé le délai de deux ans qui lui était imparti. De toute façon, les Allemands n'admettront pas une médiane tracée par les Belges seuls. Il suggère de ne plus rien faire avant un nouvel arrangement avec les Allemands. Il lui est répondu que les agents de l'E.I.C. ont bel et bien le droit de tracer une médiane; il lui est prescrit d'en tracer une lui-même, qui soit conforme aux intérêts de l'E.I.C.

Il s'incline et propose divers tracés. Le gouverneur général Wahis, puis le secrétaire général Liebrechts approuvent l'un deux, de préférence à celui de Mercier. Ce tracé, très favorable à l'E.I.C., exigera le déplacement du poste allemand de Kisenyi.

Fort de cette approbation, Cabra prescrit à Stamane de notifier aux Allemands : nous choisissons telle médiane, veuillez évacuer. Cabra a insisté souvent sur le fait que seule cette notification pouvait éviter à l'E.I.C. de commettre une agression, et donc empêcher un grave conflit avec les Allemands.

Mais Stamane refuse de suivre Cabra qui le met "en tutelle", et en réfère au gouvernement central.

Puis, le 30 mai 1906, et Stamane et Cabra télégraphient tous deux au gouvernement central leurs récriminations et leurs points de vue divergents. Dès le lendemain, Liebrechts répond à Cabra de ne plus se mêler de rien. Il lui est défendu de rien notifier. Qu'il continue son inspection. Stamane est seul désormais chargé des relations avec les Allemands. La médiane Mercier est préférable à celle de Cabra. Il faut déplacer Bolengo, sans notification. Mais les travaux géographiques doivent être interrompus, les Allemands protestant contre le tracé de la médiane par les agents de l'E.I.C. seuls.

Les négociations reprirent en août 1906, à Berlin; les Allemands se montrèrent exigeants. Les deux Etats se mirent d'accord pour reprendre ultérieurement les travaux cartographiques contradictoirement. Mais les Allemands suscitèrent tant de chicanes que ce n'est qu'en 1910 que la question fut définitivement réglée, et à l'avantage des Allemands : les rives et les îles du Kivu étaient partagées en deux.

Le commissaire du Roi Souverain et sa femme, accompagnés de M. F. Michel, arrivèrent à Boma en octobre 1906. Rappelé d'urgence à Uvira, Cabra laissa sa femme rentrer seule. Mais malade, il dut rentrer, lui aussi, et arriva à Anvers à la fin du mois de décembre. C'était sa dernière mission au Congo. Son attitude dans la question de la frontière orientale n'avait pas plu en haut lieu, du moins à partir du 31 mai 1906. De plus, une parole imprudente prononcée à Uvira à la table de Cabra fut dénaturée et divulguée par des gens malveillants et donna lieu à une très sérieuse brouille entre Cabra et le gouverneur général Wahis (103). Elle valut à Cabra bien des déboires et sa carrière coloniale en fut brisée.

## CHAPITRE V

### CARRIÈRE DE CABRA A PARTIR DE 1907

A partir de 1907, Cabra reprit du service dans l'armée belge.

En juillet 1907, il est nommé adjoint à la première circonscription militaire. Chef d'état-major en 1912, il est désigné en janvier 1913 pour l'état-major de la position fortifiée de Namur et nommé lieutenant colonel en juin 1913.

"...Au début de l'année 1914, il fut proposé par le ministre de Broqueville à l'agrément des puissances étrangères pour le mandat d'inspecteur général de l'Arménie, mais le mandat échappa à la Belgique" (104).

Au cours de la guerre, Cabra multiplie les exploits. Cité plusieurs fois à l'ordre du jour, il récolte une quantité de décorations. L'une d'elles lui est attribuée, le 18 janvier 1915 "...pour la grande intelligence, l'extraordinaire faculté de travail et le dévouement constant dont il a fait preuve au cours de la campagne" (105).

C'est sans doute pendant la guerre que Cabra eut pour la dernière fois l'espoir de repartir pour l'Afrique : le 24 janvier 1916, le général major Cabra écrit au lieutenant général commandant la 2<sup>e</sup> division d'armée : "L'appel fait par M. le ministre aux officiers supérieurs consentant à prendre du service à la colonie n'a pas donné de résultat au régiment sous mes ordres... S'il était jugé que, dans les circonstances actuelles, je pourrais rendre sur le territoire de la colonie des services équivalents ou plus grands que ceux que je puis rendre ici, je tiens à déclarer que je suis à l'absolue disposition du Roi et du Gouvernement". Malheureusement, le ministre de la Guerre, tout en le remerciant, lui fait répondre que "le ministre des Colonies ne dispose pas en Afrique de commandement disponible en rapport avec le grade que l'intéressé occupe dans l'armée métropolitaine" (106).

C'est à Anvers que Cabra vécut à partir de 1919. Nommé lieutenant général, il fut successivement gouverneur de la position fortifiée d'Anvers, commandant de la 2<sup>e</sup> circonscription militaire, commandant du 2<sup>e</sup> corps d'armée, et fit partie du conseil de la défense nationale. L'intense activité qu'il déploya à Anvers lui valut la reconnaissance de toute la population de la ville, qui lui dédia, le 12 juillet 1924, année de sa retraite, un splendide livre d'or, illustré de reproductions du "Triomphe de Maximilien", et retraçant toute sa carrière ... "Et pour ce qui concerne notre ville d'Anvers, l'éloge de l'intervention du général n'est plus à faire. Il collabora fructueusement, dès le début, avec les

autorités locales pour ramener dans notre port l'activité si compromise par la guerre" (107).

A l'occasion de sa retraite, le Roi le remercia : "Je regrette de voir quitter l'armée par un officier qui a rendu tant de services à la fois au début de l'oeuvre africaine et pendant la guerre" (108).

En 1919, le sénat le désigna comme membre du conseil colonial. Il y siégea jusqu'à sa mort.

Il continua d'ailleurs à s'intéresser à tout ce qui se passait au Congo (109) et faisait partie du conseil d'administration de plusieurs sociétés ayant des intérêts dans la colonie.

Il fut président d'honneur de nombreuses sociétés philanthropiques, comme la Mutualité congolaise, ou savantes, comme la Société royale de géographie d'Anvers.

Il mourut le 30 mai 1932. Le lieutenant colonel N. Laude, directeur de l'Université coloniale d'Anvers, à laquelle Cabra léguait ses papiers, faisait alors de lui ce portrait : "Le général Cabra embrassait d'un coup d'oeil les problèmes les plus complexes; sa vaste érudition, son étonnante facilité de travail et ses qualités de calme, d'affabilité, sa modestie lui donnaient un grand prestige et faisaient de lui un conducteur d'hommes de la lignée des grands vétérans. Il aimait à se retrouver au milieu de coloniaux et sa pensée retournait toujours avec bonheur et mélancolie aux heures passées au Congo. Déjà marqué par la mort, il assistait encore aux séances du conseil colonial qu'il suivait avec une scrupuleuse assiduité" (110).

NOTES

- (1) Dossier Cabra, Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire (MRAHM).
- (2) Mouvement géographique, 4 mars 1894, p. 19.
- (3) M. Luwel, Rapport sur le dossier "Organisation de l'exploration scientifique du Congo (1889-1894)", Bulletin de l'Académie royale des Sciences coloniales, n°46, 1956, p. 967.
- (4) Cabra au gouverneur général, Boma, 27 novembre 1899, Archives du Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), 53.43.42, n°375.
- (5) Cuvelier à Wahis, 5 juin 1896, Archives du ministère des Colonies (AMC), Affaires étrangères (AE) (266) 317, première mission Cabra.
- (6) MRAC, 53.43.49.
- (7) Anvers au lieutenant général Cabra, Anvers, 1924 (MRAHM).
- (8) MRAC, 53.43.9.
- (9) AMC, AE (266) 317, première mission Cabra.
- (10) Belgique coloniale, 13 mars 1898, pp. 126-127.
- (11) Lettre de Cabra accompagnant l'envoi d'échantillons géologiques, Tchimbanze, 6 février 1897, MRAC, B4, n° d'ordre 66, n°1, RG 1105.
- (12) Wangermée à Cabra, Boma, 27 août 1897, AMC, AE (266) 316, mission Cabra, délimitation Cabinda.
- (13) Janssens et Cateaux, Les Belges au Congo, t. I, p. 318 (1908).
- (14) Rapport 1897-1899, MRAC, 53.43.43, pp. 1-2.
- (15) Cuvelier à Wahis, 5 juin 1896, AMC, AE (266) 317, première mission Cabra.
- (16) Résumé par P. Orts d'une entrevue avec Cabra, avril 1910, AMC, AE (267) 322, frontières du Portugal.
- (17) *Idem.*
- (18) Wangermée à Cuvelier, 25 novembre 1902, AMC, AE (267) 320, frontières du Portugal.
- (19) "Il a été expressément convenu qu'au cas où la description de la frontière, faite au protocole, ne serait pas rigoureusement conforme au tracé indiqué sur les cartes, ce serait celui-ci qui ferait foi". P. Jentgen, Les frontières du Congo belge, Mémoires de l'IRCB, t. XXV, 1952, p. 65.
- (20) Cabra au gouverneur général, camp près d'Iema, 14 septembre 1897, AMC, AE (266) 316.
- (21) Rapport 1897-1899, MRAC, 53.43.43, p. 3.
- (22) Cabra au gouverneur général, Tshibuandi, 31 décembre 1897, AMC, AE (265) 316, mission Cabra, délimitation Cabinda.
- (23) Cabra au gouverneur général, 21 juillet 1899, note confidentielle sur les chemins de fer de la province de Boma, MRAC, 53.43.41, n°288, annexe.

- (24) *Idem*, annotée par Wangermée, transmise à Cuvelier, AMC, AE (266) 316, mission Cabra.
- (25) Cabra au gouverneur général, Boma, 15 janvier 1900, MRAC, 53.43.42, n°10.
- (26) AMC, AE (265) 316.
- (27) Département de l'Intérieur au gouverneur général, 2 mars 1899, AMC, AE (265) 316.
- (28) Cabra au gouverneur général, 15 mai 1899, AMC, AE (266) 317, première mission Cabra.
- (29) Wangermée à Cabra, 22 juillet 1899, MRAC, 53.43.41, n°291.
- (30) Cabra à Cuvelier, Lunga, 27 juillet 1899, MRAC, 53.43.41, n°294, annexe.
- (31) *Idem*, AMC, AE 317 (266), première mission Cabra.
- (32) Wangermée à Cuvelier, 22 septembre 1899, AMC, AE (266) 317, mission Cabra 1899-1902.
- (33) Cuvelier au gouverneur général, 31 octobre 1899, MRAC, 53.43.42, n°373, annexe.
- (34) Cabra au gouverneur général, 27 novembre 1899, MRAC, 53.43.42, n°375.
- (35) Minute d'une note pour le Roi, sans date, sans signature [de Cuvelier], AMC, AE (267) 319.
- (36) Rapport 1897-1899, MRAC, 53.43.43, pp. 60-63.
- (37) Télégramme du gouverneur général au secrétaire d'Etat des AE, 26 février 1900, AMC, AE (266) 317.
- (38) Janssens et Cateaux, Les Belges au Congo, t. I, p. 322 (1908); Belgique militaire, 14 décembre 1902, 2, p. 685; Cabra à Kervyn, 27 août 1902, AMC, AE (267) 320.
- (39) Cabra au gouverneur général, Uvira, 12 mars 1900, AMC, AE 230 (244), Kivu.
- (40) Le chef du complot aurait été un sergent-major Wabuyu, qui aurait fait partie de l'escorte de Cabra au Mayombe, d'après G. Moulart, Souvenirs d'Afrique, 1948, p. 209.
- (41) Cabra à Sillye, Boma, 24 avril 1900, ordre de marche, MRAC, 54.95.93.
- (42) Cabra à Wahis, 13 août 1900, AMC, AE (266) 317, mission Cabra.
- (43) Tovar à Cuvelier, Bruxelles, 30 juin 1900, AMC, AE (293) 259, frontières du Portugal.
- (44) Cuvelier à Tovar, 10 juillet 1900, AMC, AE (266) 317, première mission Cabra.
- (45) Cabra à Wahis, 13 août 1900, *ibid.*
- (46) Delvigne à Delhaye, Tumba-Many, 1<sup>er</sup> mars 1900, et Delhaye au gouverneur général, Popokabaka, 8 mars 1900, AMC, AE 259 (293), frontières du Portugal.
- (47) Secrétaire général au gouverneur général, 14 juillet 1900, *ibid.*
- (48) AMC, AE (266) 317.
- (49) Cabra à Cuvelier, 20 octobre 1900, *ibid.*
- (50) Tous ces documents se trouvent aux AMC, AE (267) 319, frontières du Portugal.

- (51) C'étaient là exactement les pouvoirs judiciaires que Cabra avait revendiqués pour lui-même et pour son collègue portugais, et que Wangermée lui avait déniés : voir MRAC, 53.43.41, n<sup>os</sup>284, 305 et 323. Mais comme il s'agit ici d'un brouillon non daté, il est impossible d'affirmer que la version définitive des instructions était identique.
- (52) La chronique, 11 décembre 1902. Je pense que M. Jentgen confond et les missions et, jusqu'à un certain point, les nationalités quand il indique que les membres belges de l'expédition étaient MM. Cabra, Lekeu, H. Tilman et L. Willemsens, et les membres portugais, MM. Nunès, Pottier de Lima, J. Siret, A. Solon et A. de Mello (P. Jentgen, *op.cit.*, p. 77).
- (53) AMC, AE (267) 319.
- (54) Département des AE au gouverneur général, 17 juillet 1901, AMC, AE (267) 320, délimitation Noki-Kwango.
- (55) Cuvelier au gouverneur général, 17 juillet 1901, AMC, AE (267) 319.
- (56) Cuvelier à Cabra, minute, 17 juillet 1901, *ibid.*
- (57) Note pour le Roi, sans date, non signée, AMC, AE (267) 319.
- (58) Cuvelier à Tovar, 19 septembre 1901, *ibid.*
- (59) Points à établir de commun accord avec le comte de Tovar, note s.d., non signée, AMC, AE (267) 320.
- (60) Résumé du courrier d'Afrique reçu le 11 octobre 1901, correspondance Baerts-Léopold II, IRCB, 722.
- (61) *Idem*, courrier du 14 octobre 1901.
- (62) AMC, AE (267) 321.
- (63) Tovar à Cuvelier, 24 mai 1902 et Cuvelier à Tovar, 7 novembre 1902, AMC, AE (267) 320.
- (64) Cabra au gouverneur général, Kilumbu, 16 octobre 1901, AMC, AE (267) 320.
- (65) Wangermée à Cabra, 20 novembre 1901, *ibid.*
- (66) Cuvelier au gouverneur général, 11 décembre 1901, *ibid.*
- (67) Cabra au gouverneur général, 28 novembre 1901, *ibid.*
- (68) Cuvelier à Wangermée, 31 décembre 1901, *ibid.*
- (69) Cabra à Cuvelier, Bruxelles, 12 février 1902, *ibid.*
- (70) Cuvelier à Cabra, ... mars 1902, *ibid.*
- (71) Cabra à Cuvelier, 31 mars 1903 et 9 mai 1903, *ibid.*
- (72) Michel à Cabra, 14 mars 1902, *ibid.*
- (73) Cuvelier au gouverneur général, 7 mai 1902, *ibid.*
- (74) Tovar à Cuvelier, 6 mars 1902, *ibid.*
- (75) Cela se passe en 1902, et non en 1903 comme l'écrit G. Moulart dans ses "Souvenirs d'Afrique", p. 38.
- (76) Mouvement géographique, 1902, pp. 255 et 289.
- (77) Belgique militaire, 14 décembre 1902, p. 689.
- (78) Télégramme expédié de Loanda, le 23 juin 1902, AMC, AE (267) 320.
- (79) Cabra à Kervyn, Kinzangni, 27 août 1902, AMC, AE (267) 320.
- (80) Kervyn à Cabra, Bruxelles, 19 octobre 1902, *ibid.*

- (81) Wangermée à Cuvelier, 5 novembre 1902, *ibid.*
- (82) *Ibid.*
- (83) Cabra au gouverneur général, 18 août 1902, *ibid.*
- (84) Correspondance Baerts-Léopold II, courrier du 12 décembre 1901, lettre 1907 du 22 novembre 1901, IRCB, 722.
- (85) Cabra au gouverneur général, 18 août 1902, AMC, AE (267) 320, frontières du Portugal.
- (86) Cfr MRAC, 53.43.52.
- (87) Cfr MRAC, 53.43.53.
- (88) Note annexée à une lettre du ministre des Colonies au ministre des Affaires étrangères, 13 janvier 1913, minute, AMC, AE (255) 281, relations avec la France.
- (89) G. Moulaert, "Souvenirs d'Afrique", pp. 28 à 45, 1948.
- (90) Anvers au lieutenant général Cabra, 1924, MRAHM.
- (91) G. Moulaert, *op.cit.*, p. 37.
- (92) Cfr MRAC, 53.43.51.
- (93) Cfr MRAC, 53.43.56.
- (94) Cfr MRAC, 53.43.64.
- (95) Cfr MRAC, 53.43.65 et 66.
- (96) Cfr MRAC, 53.43.69.
- (97) Cfr MRAC, 53.43.62.
- (98) P. Van Zuylen, L'échiquier congolais, 1959, pp. 358-359.
- (99) Renseignements donnés par M. Michel à M. Kervyn, 17 décembre 1912, AMC, AE (255) 281, relations avec la France.
- (100) Ministre des Colonies au ministre des AE, Bruxelles, 13 janvier 1913, *ibid.*
- (101) M. Luwel, La première traversée de l'Afrique équatoriale par une femme européenne, dans Revue coloniale belge, 15 août 1953, p. 619, et Biographie belge d'Outre-Mer, t. VI, 1968, p. 403.
- (102) Cfr MRAC, 53.43.72 et 73.
- (103) Un article plus détaillé a paru dans le Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1973, n°4, pp. 743-779, C. Liben, La dernière mission du capitaine commandant Cabra en Afrique (1905-1906).
- (104) Anvers au lieutenant général Cabra, 1924, MRAHM.
- (105) Registre général, 10.515, MRAHM.
- (106) Ministre de la Guerre au chef d'état-major général de l'armée, Le Havre, 21 février 1916, dossier Cabra, MRAHM.
- (107) Anvers au lieutenant général Cabra, 1924, MRAHM.
- (108) Télégramme cité par W. Robyns, dans Biographie coloniale, t. III, 1952, p.110.
- (109) Cfr Projet d'installation de cracking à Kinshasa, MRAC, 53.43.92 à 102.
- (110) N. Laude, Mort du lieutenant général Cabra, dans Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers, t. LII, 1932, pp. 230-232.

**INVENTAIRE**



CHAPITRE PREMIER

PREMIERE MISSION DE CABRA AU CONGO (juillet 1896-avril 1897)

I. Inauguration du tronçon Matati-Tumba du chemin de fer du Congo (22 juillet 1896)

1. Une coupure du "Petit bleu" (juin 1896 vraisemblablement) où est annoncé le départ de Cabra, sa future mission scientifique, sa mission à l'inauguration du chemin de fer du Congo, où il représentera le gouvernement belge; divers détails sur l'intention qu'auraient les autorités françaises d'utiliser le chemin de fer congolais (69.23.33, page 8).

II. Mission scientifique au Mayombe (septembre 1896-avril 1897)

2. Brouillon d'une lettre de Cabra au gouverneur général, Zambi, 8 septembre 1896.

Cabra a fait étape à Kanzi le 4 septembre; arrivé à Zambi le 5, il compte partir pour Banana après deux soirées d'observations astronomiques. Etant donné la difficulté de recruter de nouveaux porteurs et celle de voyager par terre avec ses chronomètres et ses instruments, Cabra demande si un des vapeurs de Boma ne pourrait, en descendant le fleuve, prendre sa caravane (85 hommes et 72 charges) à Zambi pour la débarquer à Banana (53.43.1).

3. Lettre de J. Van Dorpe, directeur de la Marine à Cabra, Boma, le 10 septembre 1896.

Réponse au n°1. Ne pouvant disposer d'un grand steamer de l'Etat, Van Dorpe conseille à Cabra de faire à pied le trajet Zambi-Banana comme primitivement convenu.

Le steamer Prince Baudouin, passant le 12 septembre à Katalla, pourra y charger les colis que Cabra y aurait laissés, faute de porteurs.

4. Minute d'une lettre de Cabra à E. Derscheid, commandant du camp de Zambi, Zambi, 11 septembre 1896.

Cabra donne le résultat de ses observations astronomiques et magnétiques à Zambi.

En outre, des sondages ont été effectués en cinq endroits du camp : les échantillons étaient joints à la lettre.

Au dos de la lettre, un schéma de la station avec indication des points de sondage (53.43.3).

5. Lettre de l'inspecteur d'Etat, Wangermée, à Cabra, Boma, 23 septembre 1896.

Le commissaire de district de Banana a reçu ordre de recruter 25 porteurs, Cabindas ou Loangos, pour compléter l'effectif de la caravane de Cabra. Cabra est donc prié de lui remettre ceux qu'il aurait reçus ou réquisitionnés en cours de route, car ils doivent rentrer au plus tôt à Boma (53.43.4).

6. Wangermée, inspecteur d'Etat, à Cabra, Boma, 2 octobre 1896.

Réponse à une lettre du 24 septembre 1896; il n'est pas possible de distraire aucun homme de la Force publique pour être pris comme porteur.

Cabra disposera de 25 porteurs environ que le commissaire de district de Banana a promis de fournir, ce qui porterait sa caravane à 85 hommes au minimum. En outre, l'escorte peut être employée à divers travaux à l'étape. Le commandant du camp de Zambi a reçu l'ordre de compléter au besoin la caravane à Tshoa par des porteurs qui accompagneront Cabra jusqu'à Lemba. Le recrutement d'étape en étape est le meilleur et le seul possible (53.43.5).

7. Brouillon d'une lettre de Cabra au gouverneur général, T'choa, le 18 octobre 1896.

Réponse au n°5, indiquée, par erreur, comme datée du 4 octobre. Cabra regrette que sa demande d'être accompagné par des hommes de la Force publique n'ait pas pu être accueillie. "A cause de mon genre de travail et de la direction que je prends, mes porteurs ne me suivent qu'avec répugnance, la superstition s'en mêlant; déjà j'ai dû réprimer et prévenir des vellétés de désertion". Quant au recrutement local, les villages de la frontière sont inhabités ou n'abritent plus que quelques malheureux ...d'autant que la tournée de recrutement du capitaine Derache n'a précédé l'arrivée de Cabra que de 3 jours. Cabra doit donc se mettre en route dans des conditions non prévues : il dégage sa responsabilité.

Afin d'avoir un point bien établi près de la frontière, Cabra restera encore 6 jours à Tshoa.

Il fait partir directement pour la Lemba toutes les charges qui ne lui sont pas strictement indispensables. Il envoie à Boma des porteurs pour en rapporter riz et poisson. Il demande qu'on remplace par des hommes mieux choisis les 4 soldats qui ne sont pas en état de fournir le service fatigant auquel ils sont astreints. Il annonce l'envoi, de Tshoa, d'un premier rapport et d'un colis d'objets recueillis (53.43.6).

8. Lettre de E. Derscheid, commandant du poste de Zambi, à Cabra, Zambi, 25 octobre 1896.

Derscheid regrette de n'avoir pu venir à Tshoa pendant le séjour de Cabra. "Le commandant de la Force publique est venu contrecarrer mes projets et a passé son inspection le 20; j'ai dû aller à Boma, et toutes ces courses coïncidaient avec ton séjour à Tchoa. J'espère que Bodart se sera tiré d'affaires pour rendre ton séjour aussi agréable que possible".

Derscheid demande des nouvelles... "J'aurais été heureux de t'entendre raconter tes impressions..." Nouvelles de Van den Kerkhove qui est avec sa femme à Boma ... "Es-tu content de tes aides et Braye te rend-il les services que tu es en droit de lui réclamer ?".

Si Cabra demeure encore à Tshoa, Derscheid tâchera de l'y rejoindre.

En note : nouvelles de l'expédition Derache (53.43.7).

9. Lettre de l'inspecteur d'Etat, Wangermée, à Cabra, Boma, 2 novembre 1896.

M. Solon, préparateur à l'Université de Bruxelles, engagé dans le but spécial d'être attaché à la mission Cabra, quittera Boma le 3 novembre. Cet agent est sous les ordres exclusifs de Cabra, pour l'aider et plus spécialement dans la formation de collections de la faune du Congo.. Prière de renvoyer à Boma le commis Williame (53.43.8).

10. Brouillons :

1) d'une lettre de Cabra au secrétaire d'Etat, Tshoa, le 5 novembre 1896, pour lui présenter son premier rapport.

2) d'une lettre au gouverneur général, non datée.

Cabra lui fait parvenir le rapport, ainsi que divers échantillons et curiosités.

Dès que M. Solon l'aura rejoint, il renverra à Boma M. le commis Williame, "compagnon que je vois nous quitter à regret, car je n'ai eu qu'à me louer sous tous les rapports de sa manière d'être et des services qu'il a rendus". Cabra souhaite qu'on envoie Williame dans le Kasai, "région où il désire-rait pouvoir continuer son terme".

M. le sous-lieutenant Braye a terminé un premier terme de service de trois ans. "Vous jugerez probablement qu'il y aurait lieu de proposer cet officier pour la croix de service".

3) du rapport n°1.

Ce rapport comporte d'abord un récit du voyage de Cabra depuis son arrivée à Boma, ensuite, divers paragraphes se rapportant aux travaux de la mission. Le service géographique est le plus important pour cette première partie du voyage : Cabra y émet d'intéressantes considérations sur les travaux géodésiques et sur la délimitation des frontières; puis il passe en revue les services zoologique, botanique, géologique, photographique, et enfin, émet des observations générales sur la population indigène, les difficultés propres aux missions géodésiques et géologiques, etc.

*Récit du voyage* : Arrivé le 13 juillet à l'embouchure du Congo, Cabra n'a pu commencer son voyage de reconnaissance que le 4 septembre. Jusqu'à la fin du mois de juillet, il a été absorbé par la visite détaillée du chemin de fer du Congo, par la cérémonie d'inauguration et le voyage de retour.

Fin juillet, nouveau contretemps : M. Solon, qui devait accompagner Cabra est forcé de retourner à Anvers : il fallut lui trouver un remplaçant. Puis Cabra dut s'occuper de vérifier ses instruments, travail nécessaire après le voyage.

La dernière moitié du mois d'août fut utilisée par les observations à Boma et par le recrutement des porteurs et travailleurs. Ce recrutement ne fut pas sans présenter beaucoup de difficultés et fut la principale cause du retard.

Finalement, Cabra est parti avec huit porteurs de choix pour ses instruments, au lieu de dix-huit comme l'indiquaient ses instructions. A son départ de Boma sa caravane se composait de trois blancs : outre Cabra, le sous-lieutenant Braye, commandant l'escorte, et chargé du ravitaillement et du portage, le commis Williame, chargé de la préparation des échantillons de la faune et de la flore, une escorte de 24 hommes sous les ordres d'un caporal, un surveillant noir, 8 porteurs spéciaux, et 50 indigènes des environs de Matadi.

Arrivé le 5 septembre à Zambi, Cabra y demeure jusqu'au 15 : son temps est occupé par les observations astronomiques, et par le recrutement de nouveaux porteurs, certains ayant déserté. Du 15 au 21 septembre, se succèdent 5 étapes, mais le temps est on ne peut moins propice aux observations géodésiques. Le 21, la caravane est transportée en canots à Banane.

Le mauvais temps a empêché de faire les observations utiles à Banane, dont Cabra espérait relever la position, qui aurait servi de point de départ pour les opérations à faire le long de la frontière portugaise. De plus, il aurait fallu vérifier les chronomètres qui venaient de subir un voyage des plus difficiles à travers les marécages.

Départ de Banane le 3 octobre, arrivée le 4 à Tshikaï, dont la position a pu être relevée, arrivée à Tshoa le 14 octobre. Le temps, pire qu'à Banane, ne permet pas une seule fois l'observation des culminations lunaires, jusqu'au 5 novembre.

"Partir coûte que coûte [de Tshoa], c'était m'engager dans de nouvelles étapes sans connaître les modifications de la marche de mes chronomètres", c'était donc risquer de voyager jusqu'à la Lemba sans relever aucun point.. De plus, le recrutement de porteurs promettait d'être particulièrement difficile entre Tshoa et la Lemba, des opérations de recrutement faites quelques jours avant l'arrivée de Cabra (expédition Derache, sans doute), ayant fait fuir les villages.

1) Service géographique : Cabra a relevé les points de 5 postes.

L'itinéraire suivi a été relevé à la boussole et, quand il était possible de le faire, au théodolite.

Cabra a relevé les altitudes mais n'a pas encore eu le temps de mettre les résultats au net.

La durée du séjour à chaque étape a été réglée sur le temps indispensable aux observations astronomiques. Même ainsi, "la mission exige déjà un travail de bureau long et fatigant".

Cabra estime que son itinéraire suit la frontière portugaise. Mais l'estimation des longitudes est un problème ardu. Malgré le soin apporté aux observations, malgré les instruments de grande dimension (pour des instruments de voyage), "on ne peut prétendre qu'à une approximation assez large et qui peut admettre des erreurs d'un kilomètre et même plus".

Cabra en donne pour preuve les résultats obtenus en 1890 par les commandants Delporte et Gillis pour le calcul de la longitude de Léopoldville: différence la plus grande : 7.000 m, différence moyenne : 1.800 mètres. Cabra estime que dans ces conditions, toute délimitation d'une frontière à l'aide d'un méridien donnera toujours lieu à chicanes. La seule bonne solution serait qu'une commission mixte détermine sur place la frontière en choisissant les obstacles ou lignes naturelles qui se rapprochent le plus de la direction générale du méridien. Remarques sur le mauvais état des routes, sauf aux environs du poste de Tshikaï.

Cabra avait joint à son rapport la copie de deux carnets d'observations astronomiques qui permettront de faire en Europe les calculs définitifs, le tableau des calculs des latitudes, la liste des longitudes, un croquis au  $\frac{1}{1.000.000}$ , établi d'après les données du capitaine Delporte, etc.

- 2) Service zoologique : Cabra annonce l'envoi de divers échantillons, tels que oiseaux, insectes, papillons, serpents, oeufs, nids, un squelette complet d'indigène, un crâne de chimpanzé, etc.
- 3) Service botanique : Peu d'observations intéressantes, parce que c'était la fin de la saison sèche, les cultures sont pauvres, partout c'est la savane, seules les parties basses sont boisées.  
Cabra a cependant expédié à Banane une carotte de manioc d'1,60 mètre de hauteur. "J'ai cru y voir un objet d'exposition...".
- 4) Service géologique : Des sondages ont été effectués à Zambi, Cunga, Banane, Tshikaï, Callakanta et Tshoa. Aucun résultat intéressant. La région parcourue semble n'être qu'un vaste dépôt de sable, en surface comme en profondeur. Recherches vaines de la gomme fossile dont les indigènes ont parfois de très rares échantillons.  
Si les envois d'échantillons sont assez importants, c'est que "mes connaissances sommaires en géologie ne me permettent pas de déterminer avec autorité la nature du sol et du sous-sol sur simple inspection".
- 5) Service photographique : Aucun sujet digne d'intérêt. "Aujourd'hui même, ...j'ai inutilement essayé de prendre des types indigènes et leurs habitations, mes modèles ont chaque fois bougé".

6) Observations générales : La région traversée est pauvre et peu intéressante. "La population est craintive et bien peu nombreuse. Là où les indigènes n'avaient pas fui à notre approche nous avons trouvé peu d'hommes, encore moins de femmes et presque pas d'enfants". Leur industrie n'a rien de remarquable. Les gens cultivent peu. Ils n'achètent que quelques lambeaux d'étoffe et "quelques bouteilles de rhum, ce dernier produit semblant constituer un véritable fléau pour cette race débilité".

*Portage* : "Mes travaux de nuit et surtout mes sondages qui revêtent à leurs yeux un caractère diabolique font que ces gens superstitieux me suivent à contre coeur. Bientôt l'engagement des gens de Matadi tirera à sa fin et je ne sais combien de temps je perdrai à recruter d'autres hommes".

La solution, pour ce genre d'expédition, serait de prendre des hommes de la Force publique, escorte utile dans le cas où il faut traverser des pays où la population serait hostile.

*Besoins en matériel* : Cabra insiste sur l'utilité qu'il y aurait pour chaque poste à fonder, ou en voie d'établissement, à disposer d'une sonde portative. La connaissance du sol et du sous-sol faciliterait la recherche de l'eau, l'établissement des constructions, etc. Pour les besoins de sa mission, Cabra joint une liste.

*L'état sanitaire* est excellent.

*Réceptions* : "...je tiens à dire la façon toute gracieuse et aimable dont les membres de la mission ont été accueillis partout". Tous les agents qui ont pu faciliter son travail l'ont fait avec zèle et dévouement.

*Amorce n°8 : état de demande de matériel et de matières premières* : cartouches, matériel pour la conservation des spécimens, etc.

*Bordereau* : liste des enveloppes et colis expédiés par Cabra (53.43.9).

11. Brouillon d'un laissez-passer délivré par le capitaine Cabra, daté de Boma-Sundi, le 14 novembre 1896.

"Le chef du village Mayombe de Boma-Sundi m'a fait promesse de se rendre dans quatre lunes à Boma avec un certain nombre de ses hommes, des femmes et des enfants. Il consent à être transporté en Europe pour un certain temps, il prendra avec lui un modèle de maison indigène, des ustensiles, poteries, etc. qu'on lui indiquera.

"De mon côté, j'ai promis au chef que tous les frais de son voyage seraient payés, qu'en arrivant à Boma chaque homme, chaque femme et chaque enfant recevrait une pièce d'étoffe, que tous seraient bien traités, qu'il

serait fait cadeau à chacun, pour revenir, d'un costume taillé à l'européenne, que chaque homme recevrait un fusil, que le chef aurait de plus un revolver.

Comme laisser-passer et comme gage de nos promesses réciproques, le chef m'a demandé le présent écrit".

En note : "Prière de traiter le porteur avec égards" (53.43.10).

12. Lettre du receveur Pierret à Cabra, accompagnant l'envoi de 500 Fr, demandés par Cabra le 23 novembre pour différents frais de sa mission, Zobé, 25 novembre 1896.

Au dos de la lettre, calculs de la main de Cabra, je pense (53.43.11).

13. Lettre de Pierret, chef de poste de Zobé, à Cabra, Zobé, 26 novembre 1896.

En réponse à une lettre du 23 novembre, Pierret informe Cabra que son poste est sous eau depuis six jours. Si les crues rendent difficiles les observations astronomiques à Zobé, elles pourraient être faites au village proche de Buku-Zobé. Dans ce cas, quelles sont les installations nécessaires ?

"En vue de vous procurer les spécimens d'animaux que l'on rencontre ici, j'invite les indigènes à chasser et je leur achète de la poudre". Mais, par suite des crues, le crocodile est difficile à atteindre (53.43.12).

14. Circulaire à en-tête de l'E.I.C., adressée par le secrétaire d'Etat Van Eetvelde au capitaine Cabra, Bruxelles, 27 novembre 1896.

"Le Gouvernement du Roi Souverain, en vue d'assurer à l'Exposition de l'Etat Indépendant du Congo, à Tervueren, le concours de personnalités s'occupant de questions coloniales, a décidé de nommer une Commission de patronage, dont il vous prie de vouloir bien faire partie" (53.43.13).

15. Lettre de Pierret à Cabra, Zobé, 30 novembre 1896.

Les indigènes, à qui Pierret a remis de la poudre de traite, lui ont apporté le 26 novembre, un zibizi, le 29 et le 30, deux antilopes.

Il a essayé de préparer le zibizi et une antilope, "néanmoins la crainte... de ne pas réussir la préparation des peaux, m'engage à vous envoyer la seconde antilope(sic)".

Quelles sont les instructions de Cabra ? Un caméléon et un petit serpent l'intéressent-ils ?

Sur la même feuille, brouillon de la réponse à Pierret, peut-être de la main de M. Solon, préparateur, et corrigé au crayon par Cabra, me semble-t-il.

L'auteur accuse réception de la lettre et de l'antilope. "La conservation en était assez bonne seulement la façon de traiter la bête au point de vue collection est généralement déplorable...".

Tout animal, de quelque classe qu'il soit, l'intéresse. "Vous me feriez un sensible plaisir en faisant prendre des serpents vivants..." (53.43.14).

16. Lettre de Wangermée, inspecteur d'Etat, à Cabra, Boma, 4 décembre 1896.

Cette lettre accompagnait l'envoi de savon arsenical (53.43.15).

17. Wangermée à Cabra, Boma, 9 décembre 1896.

Wangermée a décidé que les porteurs recrutés à Matadi et dont l'engagement expirait le 1<sup>er</sup> décembre, continueront d'accompagner Cabra durant toute sa mission au Mayombe. Leurs chefs sont prévenus, leur salaire mensuel est augmenté de 5 francs. S'ils protestaient trop vivement, avertir Wangermée (53.43.16).

18. Wangermée, inspecteur d'Etat, à Cabra, Boma, 9 décembre 1896.

Wangermée a pris connaissance avec intérêt d'une lettre de Cabra, du 4 décembre, sur ses travaux. Il pense avec lui qu'un botaniste rendrait de grands services à sa mission, mais il ne peut lui en procurer.

Le commis Williame, renvoyé précipitamment par Cabra à Boma, est parti pour Temvo, où il remplit momentanément les fonctions de chef de poste.

Recevant des demandes de personnel de tous les services et districts, Wangermée ne peut les satisfaire que parcimonieusement, d'autant qu'il y a eu de grands déchets à Boma. Aussi demande-t-il à Cabra et à ses adjoints de continuer à montrer l'activité et le zèle déployés jusqu'ici (53.43.17).

19. Lettre de Portig, ff. de vérificateur, à Cabra, Zobé, 12 décembre 1896.

Portig tient à la disposition de Cabra un énorme boa vivant et une centaine d'oeufs de ce serpent. Il prie Cabra de les faire enlever au plus tôt (53.43.18).

20. Lettre du chef de poste de Zobé, Pierret, à Cabra, Zobé, 15 décembre 1896.

L'auteur fait parvenir à Cabra divers serpents : un boa mort la veille, un petit serpent vivant, des oeufs, etc. (53.43.19).

21. Lettre de Wangermée à Cabra, Boma, 18 décembre 1896.

Wangermée a décidé d'augmenter de 10 francs au lieu de 5 le salaire mensuel des porteurs. Il espère que, dans ces conditions, les porteurs consentiront à prolonger le terme de leur engagement (53.43.20).

22. Lettre du chef de zone Vanden Plas à Cabra, Lemba, 21 décembre 1896.

Accuse réception d'une lettre de ce jour donnant les coordonnées géographiques du point de Lemba. Il prendra les mesures nécessaires pour que ce point soit repéré par une construction solide et durable (53.43.21).

23. Reçu onze charges à faire transporter à Boma pour être remises à M. le gouverneur général pour l'expédition Cabra.

Signé : le chef de zone Vanden Plas, Lemba, 22 décembre 1896 (53.43.22).

24. Lettre de Vanden Plas à Cabra, Lemba, 29 décembre 1896.

L'auteur accuse réception de deux lettres des 24 et 26 décembre. Il signale que les villages auxquels appartiennent les déserteurs se sont enfuis dans la brousse pour se soustraire à son action. Il se promet de punir les coupables et leurs chefs responsables.

Pour motif de santé, il est forcé de retarder son voyage, il espère cependant rejoindre Cabra, puisque celui-ci marche à petites étapes.

"Le poste de Zobé m'a envoyé, pour votre mission, un boa qu'on prétendait vivant. Je l'ai trouvé en pleine décomposition et répandant une odeur qui n'avait rien de commun avec l'eau de Cologne" (53.43.23).

25. Lettre de Pierret à Cabra, Zobé, 6 janvier 1897.

L'auteur signale la mort d'une femme indigène à Zobé.

En note : "Mes bons souhaits pour 1897, et que je vous rencontre dans le pays de Charleroi qui, paraît-il, vous est cher".

Autre note : "M. Mennicken qui descend malade, à Landana, m'apprend que M. Vanden Plas est également malade et qu'il ne pourra se mettre en route que fin janvier. Notre voyage à Chimbanza est donc encore retardé" (53.43.24).

26. Lettre de Vanden Plas à Cabra, Lemba, 12 janvier 1897.

Vanden Plas transmet à Cabra une facture de M. d'Oliveira. Elle a rapport aux frais résultant du prêt de trois canots destinés aux transports de Lemba à Ponzo.

En annexe, ladite facture en portugais : les frais se montent à 100 francs. Signée : Oliveira, Caico Ponzo, 23 décembre 1896.

Note de la main de Cabra en travers de la facture: "Les embarcations m'avaient été données, malgré mes instances, à titre gracieux. J'en écris donc au gérant directeur à Banane" (53.43.25).

27. Lettre de Wangermée à Cabra, Boma, 14 janvier 1897.

Dans son rapport du 15 décembre 1896, Cabra émettait l'avis que pour envoyer en Europe des échantillons de toute espèce, il faudrait pourvoir l'expédition des moyens d'emballage nécessaires. Wangermée a attiré l'attention du gouvernement central sur ce point, et demande à Cabra des renseignements complémentaires quant au nombre, aux formes, aux dimensions des caisses et récipients (53.43.26).

28. Lettre d'Aug. Hanu, agent réceptionnaire, à Cabra, Landana, 15 janvier 1897.

L'auteur annonce qu'il envoie, à la demande de Cabra, quarante sacs de riz. Divers contretemps l'ont empêché d'envoyer plus tôt les colis lui appartenant.

"Une caisse contenant 10 paquets de tabac et une caisse de cigares étant tombées dans la mer, tout a été gâté. Je vous prie de prendre à cet égard telle décision qu'il vous plaira, car en voulant les faire sécher chez moi, un boy m'a volé des cigares. Je suis prêt à vous rembourser ou à vous fournir d'autres cigares qui auront l'avantage de n'avoir pas été dans l'eau de mer" (53.43.27).

29. Brouillons de 4 lettres de la main de Cabra, sans date, sans nom de lieu.

A. Lettre adressée à M. le directeur de la mission de Iema-Lianga, pour lui annoncer sa prochaine venue à la mission dans le but d'en déterminer les coordonnées géographiques.

"Votre influence sur les populations des environs peut m'être d'un grand secours et je ne doute pas, M. le Directeur, que vous ne m'aidiez dans l'accomplissement de ma tâche et que vous vouliez bien assurer aux indigènes que ma mission a un caractère tout pacifique et que mon passage ne donnera lieu ni à aucune réquisition forcée d'hommes ou de vivres, ni à aucun établissement définitif dans la région".

B. Traduction de la même lettre en anglais.

C. Lettre au chef de zone Vanden Plas, pour lui expliquer l'absence de quelques jours de l'adjutant Jacques, chef de poste de Shimbanzé.

Cabra a requis les services de Jacques pour l'accompagner dans le Loango, puis l'a envoyé à la côte pour en ramener du ravitaillement. Il s'est assuré au préalable que son absence n'occasionnerait aucune difficulté dans la région. S'il n'a pu prévenir plus tôt le chef de zone, c'est qu'il pensait le rencontrer à Buku N'Zobé, comme convenu.

"...le concours de M. Jacques, qui m'était indispensable, car je ne pouvais distraire aucun de mes adjoints des travaux de la mission, m'a été du plus grand secours grâce à son activité et à sa grande connaissance des populations de la région et je me fais un plaisir de vous signaler la chose".

De plus, Cabra compte se faire accompagner par M. Jacques dans la zone où il exerce sa surveillance politique. Ce qui ne le distraira pas de son service. Au reste, il ne pourrait se passer de ses services, tant pour le renforcement de son escorte que pour la récolte de renseignements et documents intéressants. Sa grande influence sur les populations et les relations qu'il a su nouer avec elles lui faciliteront la tâche. Cabra enverra un courrier au chef de zone pour le prévenir du jour du départ.

D. Lettre personnelle à Vanden Plas.

Même objet. Cabra déplore que le chef de zone ait été informé de l'absence de Jacques sans en apprendre en même temps les motifs. Il prend la responsabilité de ce retard.

Son voyage dans la rivière a été très intéressant "...je n'ai qu'un regret c'est de devoir croire que votre état de santé ou la besogne (peut-être les deux) ne vous ait pas permis de mettre à exécution le projet fait de voyager de compagnie" (53.43.28).

30. Lettre du chef de zone Vanden Plas à Cabra, Shimbété, 10 février 1897.

Accuse réception d'une lettre du 4 février (dont le brouillon doit être le n°28-3).

M. Jacques a exécuté les ordres reçus, mais il a perdu de vue qu'il devait aviser son chef de son départ et lui faire connaître les mesures prises pour assurer la bonne direction de son poste.

L'adjudant Jacques accompagnera Cabra (53.43.29).

31. Minute d'une lettre de Cabra au gouverneur général, sans date, pour lui raconter un incident de frontière sans gravité, mais dont une version dénaturée pourrait parvenir à Boma.

Une vingtaine de porteurs, recrutés dans le village de Tchikokolo, attendaient au poste de Shimbanzé l'organisation complète de la caravane, quand, une belle nuit, par suite de racontars sur les buts de la mission, ils prirent peur et s'enfuirent. Un caporal indigène et quelques hommes partirent pour les ramener de leur village. Mais le village s'enfuit en territoire portugais. Le petit détachement les poursuivit jusqu'au Loango. Là, il fut accueilli par des coups de feu partis de la rive portugaise et des pirogues. Bilan : deux blessés légers. La lettre sera portée par le sous-lieutenant Jacques (53.43.30).

32. Lettre personnelle de Vanden Plas à Cabra, Shimbété, 10 février 1897.

Fait part à Cabra de ses projets : il ira avec M. Pierret jusqu'à Shimbanza, puis seul, vers l'amont.

Il a demandé en vain une tente à Boma. "Si je ne vous retrouve pas en route, j'aurai l'avantage de vivre à la façon des canards pendant quelques semaines". Il obtient de bons résultats pour l'exposition : il aura des indigènes de tous les villages où il est passé.

Il espère avoir le plaisir de rencontrer Cabra avant son retour à Boma, sinon, ce sera pour l'an prochain, car il a demandé une nouvelle prolongation de terme (53.43.31).

33. Reçu de 8 colis contenant des échantillons zoologiques et botaniques, etc. de la mission Cabra pour les faire transporter jusqu'à Lemba, les confier au chef de poste de Lemba pour leur transport à Boma par terre.

Signé : Pierret, Shimbanzé, 17 février 1897 (53.43.32).

34. Lettre du sous-directeur de l'Agriculture et de l'Industrie, E. François, à Cabra, Boma, 18 mars 1897.

Il se trouve à Boma deux colis destinés à la mission Cabra, arrivés par vapeur "Léopoldville", contenant des produits et outils pour l'emballage et l'emballage de spécimens.

2<sup>e</sup> page : énumération du contenu des colis (53.43.33).

35. Lettre du gouverneur général Wahis à Cabra, Boma, 12 avril 1897.

Comme il n'y a pas de logement disponible à proximité du mât du pavillon, Wahis indique à quel endroit Cabra pourra dresser sa tente. Il pourra en outre conserver son logement de Boma-Rive (53.43.34).

36. Lettre personnelle de Vanden Plas à Cabra, Luali, 25 avril 1897.

Vanden Plas demande des nouvelles. Que sont devenus les prisonniers et prisonnières ? Les envoie-t-on à l'exposition ? Le recrutement du contingent destiné à l'exposition se fait très difficilement. Les villages sont dans la brousse. Il compte tâcher de ramener de Boma-Sundi les indigènes qui ont promis à Cabra de se rendre à Bruxelles.

Jacques va fonder un nouveau poste en amont de Shimbanza.

"Je pense souvent à votre mission. J'en rêve même. C'est ainsi que j'ai rêvé, il y a deux nuits, que la carte du Bas Congo était excellente et qu'il ne fallait pas songer à reculer vers le nord les limites de notre territoire. Qui peut bien m'avoir suggéré celle-là ? Eh bien ! Je dirai à ce propos que les mathématiques, avec les étoiles en plus, ont du bon, car lorsque je me suis réveillé, je me suis souvenu avec satisfaction et plaisir de vos calculs rassurants".

Il compte recevoir les renseignements promis par Cabra et qui doivent lui permettre de faire convenablement le travail projeté sur les voies de communication (53.43.35).

37. Lettre de Cabra au gouverneur général, Boma, 22 juin 1897.

Lors de son premier voyage, Cabra était accompagné de travailleurs recrutés à Boma et de porteurs de Matadi. Les premiers étaient moins payés que les seconds. Or ils ont fourni un travail souvent plus long et plus difficile : "...ils ont été employés souvent très tard dans la nuit pour les observations astronomiques, ils ont pratiqué les sondages, aidé à la confection des herbiers, etc."

Le clerc Corry a pris un soin tout particulier des instruments.

Aussi Cabra demande à pouvoir dépenser environ 350 francs (soit 40 francs par mois) pour distribuer des indemnités à une dizaine d'hommes et faciliter leur réengagement.

Signature de Wangermée, avec les mots : "Approuvé, 24 juin 97" (53.43.36).

38. Lettre de G. Dielman, commandant de la Force publique, à Cabra, 5 juillet 1897.

Cabra aura dès demain à sa disposition un détachement de 45 hommes de la Force publique, dont 25 soldats de Zambi qui l'ont accompagné lors de son premier voyage (53.43.37).

39. Lettre en portugais de M. d'Oliveira à Cabra, Caico Ponzó, 7 juillet 1897.

Demande si M. Vanden Plas a remis à Cabra la somme convenue pour la facture des 3 pirogues qui ont conduit sa caravane de Lemba à Ponzó. Il n'a plus rien entendu depuis sept mois (53.43.38).

40. Traduction en français de la précédente.

Cabra a écrit en note : "Vu le gérant directeur à Boma qui m'a dit de ne plus m'occuper de cela. A.C." (53.43.39).

## CHAPITRE II

### COMMISSION DE DELIMITATION DES FRONTIERES ENTRE L'E.I.C. ET LES POSSESSIONS PORTUGAISES ET SEJOUR A BOMA (juillet 1897-novembre 1902)

Première partie : *Délimitation de l'enclave de Cabinda* (juillet 1897-octobre 1899)

#### I. Correspondance

41. Minute d'une lettre de Cabra au baron de Cuvelier, secrétaire général aux Affaires étrangères de l'E.I.C., non datée.

Cette lettre doit dater des premiers mois de 1898 (1) (53.43.40).

Déjà en juin 1897, dans son 4<sup>e</sup> rapport, Cabra, impressionné par les "pauvres hères" rencontrés dans le Bas-Congo, souhaitait que les populations du Haut-Congo ne soient pas à leur tour contaminées par le "rhum de traite".

Depuis, le gouvernement l'a chargé de la délimitation de l'enclave de Cabinda et non plus de l'étude de la région. Cependant, il pense répondre aux instructions verbales reçues avant son départ en préparant un rapport général sur la délimitation et sur la région étudiée.

Mais les journaux lui apprennent que doit s'ouvrir à Bruxelles une conférence internationale, appelée à étudier la question du régime de l'alcool dans le bassin conventionnel du Congo. De là son désir "d'apporter à temps des renseignements, d'où, je voudrais l'espérer, des arguments utiles pourront être extraits". Sans prétendre à une analyse toujours juste des causes de la dépopulation, Cabra fait parvenir ses réflexions. Son collègue portugais, qui n'a pas moins de 18 ans d'Afrique, fait parvenir un rapport analogue à son gouvernement.

*Situation de la population de la région du Bas-Congo dans la zone frontière entre l'E.I.C. et les possessions portugaises de l'enclave de Cabinda.*

Déjà en septembre et octobre 1896 (2), Cabra avait parcouru la région frontière entre le Congo et la Lukula : "J'ai dit la pénurie d'enfants, le peu d'étendue et le triste état des plantations; j'ai parlé de l'unique

---

(1) Les circonstances de la rédaction de cette note sont indiquées dans le lettre de Cabra au gouverneur général, du 21 juillet 1899 (53.43.41, lettre n°288).

(2) Cfr 53.43.9 : 6) observations générales.

occupation qui semblait absorber les rares et faméliques habitants : l'enterrement de ceux qui étaient morts ou depuis quelques jours ou depuis un mois ou depuis un an, suivant que le rang social des disparus leur valait des funérailles ordinaires ou somptueuses"...

Rappelé dans les mêmes parages en 1897, Cabra constate un dépeuplement rapide : "Où quelques pauvres diables enterraient leurs morts, je n'ai plus trouvé que les vestiges de ce qui avait été un village où j'avais compté 25 et 30 cases habitées. J'ai rencontré 2 ou 3 misérables huttes, dont une, parfois, comme à Bongo-Congo, abritait des agonisants".

M. Nunès, commissaire portugais, qui connaît bien la région, a lui aussi été stupéfait de constater que des centres assez importants étaient devenus de pauvres agglomérations. Cabra et Nunès ont rencontré "plus de ruines que de villages...". D'après les missionnaires de la Lukula, "la population de certains villages avait diminué dans la proportion de 10 à 1". Tous les témoignages corroborent ces observations.

Enfin, le commissaire portugais éprouve, aussi bien que Cabra, des difficultés à se procurer des hommes.

Il en est vraisemblablement de même dans plus d'une région de la zone frontalière. Pour Cabra, la dépopulation tient à 3 sortes de causes :

- 1) La disparition des cadres politiques traditionnels : le manque d'autorité des chefs entraîne un relâchement des moeurs : l'adultère, la polygamie, l'avortement sont plus fréquents. Une morale plus humaine n'a pu encore s'imposer en si peu de temps.

Du point de vue économique, l'indolence et l'imprévoyance des indigènes leur ont fait réduire la culture et l'élevage au strict minimum. "Même en temps normal, le Noir se nourrit peu et mal dans cette région et la fécondité de la race s'en ressent. Enfin malgré les efforts si admirables des missionnaires, le zèle et le dévouement des agents des puissances colonisatrices, le fétichisme et l'empoisonnement judiciaire exercent encore d'importants ravages. Si dans les villages restés purement indigènes, l'état politique est voisin de l'anarchie, l'état social est l'application et l'expérience du socialisme et du communisme. La moindre supériorité ou semblant de supériorité est imputé à mal, le plus petit avoir, les moindres économies sont considérées comme une spoliation exercée au détriment de la communauté". Tout thésauriseur est soupçonné d'attirer sur le village la colère des dieux : "...du soupçon ou de l'accusation, on a vite fait de passer à la mise à mort du prétendu coupable".

- 2) Les causes qui tiennent à la présence du blanc : Cabra, sans s'arrêter aux inconvénients inévitables "quand il existe entre le colonisateur et le colonisé une très grande inégalité de développement intellectuel et moral", constate qu'il existe d'autres causes plus concrètes de dépeuplement : si l'Européen a donné le vaccin aux Noirs de la côte et a combattu la variole, en revanche, il a malheureusement importé la syphilis. De plus, ce sont

les villages du Bas-Congo qui fournissent les concubines aux Européens, commerçants, fonctionnaires et militaires. "Il est inutile, je pense, que je dise que le métissage ne compense pas la perte d'enfants noirs qui résulte de cet état de choses".

Si ce sont là des situations regrettables, elles n'en sont pas moins transitoires et difficilement évitables.

- 3) "Mais il n'en est plus ainsi quand on considère le véritable fléau qui décime les malheureux nègres de la région et qui aura bientôt achevé son oeuvre de destruction si les puissances ne prennent pas des mesures radicales à bref délai ... si l'alcool de traite continue à pouvoir aisément pénétrer chez les indigènes, il ne faudra plus deux générations pour que la race Bas-Congo ait vécu...". Les missionnaires de la Lukula et M. Nunès partagent cette opinion.

M. Tilman, docteur en sciences, attaché à la mission, a analysé cet alcool : il est fait de produits de mauvais goût, en d'autres termes de déchets (qui se vendent en Europe sous la forme d'alcool à brûler), additionnés d'alcool méthylique, et parfois d'aniline !

Dans son ignorance, l'indigène s'est jeté dessus : "Il sert comme appât, comme arrhes pour les marchés à conclure. Il sert aussi comme paiement des produits du pays et pour une bien plus grande part que les denrées ou les étoffes... Malgré toute notre répugnance nous devons, nous les commissaires des Gouvernements, sous peine de n'obtenir ni vivres, ni travail, distribuer l'alcool dans une proportion malheureusement trop grande". Les missionnaires catholiques eux-mêmes doivent y recourir. Même les femmes et les enfants en boivent à l'excès.

Cet alcool frelaté, donc très bon marché, titre 94° à 96° centigrades à son arrivée. Les vendeurs y ajoutent une quantité égale d'eau et en retirent donc un gros bénéfice.

Quel remède y apporter ?

Les commerçants diront que l'alcool est devenu indispensable aux transactions avec l'indigène. Mais quand il n'y aura plus d'indigènes, avec qui trafiqueront-ils ? Ils prétendent que l'alcool n'est pas le principal coupable : mais le dépeuplement remonte les rivières au fur et à mesure de l'installation des maisons de commerce jusqu'à l'extrême limite de la navigation. Faut-il supprimer l'alcool, en surveiller l'introduction, distiller des produits du pays et contrôler la production ? Cabra ne peut en décider ; mais il affirme avec énergie que "si l'Européen continue de vendre l'alcool de Hambourg", il ne vient pas en Afrique en civilisateur mais en exterminateur".

42. Cahier toilé intitulé : "Commission de délimitation, enclave de Cabinda, correspondance", contenant copie de lettres numérotées de 231 à 338 (53.43.41):

231. Lettre de Cabra au contrôleur de la comptabilité, datée : Tandu-Talavangi, 3 mars 1899.  
Cabra demande qu'on lui envoie des produits pour la conservation de spécimens zoologiques.
232. Cabra au directeur des Travaux publics, Tandu-Talavangi, 9 mars 1899.  
Commande de petit matériel : vis, clous, etc.
233. Cabra au directeur du service sanitaire, même lieu, même date.  
Commande de produits pharmaceutiques.
234. Breuer, directeur de la Justice adjoint à Cabra, Boma, 16 mars 1899.  
La famille d'un nommé Tchikaya, actuellement au service de Cabra, demande que celui-ci retourne dans sa famille. Prière de demander l'avis de l'intéressé et de le faire connaître.
235. Dohet, A., chef du service administratif de l'Agriculture, à Cabra, Boma, 16 mars 1899.  
Réponse au n°231. Les réserves de produits demandés ont déjà été attribuées à un autre; ordre sera donné pour que Cabra soit satisfait dès que possible.
236. Tibbaut, pour le directeur de l'Agriculture, à Cabra, Boma, 20 mars 1899.  
Demande de renseignements au sujet d'un échantillon de bois, envoyé par Cabra sans aucune document.
237. Cabra à l'intendant Demarbaix, Talavangi, 3 avril 1899.  
Cabra n'a pas encore reçu 15 dames-jeannes de rhum annoncées par une lettre du 25 janvier.
238. Van Damme, secrétaire général adjoint, à Cabra, Boma, 23 mars 1899.  
Réponse à une lettre du 21 décembre 1898.  
Le gouvernement a commandé et enverra à Cabra deux exemplaires de "La connaissance des temps" pour 1899 et les deux exemplaires demandés de l'"Astronomisches Jahrbuch" pour 1899.
239. Wangermée, vice-gouverneur général, à Cabra, Boma, 30 mars 1899.  
"Le Gouvernement a pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, du très intéressant rapport que vous m'avez adressé sur les recherches scientifiques faites au cours de votre mission.  
"Il me charge de vous exprimer toute sa satisfaction pour les excellentes mesures que vous avez prises afin de recueillir le plus de documents scientifiques possible; c'est avec plaisir que je vous transmets ces félicitations".  
Cabra est prié de faire connaître les frais qu'il a eus à supporter pour les matières et les instruments qu'il a fait venir directement d'Europe. Ils lui seront remboursés.  
Suivent diverses recommandations pour les commandes ultérieures : que Cabra veuille bien être le plus précis possible (notamment pour les

- munitions), car le gouvernement central ne sait pas toujours à quoi s'en tenir.
240. Cabra au directeur des travaux publics, Talavangi, 12 avril 1899.  
"...jusqu'à présent je n'ai reçu aucune nouvelle des suites données à ma lettre n°232..."
241. Cabra à l'intendant Demarbaix, Talavangi, 12 avril 1899.  
Cabra demande qu'on lui envoie 1.500 kg de riz, et 500 kg de poisson.
242. Cabra demande au directeur du service sanitaire de lui envoyer un thermomètre médical. Talavangi, 12 avril 1899.
243. Cabra demande à l'intendant Demarbaix 8.000 Fr pour payer ses travailleurs. Talavangi, 16 avril 1899.
244. Dumont, directeur des Travaux publics, à Cabra, Boma, 5 avril 1899.  
Dumont expédie le matériel demandé au n°232.
245. Cabra au baron de Cuvelier, secrétaire d'Etat, Tandu-Talavangi, 20 avril 1899.  
"J'ai l'honneur de vous expédier 3 caisses collections "zoologiques"..."
246. L'intendant Demarbaix expédie à Cabra les vivres demandés au n°241.  
Boma, 17 avril 1899.
247. Cabra demande au directeur des Travaux publics Dumont que lui soient expédiées 15 dames-jeannes de ciment. Lunga, 28 avril 1899.
248. Van Damme, secrétaire général adjoint, annonce à Cabra l'envoi de 1 "Astronomisches Jahrbuch" de 1900, celui de 1899 étant épuisé. Boma, 17 février 1899.
249. Cabra à l'intendant Demarbaix, Lunga, 3 mai 1899.  
Cabra réclame à nouveau le rhum et l'argent dont il n'a rien reçu. "Je me trouve également très gêné vis-à-vis des indigènes..."
250. Breuer, directeur de la Justice a.i., à Cabra, Boma, 2 mai 1899.  
La famille du nommé Tchikaya (voir n°234) insiste pour le voir revenir dans son village.
251. Van Damme, secrétaire général adjoint à Cabra, Boma, 5 mai 1899.  
Van Damme transmet à Cabra une ampliation d'arrêté nommant M. Willemsens sous-intendant de 3<sup>e</sup> classe, à la date du 1<sup>er</sup> avril 1899.
252. L'intendant Demarbaix à Cabra, Boma, 6 mai 1899.  
Suite aux lettres de Cabra, du 3 avril, du 16 avril et du 3 mai, le rhum et le numéraire ont été expédiés à Banana.
253. Cabra demande au directeur du service sanitaire de lui envoyer divers produits pharmaceutiques. Lunga, 14 mai 1899.

254. Dumont, directeur des Travaux publics, annonce l'expédition prochaine de 15 dames-jeannes de ciment. Boma, 9 mai 1899.
255. Cabra au gouverneur général, Lunga, 15 mai 1899.  
Lettre ayant trait au projet de la mission Noki-Kwango, 11 annexes (1).
256. Cabra au baron de Cuvelier, secrétaire général des A.E. à Bruxelles.  
Lunga, 19 mai 1899.  
Cabra envoie son chronomètre de marine qui a besoin de réparation "...il sera nécessaire de me doter de deux nouveaux chronomètres de marine et d'un chronomètre de poche..." (pour l'expédition Noki-Kwango).
257. Cabra demande au directeur des Travaux publics de lui expédier 5 kg de soudure. Lunga, 20 mai 1899.
258. Dumont, directeur des Travaux publics, à Cabra, 20 mai 1899, informe Cabra qu'il a été déchargé par le vapeur "Bruxellesville" une caisse d'instruments de précision à son adresse. Doit-il l'expédier ?
259. Cabra à Dumont, Lunga, 28 mai 1899.  
Réponse à la précédente. Cabra demande qu'on ne lui envoie pas la caisse. Dans une lettre annexée, "Vous trouverez les détails sur ce qui conviendrait le mieux de faire". Recommandations diverses sur la conservation de la caisse.
260. Cabra commande à l'intendant des vivres, du rhum, des couvertures. Lunga, 28 mai 1899.
261. Bertrand, substitut suppléant à Banane, à Cabra, Banane, 24 mai 1899.  
Demande de renseignements au sujet du vol d'une vache. Le voleur présumé prétend qu'il était au service de Cabra au moment des faits.
262. Wangermée, vice-gouverneur général, à Cabra, Boma, 27 mai 1899 (suite à la lettre n°239).  
Les instruments de précision (thermomètres enregistreurs, baromètres, etc.) commandés pour Cabra par le gouvernement seront envoyés à Banane par S.S. du 29 mai. Certains instruments n'ont pas pu être commandés, parce que trop fragiles, ou trop coûteux, ou trop difficiles à construire. Le baromètre à mercure du capitaine Georges, trop fragile, a été confié au commandant du vapeur Wall, qui le remettra à Banane.
263. Dumont à Cabra, Boma, 28 mai 1899.  
Dumont annonce l'envoi de la soudure (voir n°257).

---

(1) Cette lettre n'a pas été copiée dans le cahier. Je l'ai retrouvée aux AMC, AE (266) 317, 1<sup>ère</sup> mission Cabra, Correspondance d'Afrique, 1896-1897. Voir l'introduction, p. 12.

264. Bertrand, f.f. de commissaire de district, Banane, 29 mai 1899.  
"...je viens de recevoir à votre adresse, un baromètre à mercure du capitaine Georges... M. le gouverneur général... me demande de vous le remettre contre une réquisition toute spéciale signée par vous".
265. Cabra à Bertrand, Lunga, 1<sup>er</sup> juin 1899.  
Réponse au n°261. Cabra n'a pas eu à son service le voleur présumé. Mais il n'ose donner un témoignage certain. "Les indigènes ne savent pas eux-mêmes souvent les noms qu'ils donnent comme étant les leurs".
266. Cabra à Bertrand, Lunga, 1<sup>er</sup> juin 1899.  
Réponse au n°264. "J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir garder le baromètre à mercure destiné à ma mission, jusqu'au jour où l'un de nous pourra aller le prendre".
267. Cabra demande au gouverneur général de donner les ordres nécessaires à l'envoi de papier à dessin, toile à calquer, etc. Lunga, 1<sup>er</sup> juin 1899.
268. Cabra à Dumont, Lunga, 5 juin 1899.  
Cabra demande qu'on veuille lui expédier 5 kg de soudure, un accident sur la plage, lors du passage d'un ruisseau, ayant fait perdre la soudure envoyée récemment.
269. Dumont à Cabra, Boma, 7 juin 1899.  
"...nous sommes complètement dépourvus de soudure. Celle que je vous ai envoyée avait déjà été empruntée à la Compagnie du chemin de fer...".  
Prière de s'adresser à la maison hollandaise de Banane.
270. Cabra au gouverneur général, Lunga, 12 juin 1899.  
Réponse au n°262. "...je suis en possession du baromètre à mercure du capitaine Georges. Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance au Gouvernement d'avoir bien voulu me doter d'un pareil instrument, considérant que c'est une véritable récompense que l'on m'accorde chaque fois que l'on me met à même de travailler". Le transport présentera peu de difficultés. Quant au fonctionnement, Cabra ne peut rien en dire : les instructions de montage sont restées à Boma...
271. Cabra demande à l'intendant Demarbaix de lui faire envoyer 8.000 Fr. Lunga, 23 juin 1899.
272. Van Damme à Cabra, Boma, 19 juin 1899.  
"Transmis à M. le capitaine... Cabra, une instruction en double exemplaire pour le baromètre à mercure du capitaine Georges".
273. Cabra à Dielman, commandant supérieur de la Force publique, Lunga, 1<sup>er</sup> juillet 1899.  
Cabra demande l'autorisation de faire des nominations.
274. Cabra demande à l'intendant de lui faire envoyer des vivres et du rhum. Lunga, 1<sup>er</sup> juillet 1899.

275. Cabra au gouverneur général, Lunga, 1<sup>er</sup> juillet 1899.  
Propositions du personnel de la mission (la lettre n'a pas été copiée dans le cahier).
276. Cabra au gouverneur général, Lunga, 1<sup>er</sup> juillet 1899.  
Cabra demande l'obtention de l'un des ordres de chevalerie de l'E.I.C. pour M. Van der Most, consul des Pays-Bas et directeur de la Maison hollandaise, qui a grandement facilité le travail de la commission de délimitation en lui louant l'ancienne factorerie de Lunga, et s'est montré plein de prévenances de toute espèce.  
Le projet de convention à intervenir entre le Portugal et l'Etat ne sera remis qu'après l'achèvement des travaux au Kwango, soit dans deux ou trois ans. "Dans ces conditions, et ne voulant pas agir sans votre autorisation, j'ai l'honneur de venir vous demander si je ne pourrais remettre dès maintenant et soumettre à votre approbation, la proposition le concernant...".
277. Cabra demande à l'intendant de lui envoyer des étoffes et des couvertures. Lunga, 11 juillet 1899.
278. Wangermée à Cabra, Boma, 6 juillet 1899.  
Réponse au n°276. "...j'examinerai toujours avec bienveillance les propositions pour l'obtention de distinctions honorifiques, ...Toutefois, je ne puis vous autoriser à donner connaissance aux intéressés; en procédant ainsi, vous engageriez indirectement le Gouvernement central. J'ai déjà eu l'occasion de proposer M. Van der Most pour une distinction honorifique et ne lui ai fait à ce sujet aucune communication".
279. Wangermée à Cabra, Boma, 7 juillet 1899.  
Propose à Cabra une commission d'officier de police judiciaire. "Votre connaissance des coutumes et des moeurs des indigènes, vos relations permanentes avec ceux-ci, vos fréquents déplacements, l'autorité et l'influence que vous avez acquises dans la région, feraient de vous un très précieux auxiliaire du Parquet...  
"Un des moyens les plus efficaces de nous concilier les natifs et de les gagner complètement à notre cause, est d'assurer le cours régulier de la justice... Il importe notamment de multiplier les officiers de police judiciaire et de conférer cette fonction aux personnes qui, ainsi que vous, se trouvent précisément dans les conditions les meilleures pour la remplir". Wangermée précise le rôle d'un officier de la P.J.
280. Wangermée à Cabra, Boma, 11 juillet 1899.  
Accusé de réception des lettres n°s 255 et 275. "J'ai transmis ces documents au Gouvernement central".

281. Wangermée à Cabra, Boma, 12 juillet 1899.

"En examinant le dossier des projets de la ligne télégraphique Bomà-Banana, j'ai lu votre lettre du 7 janvier 1899, n°221, concernant la plainte des habitants d'un village portugais (Ingleza)" (1). D'après M. Van Sprange, il aurait reçu en cadeau du chef du village une chèvre abattue d'un coup de fusil. "Le poseur Van Sprange au service de l'Etat depuis 4 ans est un très bon artisan qui a toujours eu de bonnes relations avec les indigènes, je le connais suffisamment pour être certain qu'il n'hésiterait pas à reconnaître une erreur commise par lui.

"Vous estimerez avec moi... que dans ces conditions il n'y a pas lieu de prendre à l'égard de l'agent susdit une mesure disciplinaire".

282. Cabra demande à G. Dielman, commandant de la Force publique de lui faire envoyer un clairon (instrument). Boma (par erreur), 16 juillet 1899.

283. Cabra au gouverneur général, Lunga, 16 juillet 1899.

Cabra demande au gouverneur général de bien vouloir prononcer la dégradation d'un caporal coupable de maraude, malgré menaces et recommandations réitérées.

284. Cabra au gouverneur général, Lunga, 17 juillet 1899.

Réponse au n°279, où Wangermée lui proposait une commission d'officier de la P.J. Cabra accepte avec reconnaissance et plaisir, mais il fait deux réserves :

1) En vue des travaux au parallèle de Noki, il comptait faire fixer les limites exactes de ses pouvoirs de commissaire au point de vue juridiction. Dans les zones strictement frontalières, les commissaires seuls peuvent exercer les différents pouvoirs.

Dans ces régions ... "où nous passons... sur des terres qui ne seront portugaises ou congolaises qu'après nouvelle déclaration à intervenir, il n'appartient à aucun parquet de se livrer à des opérations quelconques sans notre demande expresse ou sans notre autorisation". Les commissaires restent, à son avis, seuls compétents pour instruire et même pour juger. "Ainsi donc mes réserves portent sur ce que mon acceptation ne peut entraîner sur ce point spécial, ni mon adhésion à une théorie, ni un précédent à invoquer contre moi ou contre mon successeur éventuel".

2) ...Réserve personnelle : "...je serai toujours reconnaissant de toute nouvelle tâche qu'on voudra bien me confier, à la seule condition que si elle m'impose des devoirs, elle ne puisse me donner aucun droit et qu'elle n'entraîne pas non plus pour moi aucune acceptation de rang hiérarchique dans les cadres des fonctionnaires de l'Etat..."

---

(1) Copie de la lettre n°221 se trouve aux AMC, AE (266), mission Cabra.

"Enfin, j'ai l'honneur de vous faire remarquer que si vous jugez pouvoir me confier les fonctions de l'ordre judiciaire, il serait indispensable que je reçoive les décrets, arrêtés ou circulaires qui paraissent périodiquement".

Cabra a fait observer à plusieurs reprises qu'on ne le tient au courant de rien.

"Par ma lettre... du 27 novembre 1897, je vous avais demandé de bien vouloir placer mes travailleurs sous le régime disciplinaire militaire, ... vous avez bien voulu me répondre qu'il n'était pas possible d'accepter ma manière de voir.

"Or, je crois savoir que, depuis quelque temps, vous avez été amené, M. le Gouverneur général, à prescrire de nouvelles mesures répondant directement à la demande faite par moi... N'ayant rien reçu à cet égard, il serait assez bizarre... que, d'une part, je puisse être officier de police judiciaire et, d'autre part, que je ne puisse sous le rapport "répression", avoir les droits qui sont accordés au moindre chef de poste.

"...Je pense qu'il ne s'agit, en l'espace, que d'un simple oubli - je ne figure même pas, en effet, dans les statistiques comprenant les Blancs résidant ou voyageant au Congo - ...Mais... lorsque les oublis se renouvellent à chaque instant et dans divers ordres de choses, ils finissent par devenir pénibles bien qu'ils ne puissent attaquer en rien ni la bonne volonté ni le grand désir d'être utile".

285. Cabra au gouverneur général, Lunga, 18 juillet 1899.

Réponse au n°278. Cabra soumet à l'avis de Wangermée la proposition pour l'obtention d'une distinction honorifique en faveur de M. Van der Most, consul des Pays-Bas à Banane. "...La façon dont je me suis exprimé... a pu vous faire croire... que je vous demandais l'autorisation de dire ma proposition à M. Van der Most. Telle n'était pas ma pensée, je sollicitais de vous l'autorisation d'avancer la date de la proposition...".

Suit une explication assez embrouillée d'où il ressort qu'un acte d'un simple représentant de l'Etat n'engage que lui-même et non l'Etat.

En annexe : la proposition en question.

286. Cabra au gouverneur général, Lunga, 19 juillet 1899.

Lettre accompagnant l'envoi d'une note concernant le terrain spécial des environs de Shipanga, déjà remarqué par M. Solon en 1896.

Deux expéditions furent décidées par Cabra : à la Lubuzi, il accompagna le géologue M. Tilman; à Shipanga, M. Tilman se rendit seul. Il est dommage que le fonctionnaire qui allait à Shipanga se soit caché au lieu d'entrer en contact avec la mission Cabra.

Les éléments de la note jointe seront reproduits dans le chapitre "Géologie" du rapport, de même qu'un croquis à grande échelle, qui constituera une esquisse de carte géologique (l'annexe n'a pas été copiée dans la cahier).

287. Cabra au gouverneur général, Lunga, 20 juillet 1899.

Lettre accompagnant 3 annexes.

Annexe n°1 : Démission (1).

Annexe n°2 : Lettre exposant les motifs de la démission.

Réponse au n°281. Le 7 janvier 1899, Cabra avait fait part au gouverneur général de la situation faite aux populations noires de l'E.I.C. dans la zone frontrière de l'enclave, et en particulier d'un incident regrettable survenu au village portugais d'Ingleza, par suite des agissements d'un agent de l'Etat, M. Van Sprange, poseur de lignes télégraphiques.

Le gouverneur général a répondu que, vu les explications de l'agent en cause, il n'y avait pas lieu de prendre de mesures disciplinaires à son égard. Ce qui implique que "les affirmations des habitants du village, celles de M. le Commissaire du Gouvernement du Portugal et les miennes sont erronées".

Cabra maintient qu'il y a eu bel et bien vol d'un chevreau commis au préjudice des habitants d'Ingleza, qui le réservaient à M. Nunès, commissaire portugais.

Les habitants d'Ingleza connaissaient M. Nunès depuis 6 ou 7 ans. Ses agents leur avaient rendu visite pendant les travaux à l'enclave. C'est alors que le chevreau lui avait été réservé.

Il est impensable que le chef du village ait vendu ce chevreau à un passant de la Publique; il ne l'a pas non plus cédé pour des médicaments. D'autant plus que le chef d'Ingleza n'en est plus à croire le blanc possesseur d'une panacée infailible. En outre, on n'abat pas d'un coup de fusil un animal acheté et vendu de plein gré. Et les médicaments étaient-ils la propriété personnelle de M. Van Sprange, ou lui étaient-ils donnés par l'Etat ? Enfin, les munitions employées étaient-elles à lui ? "Ma conviction reste que le chevreau lui étant refusé, le poseur de lignes télégraphiques a passé outre aux dires des indigènes et se l'est approprié. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait pas donné des médicaments au chef, celui-ci le reconnaît d'ailleurs".

Cabra a été mis au courant des faits par M. Nunès lors de la visite des habitants d'Ingleza à leur camp.

---

(1) Cette annexe n'a pas été copiée dans le cahier. L'original se trouve aux AMC, AE (266) 317, mission Cabra.

S'il a tenu à mettre le gouverneur général au courant, c'est à cause de la situation qui lui est faite vis-à-vis de son collègue "non seulement pour cet incident particulier, mais encore par ce fait que des agents ou ouvriers de l'Etat, appelés à opérer sur le terrain des travaux des Commissaires, n'étaient pas invités à se mettre en communication avec nous pour éviter justement de passer avec des soldats armés sur le territoire étranger".

Ainsi d'un M. Dumont, ingénieur et directeur des Travaux publics, envoyé en reconnaissance par M. le gouverneur général. Cabra lui a offert et l'hospitalité et son aide pour l'étude d'une ligne télégraphique Boma-Banana. "...Je dois avouer qu'il m'a été très pénible d'apprendre par ledit M. Dumont, qu'il n'avait pas du tout mission, aux approches de la frontière, de se mettre en relations avec moi, qu'il avait franchi celle-ci (j'étais alors en territoire portugais) parce qu'il avait trouvé le chemin plus facile, mais que son arrivée chez moi n'était due qu'à cela seul".

De même, divers racontars ont circulé concernant un blâme infligé à M. Van Sprange, puis levé, racontars dont la lettre du gouverneur général prouve la fausseté. "Reste maintenant à établir en quelques mots ma situation devant M. le Commissaire du Gouvernement portugais.

"Lorsqu'il fut convaincu du bien fondé des plaintes des habitants d'Ingleza et lorsqu'il m'eut fait partager sa conviction, je crus de mon devoir, et je croirai toujours avoir agi comme il le fallait, de lui présenter mes excuses, de lui dire que si lui ne rendait pas compte des faits au Gouverneur général ou au Gouvernement de la métropole avec lequel il correspond directement, moi, j'en devais référer au Gouverneur général de l'Etat, et que je croyais pouvoir lui promettre que satisfaction lui serait donnée promptement, par mon intermédiaire probablement.

"J'avoue, M. le Gouverneur général, que cette satisfaction, je l'attendais à brève échéance. Je pensais, bien à tort je le reconnais aujourd'hui, que même au cas où votre conviction eût été que nous étions dans l'erreur quant à la culpabilité de l'agent en cause, il était dans les usages de donner une sanction à ma lettre par une réponse à termes généraux disant que des mesures seraient prises ou étaient prises à l'égard des ou de l'agent dont se plaignait le représentant d'un Gouvernement étranger. Je ne pouvais en effet mettre en doute le bien fondé de la communication de celui-ci. En dehors de ma propre conviction, les règles admises en politesse internationale m'auraient prescrit d'être très prudent dans mes réponses".

D'autant plus que le gouverneur général lui-même avait prescrit à Cabra d'entretenir des relations "cordiales" avec les commissaires portugais. "Je reste donc seul fautif et je dois supporter les conséquences de mon erreur. Le représentant d'un Gouvernement étranger avec lequel je suis

appelé à travailler, m'a dit que les habitants d'un village de son territoire se plaignaient de ce qu'un agent de l'Etat s'était emparé de force, avait volé donc, un chevreau leur appartenant et réservé pour sa consommation à lui, Commissaire, il m'a dit dans quelles conditions il était convaincu de la véracité des indigènes, et j'ai partagé sa conviction. Je me suis excusé pour l'agent en cause, et j'ai promis audit Commissaire que satisfaction lui serait donnée. Je lui dois donc cette satisfaction. Il faut que les travaux en cours ou les intérêts de l'Etat ne puissent en souffrir. Il faut aussi que M. Van Sprange ne puisse en subir les conséquences, puisque vous avez la certitude qu'il n'est pas coupable. Dans ces conditions, j'ai l'honneur, M. le Gouverneur général, d'offrir par la présente lettre ma démission de Commissaire à la Commission de délimitation...

"Ma décision n'étant que le résultat logique de ce que je dois m'imputer à faute, d'autre part ayant à coeur de faire tout ce que je puis ou pourrai pour le service de l'Etat, je continuerai comme si de rien n'était les travaux techniques...

"Je ne cacherai pas que le sacrifice fait par moi, m'est douloureux dans les circonstances où il se présente. Je l'avais offert sans réticence aucune par ma lettre n°255 du 15 mai dernier, ne pensant qu'au but à atteindre si le projet de mission soumis actuellement au Gouvernement était approuvé. Mais, quoi qu'il en soit, je continuerai, tant que je n'aurai pas reçu d'ordre du Gouvernement, à agir avec le même zèle ou le même dévouement que ceux que j'ai pu montrer jusqu'à présent, et, tout en vous confirmant la résolution que j'ai prise, je vous prie d'être persuadé de ce qu'il n'y a chez moi aucun sentiment de plainte ou de récrimination. Je continuerai donc les travaux dans n'importe quelles conditions, sauf comme Commissaire de l'Etat.

"Je reste persuadé que si j'avais pu vous joindre et vous mettre au courant verbalement, les choses eussent pris une autre voie. Mais je ne pouvais, sans commettre de faute, abandonner le terrain pendant 5 à 6 jours au moins, et aller à Boma, pour des choses ne présentant qu'un intérêt personnel. Aujourd'hui il est trop tard, rien ne peut faire que la correspondance n'ait pas été échangée".

Annexe n°3 : Etat des travaux à la délimitation au 20 juillet 1899.

- 1) Des bornes ont été construites sur le méridien et le parallèle. Il reste à élucider une petite question à propos du cours de la Lunga.
- 2) Les deux triangulations opérées ont été reportées sur papier.
- 3) Les croquis des itinéraires et des morceaux de la frontière au 25.000<sup>e</sup> sont en cours de raccordement.
- 4) Une carte au 100.000<sup>e</sup>, donnant une bande de terrain de 20 km de largeur, avec la frontière comme axe, est en préparation.

5) Le rapport scientifique est en élaboration.

6) 30 colis de collections ont été catalogués et expédiés à Bruxelles.

7) De nouvelles collections sont en préparation.

Ensuite, énumération des travaux qui resteront à vérifier et signer par son successeur.

N.B. : "Si mes projets peuvent se réaliser, d'ici trois mois j'aurai pu établir un croquis au 25.000<sup>e</sup> d'une grande partie de la province" de Boma, puisque son exploitation est à l'ordre du jour, pense Cabra.

288. Cabra au gouverneur général, Lunga, 21 juillet 1899.

En 1898, Cabra avait envoyé directement au secrétaire d'Etat, A. de Cuvelier, une note sur la dépopulation dans le Kakongo, parce qu'une conférence allait se réunir à Bruxelles pour étudier le régime de l'alcool dans le bassin conventionnel du Congo. Son but était d'appuyer, peut-être, les vues du gouvernement (1).

La note d'aujourd'hui est écrite dans un but analogue : Cabra vient d'apprendre que le chemin de fer du Mayombe est en construction.

Annexe : Note confidentielle : chemin de fer dans la province de Boma. Déjà dans son 4<sup>e</sup> rapport, Cabra avait donné son avis sur le chemin de fer du Mayombe : qu'il est préférable, dans un pays neuf, de construire d'abord des routes.

La région, très accidentée en certains points, s'y prête mal. Cependant Cabra pense qu'on pourrait construire une ligne Boma-Lukula. A partir de là, 2 lignes divergeraient : vers le nord-est et vers le nord-ouest. Cette dernière ligne serait utile, car les Portugais exploitent avec succès la vallée de la Luali. Le chemin de fer pourrait drainer ses produits.

Mais Cabra rédige cette note surtout pour faire remarquer ceci : l'enclave de Cabinda est un non-sens. L'E.I.C. a besoin d'une façade maritime plus large. A la naissance de l'E.I.C., les Portugais ont entrepris de grands travaux à Cabinda. Mais la métropole n'a pas tardé à les trouver trop coûteux et l'élan est déjà bien ralenti. L'E.I.C. n'aurait pas grand effort à faire pour que l'enclave tombe entre ses mains. La ligne de chemin de fer nord-ouest pourrait servir ce but, drainant main-d'oeuvre et produits de l'enclave vers Boma. Du reste, on pourrait donner un statut spécial à Cabinda, pour épargner l'amour-propre des Portugais.

De toute façon (et Cabra sait qu'il sort de ses attributions en le disant) si, depuis 10 ou 15 ans, on avait mieux utilisé les sommes employées à curer en vain les rivières, si on avait plutôt construit routes et

---

(1) Voir 53.43.40.

chemins de fer, il n'y aurait déjà plus d'enclave de Cabinda. Il souhaite que son travail actuel (en tracer les frontières) soit bientôt réduit à néant.

289. Dielman, commandant de la Force publique, à Cabra, Boma, 6 juillet 1899.  
Réponse au n°273. Approuve les nominations concernant un caporal et deux soldats de 1<sup>re</sup> classe.
290. Dielman à Cabra, Boma, 20 juillet 1899.  
Réponse au n°282. "...Un clairon (instrument) a été remis ce jour à la poste à votre adresse".
291. Wangermée à Cabra, Boma, 22 juillet 1899.  
Réponse au n°255. "...Le Gouvernement a pris connaissance avec un vif intérêt de votre rapport... [Il] me prie de vous exprimer son profond regret de n'être pas en situation de réaliser, en ce moment, l'exécution du programme scientifique que vous lui avez exposé. Néanmoins, il est convaincu que vous continuerez à lui fournir des renseignements scientifiques d'un haut intérêt... Je vous exprime avec un très vif plaisir toute la reconnaissance du Gouvernement pour la façon éclairée et dévouée avec laquelle vous vous attachez à servir ses intérêts".
292. Bertrand, f.f. de commissaire district de Banane envoie à Cabra 25 Fr à remettre au tailleur André, en paiement de son salaire du mois de juin. Banane, 24 juin 1899.
293. Cabra à Dielman, Lunga, 27 juin 1899.  
Cabra demande 15 tenues complètes de soldats et une tenue de 1<sup>er</sup> sergent. Diverses questions à propos du grade que sollicite le sous-officier Dikoma.
294. Cabra au secrétaire d'Etat, Lunga, 27 juillet 1899.  
Le gouverneur a fait savoir à Cabra par sa lettre du 22 juillet 1899 (n°291) qu'il n'était pas dans l'intention du gouvernement de réaliser dans l'immédiat le programme scientifique que Cabra lui avait exposé par sa lettre du 14 mai 1899 (n°255). Aussi Cabra se permet-il dans la note jointe d'exposer au secrétaire d'Etat certaines considérations. "Ces considérations, je voudrais les rendre assez éloquentes pour faire revenir le Gouvernement sur sa première décision, mais hélas ! je ne puis leur consacrer mon temps qu'après avoir assuré mon service de délimitateur, ayant pris comme règle absolue de ne donner aucun prétexte de retard au Commissaire étranger, bien que depuis un an son état de santé ne lui ait pas permis de me seconder sur le terrain".  
*Note jointe :*  
"La décision du Gouvernement de ne pas procéder à l'exécution d'une expédition chargée d'une étude rationnelle d'une large bande parallèle à l'équateur, peut provenir peut-être d'une des trois causes suivantes :

1° Les recherches n'auraient pas de caractère pratique bien tangible".

Mais tous les savants qu'il avait consultés avant son départ, et surtout le botaniste J. Massart, ont reproché à Cabra de voir les choses sous un jour trop utilitaire. Cabra va prouver qu'il a bien envisagé l'exploitation des ressources : Tilman et lui ont rencontré dans les gorges de la Lubuzi les roches où se trouvent les métaux précieux. Leurs moyens d'investigation précaires ne leur permettent pas d'affirmer qu'il ne s'en trouve pas réellement. Ils se proposent de remettre au gouvernement un croquis de la région pour le guider dans l'accord de concessions.

De même, si Cabra demande le concours d'un botaniste, c'est parce que lui-même et ses adjoints, non spécialistes, ne peuvent décider si tel terrain est propre à la culture; un zoologiste parce que tel papillon rencontré est peut-être un fileur de soie, un médecin parce que l'étude des aborigènes est d'une importance primordiale pour l'avenir, ne fut-ce qu'au point de vue main-d'oeuvre.

"Pas un de ces spécialistes qui ne soit utile, précieux et nécessaire".

2° Le recrutement est-il difficile ? "Oui peut-être si déjà je n'étais assuré de certains concours.

"Le géologue est ici et s'engage jusqu'à la fin. Le médecin est choisi, a l'expérience d'Afrique et il s'engage aussi.

"Un des officiers est ici et s'engage, enfin M. Bulcke, je pense, reviendrait de congé pour s'associer à nos travaux". S'il était à Bruxelles, Cabra enlèverait peut-être l'accord de M. Massart ou d'un autre botaniste.

"Le personnel est à moitié recruté, et si le Gouvernement y consentait, je ferais effort d'ici pour le compléter".

3° Les dépenses seraient trop élevées. "Elles portent sur le matériel et sur le personnel".

Pour le matériel, Cabra demande le renouvellement d'instruments indispensables aux travaux de délimitation. Encore fait-il remarquer que les siens sont probablement les premiers du genre à avoir si bien supporté un voyage de 3 ans en pays exotique. Les outils et appareils de recherche sont également indispensables. Restent la sonde et quelques instruments de météorologie, soit une économie de 5 à 6.000 Fr. Economie qui pourrait être le cas échéant bien regrettable. De même d'ailleurs que les frais d'équipement.

L'équipement trop réduit est souvent la cause de démêlés entre Blancs et indigènes : mal équipé, le Blanc se montre exigeant, la peur réciproque peut entraîner actions d'éclat, guerres...et dépenses accrues.

"Enfin, dans notre cas spécial, il ne se peut que la Commission de l'Etat soit moins bien pourvue que celle du Portugal. J'ai réduit mes demandes

sous ce rapport au *strict minimum* pouvant assurer la bonne marche du service".

Enfin, étant donné le coût considérable de la seule démarcation, il n'en coûterait guère de compléter la mission : au regard des résultats possibles, ce serait une réelle économie.

Si la démarcation de l'enclave a coûté très cher, et en peine et en argent (et la démarcation du parallèle de Noki coûtera davantage), "cela provient de la nature même des frontières...". Les lignes droites, méridiens et parallèles, sont des frontières illogiques. De plus, les déclarations et conventions antérieures donnaient les frontières au centième de seconde, soit à 0,31 mètre près. Si les commissaires les avaient suivies à la lettre, "dans deux ans nous serions encore ici". "Bref, devant la grosse dépense, la très grosse dépense due à la nature des frontières qui demandent et beaucoup de travail et des points de repère (bornes) artificiels nombreux, la dépense supplémentaire à faire pour étudier le pays perd toute son importance. Elle seule peut, le cas échéant, changer la dépense improductive et stérile, en une source de bénéfices".

Argument scientifique : Toutes les sciences concourant aujourd'hui vers la même synthèse, mais à pas très lents, on pourrait espérer, par l'étude des pays où la civilisation n'a rien dérangé encore, les pôles et l'équateur, progresser rapidement vers cette synthèse.

Enfin, après hésitation, Cabra demande s'il ne peut faire intervenir sa propre situation dans le débat.

Les obligations qu'il avait contractées envers l'Etat sont remplies depuis deux ans. Mais il demeure en Afrique parce qu'il s'est passionné pour le pays et pour sa besogne.

"Dernièrement j'ai eu l'occasion de solliciter de la bienveillance du Gouvernement la faveur de n'être proposé pour aucune distinction, ni pour aucun avantage pécuniaire. En effet les circonstances antérieures me feraient une obligation de considérer l'obtention de l'une ou de l'autre chose comme étant l'invitation de cesser mon travail en Afrique. A ce travail j'ai fait sans réticence le sacrifice de mes aspirations privées et de mes études militaires".

Le gouvernement lui a récemment exprimé sa reconnaissance. Mais une augmentation de personnel et de matériel lui permettant de collaborer à une oeuvre qu'il croit utile et importante, c'est là la seule récompense qu'il désire (1).

---

(1) Cette note se trouve aux AMC, AE (266), mission Cabra. Le département des AE en envoya un résumé au département de l'Intérieur, de la compétence duquel relevait le problème (voir l'introduction, p. 12).

295. Le secrétaire général Van Damme à Cabra, Boma, 22 juillet 1899.

Le traitement annuel de M. Willemsens, sous-intendant de 3<sup>e</sup> classe, a été porté à 2.100 Fr.

296. Wangermée à Cabra, Boma, 24 juillet 1899.

Le vice-gouverneur général envoie copie d'une lettre du gouvernement central, du 28 juin 1899, répondant à une lettre de Cabra du 8 décembre 1898.

En annexe, copie de cette lettre du secrétaire général Liebrechts, relative aux agents mis à la disposition de Cabra.

Cabra s'est plaint de ce que le gouvernement n'attache pas l'importance qu'elles méritent aux notes biographiques qu'il remet sur ses adjoints, il est entré "dans certaines considérations qu'il croit nécessaires à la sauvegarde des intérêts de ses adjoints". Il se trompe. "Le Gouvernement bien au contraire, s'en rapporte absolument à ces notes, pour faire participer ses adjoints à tous les avantages qui sont régulièrement accordés aux agents méritants du cadre général. Les avantages accordés à MM. Tilman et Willemsens établissent suffisamment ces faits.

"Je vous saurai gré de donner à M. le capitaine d'E.M. Cabra, l'assurance formelle que le Gouvernement prendra toujours en très sérieuse considération les propositions qu'il fera en faveur de ses adjoints. Ceux-ci obtiendront les avantages en rapport avec leurs mérites et le rang qu'ils occupent parmi le personnel de l'Etat".

297. Wangermée à Cabra, Boma, 25 juillet 1899.

Réponse au n°283.

Les faits reprochés audit caporal tombent sous l'application de la loi. Cabra est prié de l'envoyer à Boma, et d'expédier les pièces pour sa mise en jugement.

298. Wangermée à Cabra, Boma, 28 juillet 1899.

Réponse au n°287. Ne pouvant discuter en détail les divers points que soulève Cabra dans la lettre où il justifie son offre de démission, Wangermée déplore qu'il n'ait pas donné suite à son idée de venir à Boma pour s'expliquer verbalement avec lui. D'autant que M. Nunès ne voit pas d'inconvénient à se rendre à Cabinda pour plusieurs jours. Il s'agissait d'ailleurs de choses qui présentent plus qu'un intérêt personnel.

Si Cabra n'a pas encore fait part de sa décision à M. Nunès, Wangermée l'autorise à donner en son nom au chef d'Ingleza une indemnité représentant le prix du chevreau et un dédommagement. "J'estime que, dans ces conditions votre offre de démission n'aurait plus raison d'être. Si vous étiez d'un autre avis, il me serait agréable de vous entendre d'abord à Boma. Je vous recevrais à Boma quand vous le désireriez. Si

M. le Commissaire du Gouvernement portugais désirait vous accompagner, je le recevrais avec plaisir".

299. Cabra demande à l'intendant de lui expédier papier, encre, gomme arabe, etc. Lunga, 1<sup>er</sup> août 1899.
300. Cabra demande au directeur du Service sanitaire de lui envoyer des produits pharmaceutiques. Par ordre, signé : Willemsens, Lunga, 5 août 1899.
301. Le secrétaire général adjoint Van Damme à Cabra, Boma, 4 août 1899. Subsidiairement au n°238 du 23 mars 1899, il est envoyé à Cabra : 2 exemplaires de la "Connaissance du Temps" pour 1899 et un exemplaire du catalogue allemand "Astronomisches Jahrbuch" pour 1899.
302. Dielman, commandant supérieur de la Force publique, à Cabra, Boma, 5 août 1899.  
Réponse au n°293. Envoi de 15 tenues pour soldats et de 3 mètres de galon jaune. Il n'y a pas de vêtements spéciaux pour les sous-officiers de couleur.  
Renseignements sur le grade que peut obtenir le sergent Dikoma.
303. Cabra à l'intendant, Lunga, 13 août 1899.  
Demande de papier et de ravitaillement, riz et poisson.  
En note : "12 sacs de riz aujourd'hui à Lunga sont arrivés dans un tel état que le riz ne peut servir". A Banane, 18 sacs sont dans le même état.
304. Wangermée à Cabra, Boma, 8 août 1899.  
Réponse au n°284. En réponse au dernier paragraphe de la lettre n°284, le vice-gouverneur autorise le délégué du Roi Souverain à la commission de délimitation à appliquer aux travailleurs sous ses ordres le règlement de discipline militaire établi par ses circulaires des 4 et 29 avril 1899.
305. Wangermée, vice-gouverneur général, à Cabra, Boma, 8 août 1899.  
Réponse au n°284, concernant la nomination de Cabra comme officier de la police judiciaire.  
Wangermée accuse réception de la réponse positive de Cabra. "Je n'ai jamais douté de votre dévouement, M. le Capitaine, et j'enregistre avec plaisir cette nouvelle preuve. Vous trouverez donc sous ce pli... ampliation d'un arrêté vous nommant officier de police judiciaire avec compétence dans les districts de Banana et de Boma".  
Il analyse ensuite les réserves exprimées par Cabra, et estime qu'elles ne sont pas fondées.  
Cabra croit avoir et avoir seul l'autorité judiciaire dans les régions non encore délimitées et ne pouvoir exercer cette autorité judiciaire que d'un commun accord avec le commissaire portugais. "C'est là une erreur profonde".

Les commissaires n'ont aucun pouvoir judiciaire, celui-ci, qui fait partie de la souveraineté du chef de l'Etat, ne pouvant être conféré que par voie de décret ou d'arrêté. Les pouvoirs des commissaires sont nettement et limitativement déterminés par le 1<sup>er</sup> paragraphe de la convention du 25 mai 1891 entre l'E.I.C. et le Portugal. Ils ont à "*discuter, arrêter et signer une convention*", dans laquelle seraient réglées les difficultés survenues à l'occasion du travail de délimitation prévu par la convention du 14 février 1885.

Le travail des commissaires est donc exclusivement politique. Qui donc exerce l'autorité judiciaire dans les territoires litigieux ? Cette question est résolue par la convention du 25 mai 1891, dans laquelle les parties contractantes s'engagent à maintenir le statu quo. Or, un décret du 7 janvier 1886 détermine la procédure judiciaire à suivre dans tout le territoire de l'Etat sans aucune restriction. Ce décret a toujours été d'application, sans en exclure les territoires que la convention de 1891 a déclarés litigieux. Il doit continuer de l'être.

"En conséquence, M. le Capitaine, comme officier de police judiciaire, vous n'avez éventuellement aucun avis à demander à votre collègue portugais pour instrumenter dans la partie de la zone dont je viens de parler, la souveraineté de l'Etat reste entière et exclusive dans cette partie jusqu'à approbation de la délimitation par les deux Gouvernements". Quant au rang hiérarchique des officiers de police judiciaire, il n'en existe pas; ils sont placés sous la surveillance immédiate et exclusive du procureur d'Etat. Wangermée fait remarquer le caractère assez théorique de la discussion, Cabra étant sur le point de terminer sa mission, mais Wangermée est disposé à soumettre la question au gouvernement central, si Cabra pense que des difficultés peuvent surgir au parallèle de Noki. "J'espère, M. le Capitaine, que les considérations qui précèdent seront suffisantes pour vous permettre d'exercer au mieux des intérêts de l'Etat, les fonctions que vous avez bien voulu accepter".

En annexe: copie de l'ampliation de l'arrêté en question, signée du vice-gouverneur Wangermée, Boma, le 8 août 1899.

306. Wangermée à Cabra, Boma, 12 août 1899.

"J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli, une ampliation du décret du 1<sup>er</sup> juillet 1899, vous décernant l'Etoile de service.

"Le Gouvernement m'a chargé de vous faire savoir que les services rendus et les qualités exceptionnelles mises en évidence par vous au cours des différentes missions qui vous ont été confiées vous ont donné tous les droits à l'obtention de l'insigne créé par le décret du 16 janvier 1889. Je suis heureux de pouvoir vous faire part de ces sentiments et je vous présente à cette occasion l'expression des sincères félicitations de M. le secrétaire d'Etat et les miennes. J'ai en outre la satisfaction

de vous faire savoir que vous serez signalé à la bienveillance spéciale de Sa Majesté le Roi Souverain".

307. Cabra à Bertrand, commissaire de district (de Banane), Lunga, 16 août 1899.

Cabra donne des nouvelles de M. Lemaître, un Français qui fait partie d'une expédition française, actuellement à Banane. Il a logé une nuit au camp de Lunga. "Rien dans les allures de cet étranger ne pourrait motiver des mesures de ma part. Je vous écris afin que vous puissiez informer ses compagnons".

308. Wangermée à Cabra, Boma, 10 août 1899.

Accuse réception de la lettre n°286, de la note y annexée, relative aux terrains bitumeux des environs de Shipanga, et des échantillons de terre. A titre de renseignement, Wangermée envoie copie du rapport de M. Diderich, en suite de la reconnaissance géologique confiée à cet ingénieur par le gouvernement en septembre 1898.

"Vous remarquerez, M. le Capitaine, que ce document est très incomplet, tant sous le rapport de l'exploitation industrielle que sous celui de la reconnaissance scientifique. Les renseignements fournis par M. Diderich n'ont complété en rien les données que, dès 1897, l'on possédait sur la question qui nous occupe".

309. L'intendant Demarbaix transmet à Cabra une lettre du gouvernement central, en le priant de lui donner les renseignements qui y sont demandés. Boma, 14 août 1899.

En annexe, ladite lettre, signée R. Lombard, pour le secrétaire général du département de l'Intérieur, absent, Bruxelles, 29 juillet 1899.

Les colis provenant de la mission Cabra doivent être acheminés par la voie régulière. Dernièrement, 13 caisses et un chronomètre sont parvenus par l'intermédiaire d'un certain M. Willemsens d'Anvers. Impossible d'en vérifier le contenu, étant donné qu'ils n'ont pas été annoncés.

310. Cabra à Wangermée, Lunga, 22 août 1899.

Réponse au n°297. Cabra envoie 1) le procès-verbal de l'enquête, 2) une plainte à charge d'un sous-officier de son escorte.

Dans le procès-verbal, Cabra détaille les mesures qu'il a prises pour empêcher ses soldats de se faire remettre "de gré ou de force" des vivres ou des objets par les villageois, car il est convaincu que les habitants lésés osent rarement se plaindre. Aussi a-t-il étroitement surveillé son escorte.

Il a renouvelé les recommandations à chaque changement de camp, a interdit à ses hommes de faire leurs achats dans les villages. "J'avais d'abord autorisé les ménages à conserver chez eux quelques poules; mais celles-ci ayant été cause de querelles de femme à femme, je supprimai la

permission accordée. Dès lors tout animal offert en vente au camp et acheté par les hommes dut être consommé dans un délai très bref", etc.

311. Cabra au gouverneur général, Lunga, 22 août 1899.

Suite à la 3<sup>e</sup> annexe du n°287, sur l'état des travaux en cours.

Une cause de retard s'est produite qui obligera Cabra à rester à Lunga plus longtemps que prévu : la frontière entre le plateau de Nimetshiana (sources de la Lulofe) et la plage de Lunga, telle que la décrivent la déclaration du 24 mars 1894, les graphiques et les procès-verbaux, les instructions de Cabra, cette frontière n'existe pas. D'après ces documents, la frontière était marquée par 1) la Lulofe, qui se jette dans la Venzo, 2) la Venzo, communiquant avec la mare de Malongo, 3) la mare de Malongo, 4) la rivière Lunga reliant la mare avec la lagune de Lunga. Des reconnaissances faites par Cabra et son collègue portugais, il résulte "1° que la Lulofe ne se rend pas à la Venzo, mais va dans le marais de Libunzi, 2° que le Libunzi communique avec la Venzo, celle-ci avec la mare de Bude (près du village de Malongo), 3° qu'au nord, au nord-est et à l'est de la lagune de Lunga, il n'y a pas de rivière Lunga et qu'il n'y en a pas eu dans le temps, 4° que la rivière Lunga va vers le sud de la lagune".

Si l'on voulait tracer la frontière en suivant la véritable Lunga, l'Etat devrait céder un certain nombre de villages, dont quelques-uns assez importants.

"La déclaration de 1894 disant que les villages de Congo et de Konde restent à l'Etat, j'ai fait abandonner la ligne d'eau Lulofe-Lunga et adopter la ligne d'eau Lulofe, Libunzi, Venzo, Bude et la rivière médiane des trois rivières ou canaux qui joignent le Bude à la lagune de Lunga et qui correspond à la rivière appelée Lumbo sur le graphique de 1894".

Mais il a fallu repérer cette ligne et il faudra y construire des bornes. Le commissaire portugais, malade, ayant dû repartir pour Cabinda, Cabra achève les travaux sur le terrain avec son adjoint portugais. Mais pour les graphiques, cartes, etc., il doit les achever seul. Même en travaillant double, il ne peut espérer être à Boma avant la fin d'octobre avec les documents prêts et le brouillon de son rapport terminé. Les travaux sur le parallèle de Noki ne pourront commencer avant la saison sèche de 1900.

"Cette situation absolument indépendante de ma volonté, permet au Gouvernement de prendre tout le temps pour les commandes et la confection du matériel demandé. Elle peut aussi modifier les intentions du Gouvernement quant à l'organisation de la mission qui sera chargée du travail Noki-Kwango...

"Enfin, au moment de la rédaction du procès-verbal terminant la délimitation de l'enclave, je ferai acter (la question ne pouvant être résolue

que par des délégués ayant des pouvoirs assez étendus) que je propose comme frontière à partir du Bude une ligne joignant ce Bude au point de la plage immédiatement à l'Ouest". Sans quoi les canaux allant du Bude à la lagune de Lunga, presque parallèles à la plage, laisseraient au Portugal une étroite bande de sable que les habitants des villages de l'Etat traversent constamment pour aller à leurs emplacements de pêche, et où ils remettent leurs canots.

"...à un moment donné nos voisins pourraient empêcher les habitants de continuer à pêcher, ce qui est la principale occupation des hommes. La bande revendiquée par ma proposition dépend logiquement des territoires des villages de l'Etat".

312. Cabra au commandant de la compagnie du Bas-Congo, Lunga, 23 août 1899.  
Cabra transmet un extrait de compte du caporal arrêté et envoyé à Boma; sa femme n'a reçu aucune avance depuis son arrivée ici (cfr n°310).
313. Cabra commande au directeur des Travaux publics 12 dames-jeannes de ciment et 10 machettes. Lunga, 24 août 1899.
314. Cabra au directeur des Finances, Lunga, 28 août 1899.  
Plaintes au sujet des services de la poste. Cabra renvoie une enveloppe à son adresse, laquelle semble avoir été découpée puis rafistolée tant bien que mal. L'adresse était très claire; le coupable ne peut alléguer aucune excuse.  
"Les agents du service doivent tenir à leur bonne et justifiée réputation et être les premiers à désirer que des faits pareils à celui dont je me plains ne puissent se reproduire".
315. Cabra à Dielman, commandant supérieur de la Force publique, Lunga, 28 août 1899.  
Annonce la promotion de 3 soldats.
316. Cabra au gouverneur général, Lunga, 30 août 1899.  
Réponse au n°309, relatif à l'expédition des colis de collections à Bruxelles. Cabra donne les motifs qui l'ont incité à ne pas employer la voie régulière : il a dû sacrifier un grand nombre d'échantillons trop difficiles à conserver. "Pour sauver tout ce qu'il était possible de sauver, j'entourai l'envoi des colis de toutes les précautions voulues pour les caisses "insectes, papillons, animaux et herbiers". A chaque départ, un blanc accompagna la caravane pour la surveiller lors du passage des lagunes. Ce blanc s'adressa chaque fois de ma part au Capitaine du steamer en partance afin d'assurer à mes colis une place privilégiée. Grâce à l'obligeance des Commandants des bateaux, la chambre à poudre fut réservée à mes envois.  
"Restaient les précautions à prendre en Belgique. Je désirais éviter les manipulations brutales des employés du port et du chemin de fer,

manipulations qui ne tiennent généralement pas compte des recommandations inscrites sur les adresses".

C'est pourquoi Cabra a accepté avec plaisir les services de M. Willemens, père de son adjoint, qui "voulut bien se charger de prendre mes colis à bord et d'assurer leur arrivée à Bruxelles dans les meilleures conditions de rapidité et de sécurité". Pour la première fois depuis 3 ans, Cabra a été informé de l'arrivée de ses colis, et assuré de leur bon état !

Quant aux bordereaux d'accompagnement, ils ont été envoyés en temps voulu. "Mais je reconnais aujourd'hui bien volontiers que j'ai péché par excès de précautions et qu'il ne m'était pas permis d'agir ainsi que je l'ai fait".

Pour l'avenir, il emploiera la voie régulière, quitte à s'abstenir d'envoyer ou de recueillir les documents trop délicats à transporter, s'il ne peut en faire surveiller les transbordements.

317. Cabra demande à l'intendant Demarbaix de lui envoyer 2.500 kilos de riz, 400 kilos de poisson et 5.000 francs. Lunga, 30 août 1899.

318. Bertrand, commissaire de district, à Cabra, Banane, 28 août 1899, renvoie la feuille de route et le certificat de décès d'un soldat mort à Banane le 25 août.

319. Cabra envoie au commandant Dielman ces mêmes documents, Lunga, 31 août 1899.

320. Cabra au procureur d'Etat, Lunga, 31 août 1899.

Cabra fait parvenir les procès-verbaux d'une enquête à charge d'un maçon sierra-léonais attaché à la mission, et prévenu de coups et blessures. Envoi de pièces à conviction. Le plaignant peut-il espérer être indemnisé ? "Le plaignant appartient à un village très proche de la frontière et la suite à donner à l'affaire peut avoir de l'influence sur le degré de confiance que des populations qui se croyaient portugaises jusqu'à présent accorderont aux autorités de l'Etat indépendant".

321. Cabra envoie au directeur des Travaux publics un état des avances et des punitions infligées au maçon en question, lequel est dirigé sur Boma pour être traduit devant les tribunaux. Lunga, 31 août 1899.

322. Dumont, directeur des Travaux publics, envoie à Cabra le matériel demandé au n°313, Boma, 2 septembre 1899.

323. Cabra à Wangermée, Lunga, 8 septembre 1899.

Réponse au n°305, concernant l'exercice de l'autorité judiciaire dans la région frontrière.

Cabra pense en effet que certaines questions doivent être élucidées : la compétence et les prérogatives du commissaire qui sera appelé à marquer la frontière Noki-Kwango.

Il reconnaît qu'il était dans "une profonde erreur" ainsi que Wangermée a bien voulu le lui faire remarquer, en croyant avoir des pouvoirs non expressément stipulés dans la convention du 25 mai 1891 ou dans son brevet de nomination.

"Mais l'erreur profonde est bien plutôt, à mon sens, dans la non-existence d'une délégation nécessaire que dans ma manière d'envisager les choses". Quand il aura lu les textes officiels, qu'il ne possède pas, Cabra pourra convaincre le gouverneur général qu'il y a, en l'espèce, lieu de régler certains points obscurs pour le moment.

Là où il était impossible de dire avant la démarcation à quelle puissance appartenait le terrain, là où jamais l'autorité judiciaire ni aucune autre n'avait été exercée par qui que ce soit, il n'appartient à aucun parquet de par le "statu quo ante" d'agir sans la demande ou l'autorisation des commissaires.

Cabra signale le cas où le camp d'un des commissaires est installé, de par les nécessités du travail, dans un territoire appartenant incontestablement à la puissance étrangère. Le cas échéant, quel parquet devra intervenir ? "Le Commissaire ainsi campé à l'étranger a-t-il le droit d'appliquer les mesures disciplinaires admises par ses propres règlements envers les travailleurs noirs ? A-t-il le droit de recevoir des marchandises sans payer des droits ? Peut-il y camper ses hommes de troupe ? Peut-il arborer son pavillon ?, etc."

Cabra et son collègue avaient, sur ces points, adopté certaines clauses verbalement, mais avaient l'intention de les insérer dans le procès-verbal d'ouverture des travaux à Noki. Il s'agit là de questions touchant de très près au principe d'exterritorialité, dont leurs "pouvoirs" ne faisaient pas non plus mention.

Cabra se réserve de soumettre au gouverneur général une note sur ce sujet "afin d'éviter certains inconvénients ou ennuis au fonctionnaire de l'Etat qui sera chargé de la mission" (1).

324. Dumont, directeur de la Marine, à Cabra, Boma, 4 septembre 1899.

La peste bubonique règne à Porto et à Lisbonne.

325. Corouble, substitut du procureur, à Cabra, Boma, 6 septembre 1899.

L'affaire du caporal dont question aux nos 310 et 297, est fixée au 20 septembre. Prière d'envoyer les principaux témoins.

---

(1) Dans les instructions données par M. Cuvelier, secrétaire général aux AE, à Cabra en juillet 1901 pour l'expédition de Noki-Kwango, on peut remarquer que le point de vue de Cabra a été adopté par le gouvernement central (voir l'introduction, p. 16 ).

326. Cabra au gouverneur général, Lunga, 9 septembre 1899.

Réponse au n°298, relatif à l'incident d'Ingleza et à la démission de Cabra. Bien à regret, Cabra n'a pu donner la suite désirable à la lettre de Wangermée. Il rapporte les termes de sa communication verbale au commissaire portugais : lui ayant promis satisfaction pour le préjudice causé au chef d'Ingleza et à lui-même, il a tenu sa promesse; il résulte de la correspondance échangée que la satisfaction qu'il peut lui donner est l'envoi de son offre de démission du titre et des fonctions de commissaire à la commission de délimitation. M. Nunès croit devoir quelque obligation à Cabra parce que il a essayé de l'aider lorsqu'il était malade et a continué le travail sur le terrain sans son aide depuis le mois d'août 1898. Il lui a exprimé le regret de sa démission. "Nos rapports ayant été excellents jusqu'aujourd'hui, je dois le croire sincère dans l'expression de ses sentiments de regret.

"Il ne m'a pas été possible non plus, dans ces conditions, d'offrir de votre part, M. le gouverneur général, une indemnité au chef d'Ingleza. En effet, l'agent en cause s'étant justifié, l'indigène ne peut avoir droit à une indemnité et l'offrir de votre part sans autre suite donnée à l'incident m'a semblé difficile à faire. D'ailleurs, à Ilomba, dès la première conversation avec le Commissaire portugais, j'avais offert de dédommager le chef, mais M. Nunès m'avait prévenu déjà".

Quant au voyage éventuel à Boma pour s'expliquer avec Wangermée, Cabra ne pouvait se croire autorisé à quitter son travail pour plusieurs jours. "...la preuve que ma présence ici était nécessaire est le changement même de frontière que j'ai dû provoquer". Il n'en était pas du tout de même de M. Nunès qui peut se rendre sans difficultés à Cabinda : ancien résident, il y a conservé sa maison et son bureau, et peut donc y continuer ses travaux graphiques; il n'abandonne pas la besogne.

Quant à lui, "Comme lors de l'inauguration du chemin de fer, je ne puis me croire permis, sans autorisation préalable et sauf cas de force majeure, de quitter pour six jours au moins, la besogne qui m'a été ordonnée.

"En tout cas, je me suis interdit toute latitude de ce genre depuis deux ans. En 1898, l'autorisation ne m'est parvenue que le 12 août, je n'ai donc pu en profiter le 1<sup>er</sup> juillet (1).

"Aujourd'hui votre dépêche, contenant implicitement l'autorisation désirable m'est parvenue après coup, c'est-à-dire quand je croyais la question absolument liquidée par la correspondance".

327. Le substitut Corouble à Cabra, Boma, 9 septembre 1899.

Réponse au n°320. Il réclamera des dommages-intérêts au nom de l'indigène blessé.

---

(1) Il s'agit de l'invitation à assister à l'inauguration, le 1<sup>er</sup> juillet 1898, du chemin de fer Matadi-Léopoldville.

328. Wangermée à Cabra, Boma, 15 septembre 1899.

Des géomètres du cadastre, chargés par Wangermée d'effectuer le mesurage d'un terrain que la Maison hollandaise possède à Lunga (travail déjà remis à plusieurs reprises), font connaître "que vous n'avez pas cru pouvoir déférer à leur désir de leur indiquer la frontière de l'Etat en cet endroit".

Afin d'éviter de nouveaux retards, le gouverneur général prie Cabra de vouloir bien aider les géomètres dans leur tâche, en leur donnant tous renseignements utiles au sujet de l'emplacement de la frontière.

"Je regrette que vous ayez cru devoir exiger, des géomètres en question, des garanties spéciales qu'il n'est pas d'usage de donner aux agents de l'Etat, opérant dans le voisinage de leur résidence, et alors qu'il ne peut y avoir de doute sur leur identité. Vous savez mieux qu'un autre combien le temps est précieux ici, et combien il faut se dispenser de le perdre".

329. M. Goosen, pour le receveur, à Cabra, Boma, 15 septembre 1899, envoie 5.000 francs.

330. Cabra à Wangermée, Lunga, 17 septembre 1899.

Cabra répond "en toute hâte" à la dépêche n°328, reçue dans la nuit.

Conformément aux ordres de Wangermée, il se mettra à la disposition des géomètres pour leur fournir tous renseignements utiles au sujet de la frontière. Ces renseignements, Cabra les a donnés dans la lettre n°311 du 28 août dernier. Les voici : la frontière telle qu'elle était stipulée dans les traités ne peut être tracée. En fait, elle n'existe pas. Les indications des traités sont contradictoires, Cabra le montre par un schéma.

"Je pense que suivant l'esprit, sinon suivant la lettre stricte de nos pouvoirs et de nos instructions, nous pouvons nous croire autorisés à faire choix d'une ligne se rapprochant autant que faire se pourra de la ligne non existante stipulée dans la déclaration de 1894" mais il est aussi possible que les commissaires se mettent d'accord pour en référer aux gouvernements.

"Les géomètres venus à Lunga ont été mis au courant des grandes lignes de cette situation, et savent que l'ancienne frontière n'existe pas, que la nouvelle n'est encore ni choisie, ni fixée. Tous renseignements géographiques leur sont également connus, ils n'hésitent même pas sur ceux pour lesquels nous n'avons pas nos apaisements".

Néanmoins, au cas où il aurait encore l'honneur de voir les géomètres, il leur donnera tous les renseignements, documents, etc. qu'ils pourraient exiger.

Puisque Wangermée a cru sur parole les géomètres, sans qu'il soit nécessaire d'entendre Cabra, il n'a plus rien à dire. Il regrette, lui aussi, les retards qui ont pu se produire.

"Je crois cependant, M. le gouverneur général, pouvoir très respectueusement dire que je n'ai pas saisi la portée de votre dernière phrase. Depuis le 18 juillet 1897, je puis affirmer et prouver que je n'ai pris pour cause de maladie, ni pour aucune autre, quarante-huit heures de repos d'affilée. Je pourrais même dire vingt-quatre, car la plupart des dimanches m'ont été pris soit par des étapes ou des reconnaissances sur le terrain, soit par des calculs ou d'autres travaux de bureau. Vous comprendrez, dans ces conditions, M. le gouverneur général, que cela m'est un véritable chagrin, de constater que malgré mes efforts il semble que j'ai pu encourir des reproches à propos de temps perdu".

331. Cabra au gouverneur général, Lunga, 17 septembre 1899.

Suite au n°324. Ayant été averti que la peste règne à Porto et à Lisbonne, et le gouverneur général lui ayant fait savoir le 14 septembre que le service des courriers par la voie de Lisbonne était interrompu, Cabra demande des instructions. Le commissaire portugais ne l'a pas informé que les relations Cabinda-Lisbonne étaient interrompues.

Cabra peut-il continuer de travailler avec les Portugais, puisqu'ils demeurent en relations avec Cabinda ? Faut-il empêcher le passage de Cabinda vers Banane par la plage ?

332. Cabra au directeur de la Justice, Lunga, 21 septembre 1899.

Avis de décès d'un travailleur attaché à la mission Cabra depuis 1896. Renseignements divers, au cas où il faudrait liquider sa succession.

333. Wangermée informe Cabra qu'il a transmis sa lettre n°311 (problème de la frontière à Lunga) au gouvernement central. Boma, 22 septembre 1899.

334. Wangermée à Cabra, Boma, 22 septembre 1899.

Suite à la lettre n°326, Wangermée transmet au gouvernement l'offre de démission de Cabra.

335. Wangermée envoie à Cabra copie d'une lettre du gouvernement central annonçant qu'il a fait commander les instruments portés sur l'annexe 5, jointe à la lettre n°255 du 15 mai 1899. Boma, 22 septembre 1899.

En annexe : lettre du secrétaire général Liebrechts au gouverneur général, Bruxelles, 27 avril 1899.

Liebrechts a fait réparer un chronomètre de marine, il a commandé divers instruments : un chronomètre de marine, un chronomètre de poche, une lunette méridienne, etc. et a fait part des observations de Cabra aux constructeurs. La construction demandant de 2 à 3 mois, ils parviendront à Boma en novembre.

336. Dubois, directeur des Finances, à Cabra, Boma, 19 septembre 1899.

Réponse au n°314. Lettre de 4 pages pour expliquer les causes du dévoiement du courrier de Cabra et la déchirure de l'enveloppe, et pour présenter ses excuses : les agents des postes sont surmenés. Dubois ne

dispose que d'un personnel très jeune et inexpérimenté... de là sans doute l'envoi de la lettre à Léopoldville.

Reste la déchirure de l'enveloppe : les agents des postes sont "d'une scrupuleuse honnêteté". Le chef du bureau de poste de Léopoldville est le seul qui aurait pu prendre connaissance de la lettre. "Et dans quel intérêt ? Je n'en vois point. Il n'a pas l'honneur de vous connaître ! Et puis pourquoi de la vôtre plutôt que celle d'une autre personne ? D'ailleurs, point ne lui était nécessaire d'ouvrir les quatre coins de l'enveloppe; un côté suffisait pour lui permettre de prendre connaissance de son contenu. Il aurait enfreint les articles 12 et 13 du décret postal du 16 septembre 1885, contrevenu aux articles 14 et 15 du code pénal et risqué sa position. Il ne l'ignore pas. Pourquoi ?" ...Une analyse approfondie de l'enveloppe révèle qu'elle est faite d'un papier vieux et fragile... "L'incident me paraît réduit au défaut de prudence de l'expéditeur...", etc., etc.

337. Wangermée à Cabra, Boma, 22 septembre 1899.

Réponse au n°331, à propos de la peste. Il n'y a pas lieu pour le moment d'interrompre les relations avec les Portugais, ni d'interrompre les relations par la plage tant qu'il ne se passe rien de suspect. Si quelque chose de suspect se passait, interrompre toute communication. Eventuellement, renvoyer à Cabinda les bateaux portugais en provenance de l'Europe qui s'achemineraient vers Banane.

338. Cabra transmet au gouverneur général la demande de congé du sous-intendant Louis Willemsens. "...je n'ai eu, jusqu'aujourd'hui, qu'à me féliciter des services de M. Willemsens". Lunga, 29 septembre 1899.

43. Cahier toilé, intitulé "Dossier", contenant copie de la correspondance de Cabra entre le 29 septembre 1899 et le 19 février 1900.

Les lettres sont numérotées de 339 à 386 et de 1 à 20 (53.43.42) :

339. Cabra au gouverneur général, Lunga, 29 septembre 1899.

Cabra pense qu'à moins de nouvel imprévu, ses travaux seront terminés vers le 10 ou le 15 octobre.

Il avait l'intention (voir 53.43.41, n°287 du 20 juillet 1899) de lever une bande de terrain Luibi-Boma, dans le but de faciliter l'établissement du projet de ligne télégraphique Banane-Boma. Mais il a reçu à Lunga la visite de M. Jorez, contrôleur des impôts, qui pensait savoir que la reconnaissance de la ligne devait être faite très prochainement par M. le directeur des Transports. Qu'en est-il au juste de ce projet ? Cabra ne veut marcher sur les brisées d'aucun agent ni exécuter un travail qui ferait double emploi avec celui d'un ingénieur certainement plus compétent que lui.

"J'ai déjà eu l'occasion de regretter d'en avoir agi ainsi, sans le savoir, lors de la reconnaissance géologique Choa-Chipanga. Dans ce dernier cas, je ne pouvais penser que j'occasionnais une perte de temps, car, lorsque M. Diderrich se trouvait à Choa, il m'avait dit être en inspection *agricole*...". Que le gouverneur général veuille bien lui indiquer où il pourra aller achever les travaux graphiques de sa mission.

340. Le vice-gouverneur général Wangermée à Cabra, Boma, 22 septembre 1899.  
Wangermée signale que la "Belgique coloniale" du 30 juillet 1899 publie une lettre d'un M. F. de Contreras qui déclare, sur la base de recherches personnelles, que le ver à soie existe au Congo. Sachant l'intérêt de Cabra pour l'entomologie, Wangermée le prie de porter attention à la recherche d'éventuels vers à soie, et de lui en envoyer des échantillons.
- 344 (1). Cabra au gouverneur de Cabinda, Lunga, 1<sup>er</sup> octobre 1899.  
Cabra fait connaître les ordres de Wangermée (voir 53.43.41, n°337) : il ne lui est pas permis de laisser passer, venant de Cabinda, des courriers d'Europe arrivés par vapeurs portugais. Il lui est prescrit de les renvoyer à Cabinda (cette lettre accompagnait un sac postal plombé à Lisbonne et qu'on transportait à Banane et à San Antonio).
345. Cabra communique à Wangermée une lettre du commissaire portugais à la délimitation et copie du n°344. Lunga, 1<sup>er</sup> octobre 1899.
346. Wangermée à Cabra, Boma, 25 septembre 1899.  
Réponse au n°330. Cabra a mal interprété la dernière phrase de Wangermée. "C'est précisément parce que je sais que vous ne perdez pas une minute de votre temps que j'ai dit : "Mieux qu'un autre, etc...". Le regret exprimé s'appliquait au temps des Géomètres et nullement à la manière dont vous employez le vôtre".
347. Wangermée à Cabra, Boma, 4 octobre 1899.  
Réponse au n°339, relatif au tracé d'une ligne télégraphique Banane-Boma. M. Jorez n'était chargé d'aucune communication pour Cabra. Elle doit être considérée comme non avenue, vu qu'il s'agit d'un tracé tout différent de celui que compte étudier Cabra. "Je serai très heureux, M. le Capitaine, d'avoir votre avis à ce sujet et vous saurai gré de vouloir bien, si rien ne s'y oppose, vous charger de la levée du terrain Luibi-Boma lors de votre retour à Boma".
348. Wangermée approuve les mesures prises par Cabra concernant le courrier en provenance de Cabinda (voir n°345). Boma, 5 octobre 1899.
349. Van Damme, secrétaire général, à Cabra, Boma, 6 octobre 1899.  
Demande d'envoyer le compte d'un travailleur malade, renvoyé à Boma.

---

(1) Par erreur, on a sauté du n°340 au n°344.

350. Cabra envoie à Van Damme le compte du travailleur en question. Lunga, 9 octobre 1899.
351. Cabra au commissaire de district de Banane, Lunga, 12 octobre 1899.  
Demande que l'on fasse enterrer un homme de sa caravane décédé subitement en route entre Moanda et Banane.
352. Cabra envoie au gouverneur général copie d'une note relative au projet de la mission Noki-Kwango, envoyée directement par lui au secrétaire d'Etat le 15 mai 1899 (voir 53.43.41, n°255). Lunga, 12 octobre 1899.
353. Bertrand, f.f. de commissaire de district, à Cabra, Banane, 13 octobre 1899.  
Réponse au n°351 : a fait enterrer l'homme en question. Demande quel est son nom et sa nationalité.
354. Cabra donne à Bertrand les renseignements demandés. Lunga, 14 octobre 1899.
355. Cabra au gouverneur général, Lunga, 16 octobre 1899.  
Cabra rejoindra Boma par voie de terre entre le 30 octobre et le 3 novembre. Il espère pouvoir déterminer un point géodésique entre la Luibi et Boma.
356. Cabra au commissaire de district de Banane, Lunga, 16 octobre 1899.  
Quittant Lunga le 18 courant, Cabra ne pourra plus exercer la moindre surveillance à la frontière en ce qui concerne les courriers d'Europe venant de Cabinda.
357. Cabra demande 4.000 francs à l'intendant pour les besoins de sa mission. Boma, 2 novembre 1899.
358. Cabra à l'intendant, Boma, 6 novembre 1899.  
Demande 5.000 francs. Dès qu'il aura pu clôturer son administration, dans une dizaine de jours, il devra demander une somme de 20 à 25.000 francs : frais divers, travailleurs, indemnité de nourriture du personnel blanc, etc.
359. Cabra à Dielman, commandant supérieur de la Force publique, Boma, 6 novembre 1899.  
Envoi des feuilles de route des hommes ayant fait partie de son escorte. Leur solde a été payée jusqu'au 30 octobre.
360. L'intendant Demarbaix transmet à Cabra un mandat de 5.000 francs, Boma, 7 novembre 1899.
361. Cabra au directeur des Travaux publics, Boma, 7 novembre 1899.  
Envoie les états des avances faites et des amendes infligées au charpentier attaché à sa mission.

362. Dielman, commandant supérieur de la Force publique, transmet à Cabra une lettre du commissaire de district de Banane, au sujet d'un gradé de sa mission. Quelles ont été les instructions de Cabra le concernant ?
363. Cabra répond à Dielman, Boma, 8 novembre 1899.  
Rappelle les instructions qu'il a données au lieutenant Siret, en accord avec Dielman, instructions concernant les sous-officiers de la mission. Le sergent Dikoma semble être allé à Banane sans ordre. Cabra en écrira à Siret. Il serait bon de faire rentrer Dikoma à Boma.
364. Evrard, commandant de la compagnie du Bas-Congo, à Cabra, Boma, 9 novembre 1899.  
Les soldats de la mission ont-ils été payés jusqu'au 30 ou 31 octobre ?
365. Cabra répond à Evrard : ...jusqu'au 30 octobre inclus. Boma, 9 novembre 1899.
366. Cabra au commissaire de district de Banane, Boma, 9 novembre 1899.  
Prière de bien vouloir autoriser le sergent-major Dikoma à se rendre à Boma avec ses bagages. Dielman est prévenu.
- 366 (par erreur). Le procureur d'Etat suppléant F. Waleffe, à Cabra, Boma, 11 novembre 1899.  
Prie Cabra de venir au conseil de guerre pour y être entendu dans l'affaire du caporal de son escorte (voir 53.43.41, n°325).
367. Cabra demande à l'intendant un "bon" pour les matériaux nécessaires à la confection d'un matelas pour Boma rive. Boma, 11 novembre 1899.
368. L'intendant Vandenplas envoie le "bon". Boma, 11 novembre 1899.
369. A. Accarain, greffier, transmet à Cabra le reçu de 97,85 francs qu'il a fait parvenir à M. le directeur de la Justice. Boma, 11 novembre 1899.
370. Cabra à l'intendant, Boma, 11 novembre 1899.  
Demande qu'il lui soit versé la somme de 15.000 francs, laquelle, contrairement à ses prévisions du n°358, lui permettra de solder les frais de la commission de délimitation jusqu'au 15 courant, date à laquelle il clôturera l'administration.
371. Wangermée à Cabra, Boma, 11 novembre 1899.  
"J'ai l'honneur de vous faire savoir que, par arrêté royal en date du 25 septembre 1899, vous avez été nommé *Capitaine Commandant* de l'armée belge. Je vous présente l'expression des sincères félicitations de M. le secrétaire d'Etat et des miennes".
372. J.F. Nunès, commissaire du Portugal, adresse ses félicitations à Cabra à l'occasion de la fête du Roi Léopold. Cabinda, 14 novembre 1899.
373. Wangermée à Cabra, Boma, 25 novembre 1899.  
Transmet copie d'une dépêche du gouvernement central répondant à l'offre

de démission de Cabra (n°326) : "Vous avez déjà répondu d'avance au dernier paragraphe de la dépêche précitée..."

En annexe : Lettre de A. de Cuvelier, secrétaire général aux AE, au gouverneur général, Bruxelles, 31 octobre 1899.

Il a été décidé d'accepter la démission offerte par Cabra "étant donné le caractère d'irrévocabilité qu'il a donné lui-même en sa résolution". "Il résulte de l'état des travaux de délimitation établi par M. le Capitaine Cabra, qu'après que lui-même aura terminé la partie de la tâche qu'il s'est assignée, certains travaux se trouveront réservés à son successeur. Le Gouvernement ne croit pas faire un vain appel au dévouement de M. Cabra en le priant de conserver ses fonctions jusqu'à ce que son successeur ait pu le remplacer".

374. Wangermée transmet à Cabra la copie d'une dépêche du gouvernement central, traitant de la question soulevée par Cabra dans sa lettre n°311, relative à la frontière à Lunga. "Je vous prie, M. le Capitaine Commandant, de vouloir bien me faire parvenir vos avis et considérations au sujet de la possibilité d'atteindre le résultat désiré par le Gouvernement au point de vue de la rédaction des documents relatifs à la délimitation de l'enclave.

"Il me serait agréable aussi de connaître vos convenances personnelles au sujet du congé que vous croirez bon de prendre, afin de faire cadrer avec elles les dispositions ultérieures relatives à la suite de la mission". Boma, 27 novembre 1899.

En annexe : Lettre de Cuvelier au gouverneur général, Bruxelles, 30 octobre 1899.

D'après la lettre de Cabra n°311, les travaux de la commission auraient abouti à la constatation que la ligne Lulofe-Venzo-Lunga de la déclaration de 1894 n'existe pas. "M. le Capitaine Cabra ajoute qu'il a "fait adopter" cette ligne d'eau Lulofe-Venzo, mare de Bude, et un des canaux de déversement de cette mare dans la lagune de Lunga. Il faut donc supposer que sur ce point l'accord s'est fait entre les deux Commissaires, et comme cette solution est, au demeurant, moins favorable au Portugal que la ligne Lulofe-Lunga, dont l'abandon est proposé, il y aura lieu de s'efforcer d'obtenir ici la ratification de ce changement".

En ce qui concerne la plage, dont les gens des villages de l'Etat ont besoin pour pêcher, et que l'adoption de cette ligne laisserait au Portugal, Cabra "a l'intention de faire acter au procès-verbal terminant la délimitation de l'enclave, qu'il propose comme frontière à partir de Bude une ligne joignant ce Bude au point de la plage immédiatement à l'Ouest". Cuvelier demande au gouverneur général de "bien vouloir donner des instructions à M. Cabra de faire tous ses efforts pour amener son collègue portugais à exprimer le même sentiment dans le procès-verbal

de clôture à raison tant de la nécessité indiquée plus haut, que de l'absence de valeur de la bande à reconnaître ainsi à l'Etat du Congo".

Ne conviendrait-il pas de fixer le point d'aboutissement de la frontière sur l'océan, puisque celui de 1893 devrait être abandonné. "Il serait regrettable en effet de devoir dans la suite recommencer de nouveaux travaux pour un seul détail de la délimitation".

Quant aux travaux de la frontière de Noki, ils pourraient sans inconvénient n'être repris qu'après la fin de la saison des pluies, étant donné l'état de santé actuel du commissaire portugais. "Cette décision s'impose d'autant plus que, d'après l'avis de M. le Docteur Carré, il serait peu à conseiller à M. Cabra d'entreprendre une nouvelle campagne sans une période de repos préalable".

375. Cabra au gouverneur général, Boma, 27 novembre 1899.

Réponse au n°373, au sujet de l'acceptation de sa démission par le gouvernement central.

Par sa dépêche du 31 octobre, le gouvernement central accepte la démission et ne croit pas faire un vain appel au dévouement de M. Cabra en le priant de conserver ses fonctions jusqu'à ce que son successeur ait pu le remplacer.

"Vous voulez bien m'écrire, M. le Gouverneur général, que j'ai "déjà répondu d'avance au dernier paragraphe de la dépêche..."

"Si je puis penser, M. le Gouverneur général, puisque mon offre de démission est acceptée, que le Gouvernement a dû approuver ma manière de voir, relativement à l'incident d'Ingleza, c'est-à-dire qu'une satisfaction devait être donnée à M. le Commissaire du Portugal, et qu'à la suite de votre lettre... du 12 juillet dernier [n°281], cette satisfaction devait être donnée à mon détriment, je ne puis laisser passer sans protester l'erreur contenue dans le dernier paragraphe [de la dépêche]... reproduit plus haut.

"Cette erreur serait de nature, en effet, à donner à mes actes un caractère qu'ils n'ont jamais eu.

"Tout d'abord, je me permettrai de dire que je n'ai jamais eu la prétention d'attendre que le Gouvernement fasse appel à mon dévouement pour assumer telle ou telle tâche, et en m'efforçant de travailler au mieux des intérêts de l'Etat, j'ai pensé ne faire que mon devoir strict, sans plus".

Et pour qu'il ne reste "aucune ambiguïté", Cabra expose dans quelles circonstances il a été amené à accepter les travaux de délimitation : en 1896, Liebrechts lui avait parlé d'un séjour de 3 à 5 mois en Afrique. Cabra avait calculé qu'il lui faudrait de 10 à 12 mois pour parcourir l'itinéraire proposé. En fait, il mit plus de temps, parce qu'au dernier moment le gouvernement belge le chargea de le représenter à l'inauguration du chemin de fer du Congo. Aussi, en juin 1897, son travail n'étant

pas achevé, il s'apprêtait à repartir pour un 2<sup>e</sup> itinéraire, quand, sans avis préalable, "il me fut communiqué une lettre du Gouvernement central, lettre disant à M. le Comte de Tovar, ministre du Portugal à Bruxelles, que le Commissaire de l'Etat pour la délimitation des frontières était M. Cabra, "actuellement en Afrique".

"Resté absolument bien portant pendant une première année de séjour au Congo, je crus de mon devoir d'officier de m'incliner devant les ordres qui me parvenaient et je partis rejoindre le représentant du Portugal. "J'acceptais ainsi une nouvelle mission qui pouvait me retenir en Afrique pendant un temps dont il m'était impossible de supputer la durée. Mais une fois ce travail entrepris, j'aurais pensé que l'abandonner sous n'importe quel prétexte, sauf cas de force majeure, eût été commettre une véritable désertion et, en tout cas, pour un acte tout à fait incompatible avec ma qualité d'officier".

Pendant la délimitation de l'enclave, survient l'incident du cheveau, incident auquel Cabra est entièrement étranger, le poseur de télégraphe n'appartenant pas à sa mission.

L'opinion de Wangermée, innocentant le poseur de télégraphe, porte Cabra à juger que la satisfaction promise à M. Nunès ne peut l'être qu'à son détriment : de là son offre de démission.

Cabra invoque alors divers témoignages concluant à l'excellence de sa santé. S'il insiste, c'est pour deux raisons : "La première est mon désir qu'on ne puisse croire un seul instant qu'un état de santé précaire aurait pu m'aigrir le caractère, et j'ose espérer que je n'ai pas, aujourd'hui à vous convaincre qu'il n'en est rien. La deuxième raison de mon insistance est que je ne pouvais me croire dégagé en rien de mes obligations en ce qui concerne le travail".

Ce travail entrepris, c'est la délimitation des frontières de Cabinda et de Noki au Kwango, selon ses instructions. Il n'a jamais laissé le moindre doute quant à son intention d'achever ces travaux jusqu'au bout. Toute sa correspondance en fait foi. Par exemple, le 20 juillet 1899 (n°287, annexe), il écrivait : "Je m'engage en outre à continuer les travaux en cours jusqu'à leur entier achèvement pour le compte du titulaire qui sera nommé", etc.

Cabra pensait donc avoir suffisamment donné satisfaction au commissaire portugais en faisant le sacrifice de son titre et de ses fonctions de commissaire ("celles-ci ont presque toujours, si pas toujours, avant moi été indépendantes du travail à effectuer réellement"), et en renonçant aux droits et aux avantages qui y sont habituellement attachés. Le gouvernement central n'en juge pas ainsi puisqu'il le relève encore de ses travaux.

"Je prends acte de cette décision et je m'incline très respectueusement. Mais je ne pouvais laisser passer cette erreur : que moi-même je me

serais arrogé le droit de limiter ma tâche en m'assignant telle ou telle partie à terminer.

"J'attends donc, M. le Gouverneur, qu'il plaise au Gouvernement de me remplacer et j'espère que ce sera au plus tôt. J'informe M. le Commissaire portugais de la solution intervenue à mon égard".

Cabra demande ensuite s'il est dégagé de ses obligations quant à l'accomplissement de l'itinéraire qui lui avait été assigné en 1896. Dans l'affirmative, "N'ayant plus rien à faire en Afrique, et devant abandonner les études auxquelles je m'étais livré dans la prévision d'y rester encore, je serais désireux de reprendre au plus tôt le service dans mon corps, une longue absence m'ayant déjà été très préjudiciable dans la carrière militaire".

Enfin, son remplacement dégage de leurs obligations MM. Carré, Siret et Tilman, qui avaient accepté de le suivre au Kwango jusqu'à la fin des travaux. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne prendront pas le même engagement vis-à-vis de son successeur.

376. Cabra au gouverneur général, Boma, 28 novembre 1899.

Réponse au n°374, concernant la plage de Lunga.

Ainsi qu'il l'écrivait le 23 août 1899 (n°311), Cabra a fait adopter la ligne Lulofe-Libunzi-Venzo-Bude, et deux bornes ont été placées depuis sur les rives de la Venzo.

Restait la question de la plage de Lunga. Cabra a interrogé les indigènes en présence de l'adjoint du commissaire portugais, et mis au point de la plage qu'il revendique comme point de départ un repère provisoire. Le 7 octobre, il a fait ses propositions à M. Nunès. "Comme je le pensais, il s'est retranché derrière la lettre de nos instructions. Et comme je lui faisais remarquer qu'au fond, l'esprit des instructions devait nous permettre de trancher les petites questions en litige puisqu'on nous disait de marquer *définitivement les frontières*, il m'a répondu qu'il comprenait très bien que je puisse en agir ainsi puisque depuis le début de nos opérations tous les changements apportés à la frontière avaient toujours été au profit de mon Gouvernement, mais que lui, dans la position inverse, devait s'en tenir à la lettre". Cette lettre n'étant pas exécutable, les commissaires ont convenu que, une fois le terrain levé et dessiné, Cabra écrira officiellement ses propositions. Nunès répondra en faisant valoir ses arguments. Cabra les discutera par écrit et proposera de faire trancher la question par les gouvernements.

Cabra croit avoir fait tous ses efforts pour amener la solution désirée et pour faire pencher la balance du côté de l'E.I.C.

377. Cabra au gouverneur général, Boma, 28 novembre 1899.

Réponse au n°374, au sujet du congé qu'il croirait bon de prendre.

A la suite de la décision du gouvernement d'envoyer un nouveau commissaire pour le remplacer dans les travaux de délimitation, Cabra pense "qu'il

n'y a plus lieu, pour moi, de parler de convenances personnelles et que je ne puis faire qu'une chose : attendre vos ordres ou ceux que le Gouvernement central voudra bien me donner".

Mais Cabra ne voit pas au juste quelle situation lui a été faite en Afrique : d'une part, "Il semble que la proposition de me rendre en congé, me range dans la catégorie des fonctionnaires ou agents qui font carrière ici par des engagements successifs pour des termes limités.

"L'envoi que m'a fait le Gouvernement central de l'étoile de service, 36 1/2 mois après mon départ d'Europe, aboutit au même résultat. Cette médaille est en effet donnée à l'*expiration du terme de service d'un agent*.

"Mais alors il a été pris envers moi, deux mesures qui m'ont été excessivement douloureuses (le mot n'est pas trop fort) et je ne me suis jamais rendu compte de ce qui avait pu les motiver. Je crois pouvoir affirmer cependant que ces mesures n'ont jamais influé ni sur ma manière de faire, ni sur ma manière de comprendre mes devoirs.

"En 1897, tous les agents ou fonctionnaires de l'Etat alors en Afrique, ont reçu une lettre autographe (1) de Sa Majesté le Roi Souverain, lettre à laquelle ils ont attaché nécessairement le plus grand prix. Or, seul ou presque seul, je n'ai pas obtenu cette lettre". Et le gouvernement local le savait.

De même, en février 1898, au bout de 30 mois de service, Cabra n'a pas obtenu l'étoile de service. "Je sais, M. le Gouverneur général, qu'on n'a jamais *droit* à une récompense. Mais ne pensant pas avoir démérité j'ai cru qu'étant placé "hors cadre", le Gouvernement ne me considérerait comme ayant terminé *mon terme de service* que le jour où ma mission (ou mes missions) serait accomplie, et dans ce cas, les mesures prises envers moi dans les circonstances précédentes perdaient le caractère qui me les rendaient pénibles.

"Mais dès le moment où l'Etoile de service m'est donnée au bout de 36 mois et sans que cela corresponde à rien quant à ce qu'on peut considérer comme mon terme ou mes termes de service, il n'en est plus de même. Si donc l'arrêté m'accordant l'Etoile ne pouvait être rapporté, ainsi que je le désire, j'ose vous demander très respectueusement ce qui a pu motiver les deux exceptions faites à mon détriment.

"Je serais très reconnaissant au Gouvernement de bien vouloir me mettre à même de donner les explications voulues à ce sujet à mes chefs militaires quand j'aurai l'honneur de me présenter à eux lors de mon retour possible en Belgique".

---

(1) Il s'agit, en réalité, d'une lettre autographiée.

378. Le secrétaire général Van Damme transmet à Cabra une liste des agents attachés à sa mission et dont les traitements ont été augmentés. Prière de bien vouloir avertir les intéressés. Boma, 30 novembre 1899.
379. Cabra au gouverneur général, Boma, 2 décembre 1899.  
Demande un étui de mathématiques, en attendant que lui parvienne celui annoncé le 27 août 1899 par M. Liebrechts.
380. Wangermée avertit Cabra qu'il transmet au gouvernement central les n<sup>os</sup> 375, 376 et 377. Boma, le 11 décembre 1899.
381. Wangermée à Cabra, Boma, 22 décembre 1899.  
Demande diverses copies de lettres de Cabra, réclamées par le gouvernement central : lettre du 28 avril et du 29 juillet 1899 au secrétaire d'Etat, du 27 juin 1899 au directeur du Musée de Tervuren, dont Cabra faisait mention dans le n<sup>o</sup> 316 du 30 août (ces lettres accompagnaient des colis d'échantillons).
382. Wangermée à Cabra, Boma, 26 décembre 1899.  
Suite au n<sup>o</sup> 335. Le gouvernement fait expédier à Cabra deux chronomètres "Dent" destinés à sa mission, une sonde de 30 mètres avec chèvre, et 2 sondes portatives de 10 mètres.
383. Vandenplas, pour l'intendant, à Cabra, Boma, 26 décembre 1899.  
Transmet une facture se rapportant aux 15 caisses de sondes arrivées à son adresse par S.S. Albertville.
384. *Idem*, pour un chronomètre, arrivé par S.S. Anversville.
385. Cabra demande au commissaire de district de Banane des renseignements sur la solde d'un de ses sous-officiers. Boma, 28 décembre 1899.
386. Cabra envoie au directeur de la Justice l'extrait de compte d'un travailleur ayant été à son service et décédé dans son village. Boma, 30 décembre 1899.

Comme indiqué plus haut, les lettres suivantes de ce même cahier sont numérotées de 1 à 20 :

1. Gohr, directeur de la Justice, à Cabra, Boma, 2 janvier 1900.  
En réponse au n<sup>o</sup> 386, demande 65 francs, somme restant due au travailleur décédé, et qui sera remise à ses héritiers.
2. Dohet, directeur des Travaux publics, fait parvenir à Cabra le relevé des marchandises fournies à sa mission ainsi que le compte des artisans qui y ont été détachés. Boma, 2 janvier 1900.
3. Cabra envoie au directeur de la Justice, A. Gohr, les 65 francs demandés au n<sup>o</sup> L. Boma, 3 janvier 1900.

4. Cabra au gouverneur général, Boma, 8 janvier 1899 (au lieu de 1900). Réponse au n°381. Cabra fait remarquer que ce ne sont pas des lettres mais des bordereaux d'accompagnement qui ont été expédiés le 28 avril et le 29 juillet 1899, et le 27 juin 1899. Il envoie copie de la lettre n°245 au secrétaire d'Etat, datée du 20 avril 1899.
5. Cabra à Nunès, commissaire portugais à la délimitation, Boma, 9 janvier 1900.

Cabra a dessiné au 5.000<sup>e</sup> les résultats des travaux de reconnaissance aux environs de Lunga, travaux ayant pour but de donner des renseignements définitifs sur la région. Il en envoie un croquis au 25.000<sup>e</sup>. Pas de doute sur l'emplacement des bornes depuis le pilier géodésique de Yema jusqu'à la borne-frontière de Malongo. "Arrivés en ce point nous nous trouvons arrêtés si nous nous en rapportons à la lettre de la Convention du 25 mai 1891 et de la Déclaration du 24 mars 1894. En effet ces documents s'expriment comme suit : "Une droite joignant un point pris sur la plage à 300 mètres au Nord de la maison principale de la factorerie hollandaise de Lunga, à l'embouchure de la petite rivière de Lunga dans la lagune du même nom; le cours de la petite rivière de Lunga jusqu'à la mare de Malongo".

Or, entre la lagune de Lunga et la mare de Malongo, il n'existe pas de rivière Lunga. Mais Cabra pense qu'en les chargeant de tracer une frontière définitive, les gouvernements autorisent implicitement les commissaires à trancher "dans un esprit d'équité" les petites difficultés. Il propose donc deux solutions et développe longuement la seconde : la frontière suivrait le thalweg de la mare de Malongo (ou de Bude) et aboutirait à un point de la plage situé à hauteur de Malongo. Cabra développe les arguments propres à convaincre son collègue du peu d'importance de la bande de terrain (2.500 mètres de longueur sur 1 kilomètre de largeur environ) que le Portugal perdrait ainsi : terrain sableux, inculte, inhabitable, de valeur nulle, il n'offre aucun point d'atterrissage convenable.

Si du point de vue de l'E.I.C., il n'offre aucun intérêt non plus, il n'en reste pas moins que cette plage est le lieu de pêche des indigènes de l'E.I.C. habitant au sud de la Venzo. Or "toute la population riveraine est nécessairement adonnée à la pêche. C'est la pêche la première pourvoyeuse de leur nourriture".

M. Pottier de Lima et Cabra ont recueilli des témoignages le confirmant. "Je ne dois pas aller plus loin pour espérer vous avoir convaincu que nous ne pouvons, à propos d'un morceau de terrain n'ayant

aucune valeur propre, choisir une frontière compliquée, pour ainsi dire impossible à tracer avec précisions, et qui serait de nature à provoquer plus tard des conflits soit entre indigènes, soit à propos des occupants, soit entre agents subalternes, car elle serait illogique et ferait que les dépendances naturelles d'un village d'une nation appartiendraient à une autre nation".

Cabra exprime sa confiance que son collègue se ralliera à ce point de vue.

6. Bertrand, commissaire de district de Banane, à Cabra, Banane, 5 janvier 1900.  
Réponse au n°385 : Envoi de l'extrait de compte du sergent major Dikoma.
7. Cabra à Bertrand, Boma, 11 janvier 1900.  
Cabra recommande des plis et des colis qui doivent parvenir au plus tôt au chef de poste de Tshikai et au commissaire portugais à Cabinda.
8. Cabra à l'intendant, Boma, 11 janvier 1900.  
Demande 4.000 francs pour les besoins de la mission.
9. Cabra au gouverneur général, Boma, 13 janvier 1900.  
Fait parvenir : 1) le feuillet matricule de M. Tilman, sous-intendant, un état de notes biographiques et un état de propositions concernant ce fonctionnaire dont le retour en Europe vient d'être décidé par le médecin; 2) des états de propositions concernant MM. Siret, lieutenant et Willemsens, sous-intendant, qui se trouvaient sous les ordres de Cabra.
10. Cabra au gouverneur général, Boma, 15 janvier 1900.  
Fait parvenir les états indiquant les dépenses faites pour la commission de délimitation et la mission scientifique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1897 jusqu'au 15 janvier 1900, et s'élevant à 98.144,55 francs (matériaux divers, marchandises fournies par l'intendance, artisans payés par les Travaux publics, indemnités de nourriture et de domestique, avances sur appointements du personnel blanc). A cette somme il faudrait ajouter le traitement du personnel blanc et le coût du transport des instruments et des matériaux expédiés spécialement d'Europe pour avoir le coût total des travaux.  
Le temps prévu pour la délimitation de la frontière vers le Kwango étant de deux ans et demi au moins, Cabra pense qu'il serait préférable de liquider les dépenses tant en numéraire qu'en marchandises, tout au moins semestriuellement, et en ce qui concerne les indemnités ou les avances au personnel blanc, trimestriuellement (les 4 annexes manquent).

- 11 et 12. Cabra au directeur des Finances et à l'intendant, 15 janvier 1900, Boma.  
Etat des indemnités de nourriture et de domestique, et avances sur les appointements reçues par M. Tilman, sous-intendant, entre le 8 décembre 1897 et le 15 novembre 1899.
- 13 et 14. Cabra à l'intendant et au directeur des Finances, mêmes dates.  
Etat des avances et indemnités reçues par MM. Willemsens et Cabra.
15. Cabra au gouverneur général, Boma, 16 janvier 1900.  
Cabra fait mettre à bord du bateau se rendant en Europe : un chronomètre à nettoyer et régler, un herbier, 8 caisses d'échantillons géologiques et paléontologiques, marqués "Mission Cabra".
16. Bouillot, commandant de la compagnie du Bas-Congo, à Cabra, Boma, 10 janvier 1900.  
Demande une copie du feuillet de compte d'un caporal de l'escorte de Cabra, pour répondre à une demande de la Justice.
17. Réponse de Cabra à Bouillot, Boma, 12 janvier 1900.  
L'extrait de compte réclamé a été expédié le 23 août 1899.
18. Le commissaire portugais, Nunès, à Cabra, Cahinda, 23 janvier 1900.  
Réponse au n°5, au sujet de la frontière à Lunga, en portugais.  
Nunès réfute les arguments de Cabra, s'appuyant entre autres sur les renseignements recueillis par lui-même lors de la première délimitation en 1892.  
Il présente à son tour un projet : la frontière, à partir du point situé à 300 mètres au nord de la maison principale de la factorerie hollandaise de Lunga, suivrait le thalweg de la lagune de Lunga jusqu'à l'embouchure de la rivière Lumanha, puis cette rivière jusqu'à sa rencontre avec la rivière Mayoyo, la même rivière jusqu'à la mare de Malongo, puis la rivière Venzo, puis la lagune de Libunzi et la rivière Lulofe jusqu'à sa source.  
Soumettons la question à l'appréciation de nos gouvernements respectifs, mais achevons nos cartes de la frontière puisque nous sommes d'accord sur tous les travaux sur le terrain; dressons un procès-verbal laissant ouverte la partie sur laquelle Votre Excellence estime ne pouvoir marquer son accord, et poursuivons nos travaux de Noki au Kwango.
19. Circulaire émanant de l'E.I.C., Boma, 29 janvier 1900, signée Wangermée.  
"Le Roi-Souverain très touché des sentiments qu'à l'occasion du renouvellement de l'année je lui ai exprimés au nom du personnel de l'Etat en Afrique, me prie de transmettre ses meilleurs voeux à tous ses agents au Congo".

Appel du Roi au dévouement des agents. "Le Gouvernement a la volonté et le devoir de faire de l'Etat indépendant un Etat modèle et le Roi-Souverain compte sur l'énergie de tous ses agents en Afrique pour atteindre ce noble but".

20. Wangermée à Cabra, Boma, 19 février 1900.

Réponse au n°10. Approuve la liquidation des dépenses effectuées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1897 jusqu'au 15 janvier 1900. D'accord pour la liquidation semestrielle des dépenses éventuelles des travaux de délimitation au Kwango et trimestrielle pour les avances et indemnités au personnel blanc.

## II. Rapports et notes

Pour l'ensemble de sa mission de délimitation de l'enclave de Cabinda, Cabra a rédigé un rapport couvrant l'ensemble des travaux, de 1897 à 1899, soit :

- le rapport définitif en deux tomes;
- quatre cahiers contenant la copie de ce rapport.

Ce rapport a été vraisemblablement dicté par Cabra à des secrétaires : le rapport définitif et les 2 premiers cahiers de la copie sont de la même main que les cahiers de correspondance. Dans les 4 cahiers de la copie, Cabra a apporté de sa main des corrections et des ajouts, parfois importants, au crayon.

44. Cahier toilé, intitulé "Copie du rapport", non daté. Rédigé à Boma, vraisemblablement en novembre ou décembre 1899 (53.43.43).

En mai et juin 1897, en rédigeant son 4<sup>e</sup> rapport sur son voyage dans le Mayombe, Cabra mettait la dernière main aux préparatifs d'un nouveau voyage aux sources du Loango, quand il reçut l'ordre, par l'intermédiaire du gouverneur général, de partir au rendez-vous d'un commissaire portugais et de marquer d'une manière définitive les frontières des possessions du Portugal, frontières déterminées dans leurs grandes lignes par les conventions et traités antérieurs. A son grand regret, il devait abandonner ses projets d'exploration scientifique. De plus, son séjour se prolongerait bien au-delà des limites prévues, ses projets privés et sa carrière militaire s'en trouvaient modifiés.

De ses deux adjoints, l'un, M. Braye, décide de rentrer en Europe; l'autre, M. Solon, décide d'accompagner Cabra. On lui adjoint M. Lekeu, capitaine commandant de la Force publique; plus tard, M. Tilman, docteur en sciences, M. Siret, lieutenant, M. Willemsens, sous-intendant.

Avec leur aide, Cabra a collectionné les renseignements scientifiques et autres, dans la mesure où ce travail ne retardait pas celui de la délimitation.

Présentation du travail, qui comprend 4 parties :

- 1) Récit des pérégrinations ou "Historique";
- 2) Opérations du tracé de la frontière;
- 3) Recherches scientifiques;
- 4) Considérations générales.

1) *Historique.*

Les deux commissaires se sont donné rendez-vous le 22 juillet 1897 au plateau de Nimetshiama. La commission portugaise comprenait M. Nunès, commissaire, ingénieur naval de 1<sup>re</sup> classe, résident de Cabinda, M. Pottier de Lima, son adjoint, et M. de Mello, chef de caravane. Séjour à Yema jusqu'au 25 octobre; de là, l'océan était visible : "A huit kilomètres de distance les rives se dessinaient nettement, et au loin, à l'horizon, se découpait de temps en temps sur le fond du ciel la gracieuse silhouette d'un voilier..."

Du 26 au 28 octobre, les deux commissaires vont à Lunga fixer le point de départ provisoire de la frontière sur la plage, et relever le chemin de Yema à Lunga. 16 nuits d'observation, 16 journées de calculs à Yema, et divers travaux pour fixer la latitude du parallèle-frontière et la longitude de départ. Puis, trajet vers l'est jusqu'à la vallée de la Kumbi. Le 17 octobre 1897, fête d'inauguration de la première borne-frontière.

D'autres fêtes encore eurent lieu : lors de la visite des frères de la mission de Cabinda, etc., fêtes qui "ne furent pas sans influence sur la bonne harmonie de nos relations..."

Cabra relate la mort de son adjoint, M. Solon. Le 10 août, il avait renvoyé Solon, malade, à Banane ; le 14, Cabra part précipitamment et après une véritable course de toute la nuit, arrive à Banane. Solon meurt dans ses bras le même jour.

Le 17, Cabra est de retour à Yema.

Le 28 septembre 1897, arrivée de M. Willemsens. Le 25 octobre, départ pour Salalé, et construction d'abris solides.

Cabra ajoute dans une note confidentielle : les travaux dès le début de la saison chaude furent retardés, non seulement à cause de la pluie, mais aussi parce que l'orage terrorise M. Nunès et son adjoint. Par la suite, il y eut moyen d'aguerrir l'adjoint...

Une épidémie éclata parmi les Noirs. Il fallait déguerpir. M. Siret alla préparer le camp à Bongo-Kongo.

Description des festivités du 15 novembre, fête de St Léopold, à Salalé: concours de décoration, jeux, festin, atmosphère enthousiaste. Du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, étape à Tondekwellé. Tout le mois de décembre se passe à Bongo-Kongo, le long du parallèle.

"Les jours consacrés aux calculs, il nous était facile de gagner la moitié du temps sur nos collègues étrangers. Cela nous permettait des excursions botaniques, des recherches zoologiques et géologiques". Le 10 décembre, arrivée, à Bongo-Kongo, de M. H. Tilman, docteur en sciences naturelles.

Après Noël 1897, départ pour Zila-Zambi, où il fallait déterminer le point de départ du méridien-frontière. La plus grande difficulté consistait pour Cabra dans le transport des charges : instruments, outils, matériaux et vivres, la région étant peu peuplée et pauvre en ressources. Force était de ne vivre que de conserves. "J'avais eu l'occasion - et je l'eus encore plus tard - de constater combien néfaste a été la manière d'agir de nombreux agents trop égoïstes et peu scrupuleux pour les imiter, et ne pas hésiter à exiger jusqu'à la dernière poule ou le dernier chevreau".

Ce n'est que 15 jours après l'arrivée à Zila-Zambi que matériel et personnel sont au complet.

En note, Cabra se plaint de l'incompréhension de l'administration : les villages, dit-il, préféreraient fuir et déloger que de donner des porteurs, ce qui se comprend : ainsi il a dû envoyer à Banane deux groupes de 6 hommes pour chercher une caisse de 60 kilos dont il ignorait le contenu : c'étaient des paquets et boîtes de 1 à 10 kilos qui auraient pu être apportés sans la moindre difficulté par 2 hommes.

A Zila-Zambi, on passe les 6 mois de saison chaude. On installe le camp en un endroit désigné par le commissaire portugais, qui a fait partie de la commission de délimitation de 1891, comme étant celui du méridien frontière. "Il s'en fallait de 800 mètres ainsi que nous devons le constater plus tard".

Premier travail : la reconnaissance du cours de la Lukula et de son confluent avec la Zenze; puis, érection d'un signal de 25 mètres au-dessus de la cime de l'arbre le plus élevé, puis d'un autre signal de 11 mètres, la "Tour Nunès", à l'emplacement du camp. Cabra fait remarquer combien il est difficile de trianguler dans un pays non civilisé, par manque de points de repères : "*il faut tracer chaque côté du triangle à la machete ou à la hache* et nous étions à la saison des pluies".

Le 15 mars 1898 seulement, usage des instruments; tracé du méridien pour la construction des bornes de Baka-Kose et Cinto, construction d'un pilier géodésique au poste de Lemba; reconnaissance, avec M. Tilman, de la Lubuzi, du 18 au 24 février.

Lekeu quitte la commission pour se rendre à Boma, le 6 juillet 1898. Transport du camp à Tandu-Gondo, le 11 juillet.

Cabra parle des réjouissances au camp de Zila-Zambi et des bons rapports de la mission avec les Pères de la Lukula, dont il eut la chance de gagner la confiance.

En note, il ajoute : la mission célébra le 1<sup>er</sup> juillet l'inauguration du chemin de fer Matadi-Léopoldville. Cabra dit son amertume de n'y avoir pas été invité comme il l'avait été à celle du chemin de fer Matadi-Tumba en tant que représentant du gouvernement belge. L'autorisation de quitter sa mission pour y assister ne fut expédiée de Boma que le 14 juillet et ne lui parvint que le 12 août.

Sur feuille double séparée : notice III, de l'appendice confidentiel. Selon des bruits circulant à Boma, lors de la 1<sup>re</sup> délimitation de la frontière en 1891, les agents portugais auraient baptisé Culla-Calla un cours d'eau qui se trouvait plus à l'est que la véritable Culla-Calla, afin de reporter la frontière vers l'est. Cabra a acquis la conviction - notamment par ses conversations avec les Pères de la Lukula - que ces bruits sont fondés. Il regrette la décision prise par le gouverneur général relativement à sa mission en août 1897.

Le travail continue par le tracé du méridien, nécessitant la construction de ponts de 300 à 500 mètres de long au-dessus des marais de la Lukula. Travail assez rapide : 20 km en un mois et demi, malgré les observations astronomiques de Kaïka-Kongo et l'établissement d'un pilier géodésique.

Cabra explique la répartition du travail : Willemsens restait au camp pour les services intérieurs et le ravitaillement, Tilman partait en excursion géologique et à la recherche de matériaux pour les bornes et piliers. Cabra traçait la frontière avec l'un des Portugais. Siret revient pour des périodes plus ou moins longues participer au travail des itinéraires. Pottier de Lima se charge des observations météorologiques. Les soirées se passaient ensemble, tantôt chez les Portugais, tantôt chez les Belges. Quant aux recherches botaniques et zoologiques, elles étaient faites par tous. "Je n'eus jamais besoin de stimuler mes compagnons, une véritable émulation régnait sous ce rapport entre nous, c'est à qui ne laisserait échapper caillou, plante ou bête".

Nouvelles plaintes de Cabra au sujet de l'administration : il avait demandé 3 chaises de campagne. Un fonctionnaire lui répondit sans rire "que les fonctionnaires du département des Affaires étrangères, exclusivement, pouvaient être pourvus ainsi que je demandais de l'être". C'est d'ailleurs à l'appui d'un autre refus qu'on lui a appris qu'il était passé de l'Intérieur aux Affaires étrangères. A partir du camp de Chikanda, le méridien n'allait plus quitter les bois. Terrain accidenté, souvent marécageux. Le 29 septembre, on est au Tandu-Seka, lieu qui se distingue par de nombreuses traces du passage de la foudre. Le commissaire portugais va

préparer le camp de Shibuande, où l'on construit un pilier géodésique. A Ilomba, le travail devient de plus en plus difficile à cause des pluies. Le 5 février, départ pour Talavangi. Il s'agissait là de relier par triangulation au-dessus de la Luibi les points de Bongo-Kongo au méridien-frontière, et chercher à Seya le "coin", le point de rencontre du méridien et du parallèle.

Le 22 avril, départ pour Lunga, où Cabra arrive très fatigué, avec 250 travailleurs et porteurs. M. Nunès le rejoint 8 jours plus tard.

Cabra explique l'importance de la caravane : lui-même et M. Siret ont pu recruter dans divers villages. De plus, Cabra a gagné la confiance d'indigènes de villages frontières qui se considéraient et que les commissaires étrangers considéraient jusque là comme portugais. Cabra fait remarquer la facilité avec laquelle il a recruté des porteurs. Fier de ce succès, Cabra souhaite qu'on inculque aux jeunes agents qu'ils ne sont pas au Congo "en pays conquis".

A Lunga, fixation du point de départ de la frontière sur la plage. Restait à confectionner les documents graphiques et écrits résultant de ces deux années de travail. Les commissaires portugais se retirèrent pour travailler à Cabinda. C'est alors qu'on eut la mauvaise surprise de constater que la ligne d'eau décrite par les traités n'existait pas. Les travaux graphiques touchent à leur fin et Cabra compte rentrer sous peu à Boma pour s'y préparer à l'expédition Noki-Kwango.

Cabra récapitule ses impressions de voyage : de sa mission, il restera matériellement peu de chose. "Nous ne pouvions avoir à notre actif ni campagnes militaires, ni résultats tangibles. Qu'importe. Si notre tâche nous a passionnés, n'est-ce pas parce qu'elle fut ingrate ?...". Il reste aussi "les sentiments d'estime et d'affection sincères" nés entre les membres de l'expédition. Cabra estime que les années passées au Congo ont été les plus profitables de sa carrière et souhaite que beaucoup d'officiers profitent de cette chance offerte par le Roi.

Considérant d'ailleurs que l'activité physique et intellectuelle est la meilleure sauvegarde contre l'ennui et le découragement, Cabra avait emporté toute une bibliothèque technique et scientifique. S'y sont ajoutés des revues scientifiques et coloniales, des journaux, les nouveautés littéraires, etc. (en note, remarque sur l'oeuvre des bibliothèques au Congo : Cabra estime que les officiers et fonctionnaires devraient en être non les bénéficiaires, mais les pourvoyeurs à leurs frais). Il termine par un hommage à la collaboration intelligente et dévouée de ses trois adjoints, MM. Tilman, Siret et Willemsens.

## 2) *Travail de délimitation* (p. 35).

Dès le lendemain de leur réunion, les commissaires convinrent d'arrêter le programme des travaux en un "procès-verbal n°1", dont Cabra donne le

libellé en français et en portugais, ainsi que le programme des travaux à exécuter sur le terrain.

Liste des instruments mis à la disposition de la commission de l'E.I.C. et de la commission portugaise (à ce propos, Cabra fait remarquer que lors de son premier voyage dans le Mayombe, on lui avait demandé de rédiger promptement les résultats géographiques de ses recherches, afin de les faire figurer à l'exposition de Bruxelles. Ce qui fut fait. Mais les travaux n'arrivèrent en Belgique que 8 mois après leur envoi).

Suit le détail des travaux :

*Chapitre I* : Détermination d'un point du parallèle-frontière, direction du parallèle, pilier d'Yema.

Première difficulté : les conventions et déclarations indiquaient :

- 1) que le parallèle frontière était celui de la source de la Lulofe;
  - 2) que le parallèle frontière était celui de 5°44'19"60 de latitude sud.
- Les deux choses étaient contradictoires. De plus, la Lulofe a 3 ou 4 sources. Cabra choisit donc la deuxième donnée, plus favorable d'ailleurs à l'Etat.

En note, Cabra fait remarquer que, dans les travaux des commissions précédentes, les coordonnées géographiques étaient fixées au centième de seconde près. Ce qui est proprement impossible. "Si pour un grand nombre d'observations notre latitude de départ s'approche de la vérité à moins d'une demi-seconde près (soit 15 mètres) j'estime que nous avons dû être tout particulièrement heureux dans nos opérations".

D'autre part, comme il pouvait y avoir doute sur ce qu'était la rivière Lulofe, Cabra, ne se croyant pas autorisé à correspondre directement avec le gouvernement central, s'est adressé au chef du gouvernement local : "Sa réponse fut que je ne pouvais rouvrir la question et que ma mission était nette et précise". Force fut donc à Cabra d'adopter les erreurs commises antérieurement.

Après de multiples vérifications par les deux commissaires, construction du pilier géodésique d'Yema, et d'un autre pilier sur la frontière.

*Chapitre II* : Tracé par triangulation du parallèle frontière. Construction de repères et de bornes.

Les commissaires ont en effet renoncé à la détermination des longitudes par observation des culminations lunaires qui auraient pu entraîner des erreurs de 2, 3 ou 4 km sur une distance de 25 à 27 km. Le parallèle eût ressemblé à une série de zig-zags, on en eût fait des gorges chaudes; d'où le choix de la triangulation. La station géodésique d'Yema fut choisie comme point de départ. Les travaux furent arrêtés un peu à l'est de Bongo-Kongo.

Note confidentielle : C'est sur la proposition de Cabra que les travaux furent arrêtés à Bongo-Kongo, c'est-à-dire à 18.000 mètres seulement des sources de la Lulofe, alors que d'après les procès-verbaux de 1891 et la

déclaration du 24 mars 1894, le parallèle-frontière devait avoir 27.200 mètres de longueur. En droit strict et en s'appuyant sur les textes, le commissaire portugais pouvait faire reporter la frontière plus à l'est. Cabra lui-même ne s'était-il pas appuyé sur la lettre des traités pour faire reporter plus au nord le parallèle frontière ? "J'avais eu soin de ne pas donner connaissance de mes premiers travaux, le commissaire portugais ne s'aperçut pas, ou ne voulut pas s'apercevoir du droit que lui donnaient les traités antérieurs... La suite du travail devait nous montrer où se trouvait la vérité et faire bénéficier l'Etat d'environ 11.000 hectares de terrain". Les travaux personnels de Nunès corroboraient d'ailleurs les conclusions de Cabra.

Cabra rappelle que les délégués chargés de fixer la frontière en 1892 ont abandonné le travail parce que trop long et difficile, en raison de la saison des pluies. Quoi d'étonnant si la mission Cabra y a mis deux ans ?

Autre difficulté : trouver des pierres pour construire les fondations des bornes "... sur 33 km, nous n'avons trouvé que 3 points où il nous fût possible d'extraire de la pierre..." (suit une note sur la construction des bornes).

*Chapitre III* : Recherche de l'emplacement et de la direction du méridien du confluent de la Zenzé avec la Lukula. Observations de latitudes.

A Zila-Zambi, les commissaires cherchent le méridien frontière. Mais le village qui avait servi de point de repère aux commissions précédentes a disparu. Descente en canot de la Lukula jusqu'au confluent de la Zenzé. Description sommaire des travaux de triangulation effectués jusqu'au 14 mai 1898.

*Chapitre IV* : Tracé par alignement du méridien frontière. Observations astronomiques rectifiant de place en place la direction du méridien.

"...la direction initiale du méridien frontière marquée par 2 piliers, l'un au Nord, l'autre au Sud, il nous restait à tracer les 62 km que comportait cette frontière et à élever des bornes..."

Méthode employée : Cabra et M. Pottier de Lima tracent la frontière au théodolite à travers bois et marais jusqu'à Cinto. Nunès part du confluent et vient à leur rencontre, ce qui constitue une vérification, pendant que Lekeu continue le tracé vers le sud (le méridien adopté se trouvait à 800 mètres à l'ouest de celui de 1891-1892). On a éliminé les méthodes de tracé par l'observation des culminations lunaires et par triangulation, toutes deux trop longues. "Restait à choisir le tracé par alignement droit à travers tout".

Il y eut 4 groupes de visées au théodolite, un groupe comprenant jusqu'à 250 visées. "Aussi avons-nous la conviction que notre erreur résiduelle, l'erreur totale commise de Zila-Zambi au parallèle frontière, sur 53.000 mètres, n'a pas été de 25 mètres".

En note : la région du méridien étant trop boisée pour que les bornes soient visibles de l'une à l'autre, Cabra et Nunès ont édifié une construction à 100 mètres de chaque borne, donnant ainsi la direction du méridien.

Détails sur la construction des piliers géodésiques.

*Chapitre V* : Triangulation reliant le parallèle et le méridien et déterminant la rencontre de ces lignes. Calcul des longitudes.

Le "coin", la rencontre du méridien et du parallèle, devait se trouver dans un terrain accidenté, coupé par des fondrières et des fonds marécageux. Ce fut une déception, car les commissaires avaient espéré faire à cet endroit des vérifications et y construire "un sérieux pilier géodésique".

Devant ces difficultés, Cabra va camper dans la plaine de Lemoeno, sur le parallèle, afin de relier aux triangles du parallèle le point de Talavangi.

En note : en agissant ainsi, Cabra allait trouver confirmation des résultats de son voyage de 1896, ou s'apercevoir de leur inexactitude. Puis il se rapproche du "coin" en s'installant à Seya. Construction de 3 bornes : une dans le coin, une sur le méridien, une sur le parallèle, et d'un pilier géodésique dans la savane de Lemoeno.

*Chapitre VI* : Le travail achevé, les commissaires envisagent de retourner à Lunga pour parfaire leur travail.

De Yema à Lunga, "la frontière étant naturellement tracée par une suite de cours d'eau, point ne serait besoin de la jalonner artificiellement". Mais une difficulté imprévue surgit : les reconnaissances aux environs de Lunga révèlent qu'entre Yema et Lunga il n'était pas question de rivière Lunga (que mentionnaient procès-verbaux, graphiques et traités), laquelle, partant de Lunga, se dirige vers le sud-est. Entre Yema et Lunga, cours d'eau et marigots se succèdent, sans rapport aucun avec la Lunga. Cette ligne d'eau considérée comme frontière laissait au Congo une série de villages que les autorités portugaises considéraient comme leurs. Dès lors, Cabra résolut, d'accord avec le commissaire portugais, la construction de deux bornes, l'une à Sulu, l'autre à Malongo, pour indiquer quelle était la ligne d'eau frontière. De plus, les canaux de Bude à la Lunga, presque parallèles à la plage, ne peuvent servir de frontière, les villages voisins, aujourd'hui congolais, s'étant partagé les plages comme territoires de pêche. D'où la nécessité de modifier les traités antérieurs, inexécutables sur ce point. Si le commissaire portugais n'est pas d'accord, il faudra en référer aux gouvernements.

*Voyage de Talavangi à Lunga (1).*

Dès les premiers jours d'octobre, tout le travail sur le terrain nécessaire par le choix d'une nouvelle ligne frontière était terminé. Cabra décide de regagner Boma.

Dernière entrevue des commissaires le 8 octobre.

Pendant la campagne le long de la frontière, des reconnaissances parties de Boma avaient cherché l'emplacement d'une ligne télégraphique Boma-Banane. Toutes avaient abouti aux environs de Tshoa, c'est-à-dire beaucoup trop au nord, et s'étaient achevées en empruntant le territoire portugais. Lors de son voyage de Boma à Banane en 1896, Cabra avait remarqué au nord de sa route, à travers des marécages, le bord d'un plateau. Aussi sollicite-t-il du gouverneur général l'autorisation d'utiliser son voyage de retour à la recherche d'une route facile. Premier obstacle sérieux : le passage de la Luibi, "mais le système de digues établi près du poste (de Tshikaï) permettait le franchissement de la vallée à la ligne, sans aucun embarras". Autre obstacle sérieux, passé Tshikaï : la Bola au courant insensible et complètement couverte de papyrus. Le 25 octobre, passage aisé de la Lukunga; le 26, arrivée à Boma, après un voyage de 7 étapes, alors que 12 à 15 jours avaient été prévus.

Rapport et croquis intéressants pour la construction de la ligne télégraphique suivront.

45. Cahier intitulé : "Rapport 1897-1899; 1<sup>re</sup> minute; 3<sup>e</sup> partie (2) (pris de la pointe de Banane, 45°)" (53.43.44).

Pages numérotées de 1 à 43.

*Description générale de la région (pp. 1 à 6).*

Cabra trace l'histoire géologique de la province de Boma. Sa façon de considérer la formation du sol résulte "plus de l'examen des détails géographiques extérieurs que d'observations purement géologiques". Elle est en contradiction avec la théorie admise assez communément; elle a cependant été finalement partagée par M. Tilman, mais il faudra pour se prononcer attendre l'analyse des fossiles recueillis.

Note sur les aspects pittoresques des chutes de la Lubuzi : "Dans quelques années, les touristes iront voir la merveille naturelle qu'est le passage de la Lubuzi en amont de Boma Vonde".

---

(1) Un brouillon manuscrit, de la main de Cabra, sur feuille séparée, se trouve annexé à cette partie du rapport. Cabra a ensuite corrigé lui-même la copie du secrétaire.

(2) Les deux premières parties sont dans le cahier 53.43.43.

*Résultats géographiques* (pp. 7 à 10).

La frontière de l'enclave de Cabinda est illogique : elle ne répond à aucune division physique ou géographique du terrain, pas plus qu'à des limites de tribus ou d'influences politiques. De plus, des repères renseignés par les actes des missions antérieures, certains avaient entièrement disparu; on n'avait pas songé à assurer leur conservation.

En conséquence, on a dû construire 25 points comprenant 38 bornes ou piliers, dont 6 peuvent être comptés comme sommets géodésiques. "C'est peu pour deux ans et demi de travail, surtout si l'on considère que c'est précisément pour lever de pareils sommets que ma mission avait été primitivement organisée".

En 10 mois (campagne 1896-1897), Cabra avait fixé, seul, une trentaine de points géodésiques.

La mission, dépourvue de caractère scientifique, n'avait ni l'outillage ni surtout le personnel nécessaire. Cependant, Cabra et le commissaire portugais ont fait oeuvre géographique dans la mesure où le travail de délimitation n'en souffrait pas. Cabra a donc annexé au rapport un croquis au 25.000<sup>e</sup> offrant une largeur moyenne de 10 à 15 km. Les garanties d'exactitude ne sont pas les mêmes pour tous les points du croquis. Les points relevés astronomiquement sont les plus exacts. Cependant, les commissaires ont fait une carte de la ligne-frontière, réduite au 100.000<sup>e</sup>. Cabra note alors combien dangereuse était pour lui la mission de délimitation de l'enclave : en 1896, il avait parcouru la région-frontière et fixé astronomiquement certains points. Au départ de Boma, il s'était basé sur les données de la mission Delporte-Gillis; or tous les points de longitude calculés par lui-même se trouvaient plus à l'ouest que ne l'indiquait Gillis. Mais Cabra était nouveau dans le métier. Si ses calculs étaient exacts, une partie de son itinéraire se trouvait en territoire portugais. Or, les opérations de 1897-1898 viennent renforcer la valeur des données de 1896. L'erreur se situait dans l'évaluation de la longueur du parallèle-frontière par la commission de 1891-1892 : 2,3 km de trop. Erreur qui n'est pas imputable aux opérateurs, une lunette méridienne, même maniée de manière irréprochable, ne pouvant donner une exactitude de plus de 1.800 à 3.600 mètres.

*Recherches minéralogiques et géologiques* (pp. 11 à 16).

Cabra avait pensé faire rédiger cette partie du rapport par M. Tilman, mais celui-ci a dû rentrer en Belgique, malade. Cabra ne présentera donc que les échantillons recueillis et le récit des recherches.

En juillet 1897, sondages sur le plateau de Nimetshiana et dans la vallée de la Lulofe. Le pays est partout couvert d'une épaisse couche de sable. "La roche dure est tellement rare, qu'aux yeux de l'indigène, le moindre affleurement est fétiche". Notes sur le copal, devenu rarissime par suite de l'exploitation imprévoyante du faux acajoutier d'où il provient.

Depuis le parallèle frontière jusqu'au confluent de la Lukula et de la Zenzé, étude plus approfondie par M. Tilman. Ne disposant que de 2 sondes portatives de 10 mètres, on ne put explorer la roche meuble que jusqu'à 18 ou 20 mètres de profondeur, soit les couches superficielles.

En février 1898, Cabra et Tilman font une reconnaissance de quelques jours aux chutes de la Lubuzi. Malheureusement, le matériel est très insuffisant. Ils ont cependant trouvé près de la Lukunga de très beaux cristaux. La région de Yema à Bongo-Kongo comporte un certain nombre de mamelons dénudés où Tilman a trouvé des affleurements de calcaire, peut-être exploitables. Cabra a trouvé à 40 km à l'intérieur des terres des fossiles qu'il a envoyés à M. Cornet. Tilman complètera le rapport géologique.

*Météorologie* (pp. 17 à 19).

Le matériel du commissaire portugais et de Cabra, très pauvre, a été mis en commun. Les observations ont été faites, deux fois par jour, par le lieutenant Pottier de Lima. Le commentaire de ces résultats demanderait un travail considérable, à supposer "que nous soyons assez compétents pour le mener à bien".

Cabra regrette d'avoir disposé de si peu d'instruments. Il avait en 1897 réclamé au gouvernement central des thermomètres enregistreurs, un anémomètre, un baromètre à mercure, etc., lesquels lui sont parvenus en 1899 à Lunga, c'est-à-dire à la veille de son retour à Boma; entre autres, le baromètre du capitaine Georges, d'un type existant depuis plus de deux ans !

A propos de sa future mission sur le parallèle de Noki, Cabra déplore de n'avoir pas de liste des instruments dont il pourrait disposer aux frais de l'Etat.

*Botanique* (pp. 20 à 24).

La mission ayant traversé forêts et marais de part en part, sans s'inquiéter de chemins, se prêtait admirablement à l'observation botanique. Faute de spécialiste, cette observation est demeurée superficielle.

Cabra a envoyé au gouvernement deux herbiers dont il ignore s'ils contiennent de vraies trouvailles. Tilman a été chargé de la conservation des spécimens récoltés, aidé de deux Noirs, accoutumés à ce travail. Cabra décrit sommairement la flore aux confins du Mayombe et du Ka-kongo.

En ce qui concerne la forêt, Cabra pense que les bois qu'il a rencontrés sont exploitables, mais qu'il ne faut pas en exagérer la valeur. "D'aucuns sont venus qui ont parlé de "grande sylvé équatoriale", d'autres de forêts d'arbres précieux ou tout au moins de grande valeur, je suis persuadé qu'il faut en rabattre. Dès qu'il voit quelques arbres, un Congolais ne dit pas : voici un bosquet, ou un bois, mais : voici la forêt. Pauvre forêt souvent".

Description des essences (dont Cabra ne connaît pas les noms scientifiques) qui ont paru les plus intéressantes, et dont des échantillons ont été envoyés en Europe.

*Zoologie* (pp. 25 à 28).

La mission a envoyé des centaines de documents : animaux en peau, oiseaux, insectes, etc. Aucune étude complète n'a été faite, faute de spécialiste compétent. Récit des recherches dont Cabra a été chargé par le professeur De Pauw, de Bruxelles.

Inventaire sommaire des principales espèces rencontrées. Insectes et papillons, très nombreux, ont été collectionnés par Willemsens.

Cabra fait également allusion à un procédé nouveau et facile de préparation des peaux, préconisé par Tilman.

*Photographie* (p. 29).

"...j'ai fait tout ce que j'ai pu; mais le temps m'a souvent manqué pour rassembler des documents photographiques". Cabra envoie les photos déjà imprimées.

*Ethnographie et sociologie* (pp. 30 à 43).

Cabra a pensé, puisque le gouvernement ne lui donnait ni instructions ni instruments pour ce genre d'études, que d'autres en étaient chargés... Il répondra cependant au questionnaire édité par les soins du gouvernement, mais avec prudence, car il pense que seuls les Européens ayant plus de 20 ans d'Afrique, et dans un cercle restreint, peuvent avoir une connaissance réelle des choses.

Cabra note combien les trois races principales de la région frontalière sont mélangées. Diverses observations sur la nourriture végétale des indigènes (pas de troupeaux, peu de gibier), sur la condition de la femme, "l'esclave et la bête de somme".

Description pittoresque des bébés, de l'éducation des enfants "serviteurs des adultes", des loisirs, des instruments de musique, remarques diverses sur les femmes mariées, les dumbas ou femmes libres non mariées, dont le sort est, morale mise à part, plus enviable que celui de la femme mariée. A ce propos, Cabra remarque combien l'Européen a tort de vouloir appliquer ses critères aux moeurs des Noirs, le Noir ayant une toute autre compréhension des choses, du bien, du mal, de la pudeur, du mensonge, etc. Aussi le Blanc n'a-t-il qu'à chercher à éduquer le Noir au mieux de ses propres intérêts, entendus dans un sens élevé; c'est encore le meilleur moyen de rencontrer ceux de l'indigène.

Observations sur l'éducation des garçons, le mariage, le concubinage, etc.; sur le peu de besoins du Noir, le peu de subtilité de ses sens, dont

Cabra a pu se rendre compte lors des travaux géodésiques; sur la mode, le tatouage, etc., sur la danse : "Outre le plaisir de l'ivrognerie, surtout réservé aux mâles, la grande réjouissance est la danse". Cabra la décrit longuement. Dans la région côtière, elle a d'ailleurs perdu tout caractère esthétique. On danse en toutes circonstances, particulièrement aux funérailles des personnages de marque ("dans un village où se trouvaient 8 adultes, nous avons compté jusqu'à 5 princes"), etc.

A l'envers du même cahier, 4 pages d'un brouillon au crayon, de la main de Cabra.

"A propos des postes où l'on est isolé et de la nécessité de pourvoir ceux qui voyagent du nécessaire, tente, table, chaise" (2 pages).

"...pour un poste de 6 à 7 Blancs, 3 matériels de route, tentes, chaises, tables et cantine suffiraient pour les détachements à faire, les reconnaissances, les tournées d'inspection... La désertion des routes généralement suivies, des désordres, des guerres ont été souvent la conséquence de l'équipement trop réduit" (1).

Sur 2 pages : Remarques sur la réputation d'insalubrité du Congo. Comparaison avec la Gaule belge réputée sans doute inhabitable par les premiers Romains. La conclusion à en tirer, c'est que l'homme peut modifier toutes les conditions d'existence dans un pays, et qu'il les modifie même sans s'en rendre compte, etc. Dans son rapport de juin 1897, Cabra s'exprimait à peu près ainsi (2).

45<sup>bis</sup>. Liasse de 16 feuilles doubles, manuscrites, signées : A. Cabra, non datées.

"I. Acclimatement. Le blanc peut-il vivre dans le Ka-Kongo ? "  
(53.43.44<sup>bis</sup>).

Cabra compare nos régions, réputées insalubres par les Romains, et le Congo, où l'Européen s'acclimatera d'autant plus rapidement qu'il dispose de moyens plus puissants.

Cabra rappelle qu'en 1897 déjà, dans son 4<sup>e</sup> rapport, il faisait remarquer que le séjour en Afrique n'avait aucun mauvais effet sur sa santé ou celle de ses compagnons, malgré un manque total de confort. Aujourd'hui, après plus de 3 ans et demi de séjour, sa conviction est renforcée. L'exemple d'autres agents, qui ont séjourné de bien plus longues années en est encore une preuve : il n'y a aucune raison pour que les Européens ne puissent vivre en Afrique équatoriale.

---

(1) Ces notes se retrouvent dans le cahier 53.43.45, pp. 16-17.

(2) Voir la version définitive de ces notes dans le cahier 53.43.44<sup>bis</sup>, p. 1.

Il admet que, du point de vue de la mortalité, "les statistiques sont écrasantes pour moi". Mais le climat peut-il en être tenu pour responsable ? Dans une colonie du genre de celle du Congo, à l'origine, on voit arriver des éléments très bons et des éléments très mauvais. Les bons sont ceux qui viennent par raison d'avenir, pour un avancement matériel ou honorifique. Les mauvais, ceux qui viennent par raison de passé, et pour lesquels le climat "ne peut être responsable de solutions tragiques qui ne sont parfois que des suicides déguisés". Pour les premiers, la mortalité peut être attribuable à bien des facteurs étrangers au climat.

Cependant l'homme peut plus qu'on ne croit changer le climat. Cabra passe en revue les critères ordinaires de la climatologie : température, humidité, etc. ne sont guère différentes au Congo de celles d'autres contrées, bel et bien peuplées d'Européens. Mais il est un facteur, très généralement méconnu, et que cite A. de Humboldt : "la tension plus ou moins forte de l'électricité atmosphérique", et qui doit être considéré comme principal. Cabra cite plusieurs auteurs à l'appui de ce qu'il avance. Il se dit persuadé que les autres éléments du climat ne sont que les conséquences de "l'état électro-magnétique... de l'atmosphère et des couches superficielles du sol". D'après certains auteurs, cet état serait autre dans la bande équatoriale africaine que dans la plupart des autres régions. Il y serait "intense et superficiel". Tel est d'ailleurs le caractère de tout ce qui a vie dans la région.

Il est évident que ce caractère exerce une influence sur le Blanc, et notamment sur les états morbides les plus fréquents chez les Européens séjournant au Congo. Cabra cite plusieurs savants dont les expériences viennent confirmer ses dires. Or les Européens ont déjà les moyens d'échapper à la fièvre par l'emploi journalier de la quinine et l'usage d'eau bouillie (Cabra lui-même a, grâce à ces moyens, échappé à la maladie), il est évident qu'ils pourront se prémunir contre les autres maladies. "Si l'on peut arriver à d'aussi bons résultats dès maintenant et lorsqu'on se trouve dans les plus mauvaises conditions au point de vue du logement, de la nourriture, etc., que ne peut-on espérer dans un avenir très rapproché ?". C'est pourquoi Cabra préconise l'étude des phénomènes électriques, qui devrait se faire entre autres à Boma ou à Léopoldville.

*Le colon* (p. 16).

Tout Européen envoyé en Afrique est mal préparé : "A nos compatriotes qui arrivent au Congo, il manque presque toujours la préparation nécessaire et indispensable. Cette préparation, l'éducation préliminaire, devrait être faite dès l'école primaire"... par la formation du caractère et du jugement. Les futurs colons "seraient engagés provisoirement et devraient ensuite faire un stage de 2 à 3 mois dans un institut d'Etudes coloniales",

ils y recevraient des leçons pratiques. Il serait sage de leur enlever leurs illusions au préalable. Cabra décrit plaisamment le colon, harnaché en explorateur, et qui se prend pour un héros.

Il ne serait pas inutile d'apprendre aux jeunes gens à voyager, à se conduire convenablement en route. Cabra croit "qu'il serait avantageux que des moniteurs choisis parmi des agents sûrs dans quelques services puissent guider les premiers pas des nouveaux venus", et leur présenter les choses sous leur vrai jour.

*L'habitation* (p. 19).

En ce qui concerne les matériaux de construction, Cabra est partisan de la pâte à papier ou en pierre de verre. Son adjoint, M. Tilman, avait fait des expériences de fabrication de pâte à papier à partir d'herbes de la savane. La maladie l'a empêché de les mener à bien.

Dans l'immédiat, il préconise l'emploi de la brique. Il faut faire de bonnes briques, les faire à la machine. Cabra en a vu d'excellentes, fabriquées près de Cabinda. Pour les toitures, il faut s'en tenir aux charpentes métalliques, recouvertes de l'une ou l'autre chose.

Diverses remarques sur la difficulté d'employer le bois indigène. Quand on est obligé de bâtir en bois, il faut l'importer. On pourrait d'ailleurs le sécher artificiellement.

Quant à la pierre, elle est rare et peu utilisable.

*Les produits du pays à utiliser sur place* (p. 23).

"Ils sont plus nombreux qu'on pourrait le croire à première vue".

La viande fait défaut. Cependant les factoreries comme les postes pourraient facilement posséder des troupeaux de moutons et de chèvres. Cabra n'a vu qu'un poste bien organisé sur ce point. Aussi ne devait-il pas constamment recourir à l'indigène. "Partout ailleurs, au contraire, j'ai vu épuiser rapidement les réserves faites dans des achats ou des opérations de guerre et ne s'alimenter qu'en faisant acheter dans les villages par des interprètes ou des soldats". Lui-même, malgré sa vie nomade, élevait des chèvres, et "nous étions possesseurs d'un poulailler de 120 poules au moment de notre arrivée à Lunga".

Cabra se demande d'où provient cette "sorte d'indifférence, cette imprévoyance du blanc, imprévoyance dont il est le premier à souffrir".

La première cause est l'absence de la ménagère blanche. Une autre est l'ignorance et la formation trop abstraite des colons. Enfin, les ordres de changement sont trop fréquents.

Si gibier et poisson sont peu abondants, "le pays pourrait fournir sous forme de végétaux, bien plus qu'il ne fait d'ordinaire à la table du blanc". Manioc, bananes, etc. pourraient être exploités beaucoup plus rationnellement et d'une manière plus suivie. Dans ces choses de cuisine,

l'absence de la femme blanche se fait sentir d'une façon néfaste. Et Cabra cite l'exemple des missions où se trouvent des femmes, où les choses prennent une tout autre tournure et ne sentent pas le provisoire.

C'est encore dans les missions que Cabra a vu les jardins les mieux entretenus, où fleurs et légumes étaient importés d'Europe.

Signé : A. Cabra.

46. Cahier noir étiqueté : "Commission de délimitation, enclave de Cabinda, observations météorologiques" (53.43.45).

Sur 2 pages : Observations météorologiques du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août 1898. A l'envers du même cahier, sur 19 pages : copie ou minute de la fin du rapport 1897-1899. Dernière partie des considérations générales annoncées dans le cahier 53.43.43.

#### Les moyens.

A) Voies de communication (suite).

Cabra préconise l'installation du télégraphe, montre la possibilité de l'établir sur les crêtes entre Boma et Banane. Il estime qu'il faut l'établir sans retard, ne fût-ce que pour la sécurité stratégique de Boma et de Shinkakasa, mais seulement après des expériences sur place, en saison sèche et en saison des pluies.

#### *Service de la carte.*

Cabra estime que ce service devrait avoir son centre en Afrique, disposer d'un personnel et d'un outillage propres. "...on pourrait imprimer au service une marche sûre, employer des méthodes toujours les mêmes, diriger et coordonner les recherches, d'après un plan et des vues d'ensemble". Les résultats obtenus, très utiles, ne seraient cependant pas dans l'immédiat comparables pour la perfection à ceux de la cartographie militaire belge.

#### *Ressources budgétaires.*

Parmi les grands travaux publics, il en est d'intérêt général, d'autres d'intérêt provincial ou local. Des recettes générales de la colonie, un tantième pourrait être réparti entre les provinces, et du tantième affecté à la province, une certaine partie serait distribuée entre les centres déjà formés. D'autre part, les centres pourraient établir des taxes lors de l'installation de services publics comme la distribution d'eau, etc.

B) De quelques travaux publics.

#### *Travaux d'irrigation.*

Dans la province de Boma, et plus particulièrement dans la zone Lukula-Congo, la saison sèche risque d'être calamiteuse; elle l'est de fait, environ

tous les 8 ans. Or les observations de géologie superficielle montrent que, pour un sol et un sous-sol identiques, la végétation s'arrête net à la limite à laquelle séjournent les eaux.

Il faut donc construire des barrages dans certaines hautes vallées ou, à tout le moins, des réservoirs. Ces travaux seraient à faire dans les vallées de la Moanda, de la Kumbi, etc.

*Travaux d'assainissement.*

Il est difficile de décrire les régions où sévit la malaria, qui ne sont pas nécessairement toutes les régions marécageuses, ni même toutes celles où pullulent les moustiques. Selon une récente hypothèse, les pays à sol calcaire en seraient exempts et le marnage constituerait un véritable assainissement. De même les plantations d'eucalyptus, de tournesol, que Cabra n'a pas pu expérimenter, faute de temps.

C) De la main-d'oeuvre noire.

Cabra cite un extrait d'une lettre du duc d'Aumale au comte d'Haussonville : "...La philanthropie de Las Casas engendra la traite, l'esclavage et toutes les belles choses que vous savez..." (voir 53.43.46, la copie d'un plus large extrait).

Cabra se demande si, aujourd'hui, la philanthropie ne commet pas une nouvelle erreur en donnant trop brusquement la liberté à des gens qui sont les victimes de l'esclavage depuis des siècles.

Le problème de l'éducation du Noir en vue du travail libre serait très long à traiter. De toute façon, la main-d'oeuvre noire est et restera longtemps difficile à recruter, de très mauvaise qualité et d'un prix très élevé.

Tous les auteurs sont d'accord pour reconnaître l'indolence du Noir. "Ils n'ont pas besoin de travailler, pourquoi le feraient-ils ?". Aussi la main-d'oeuvre humaine doit-elle être remplacée le plus possible par la machine, de peur de lasser rapidement le travailleur : c'est le meilleur moyen de l'amener à l'habitude du travail.

La grande culture industrielle mécanisée pourrait réussir, principalement dans la région-frontière, proche des ports d'embarquement, où de grands espaces ne présentent que peu ou pas d'ondulations.

Cabra indique comment fleuves et rivières pourraient fournir la force motrice pour toute une série de travaux.

*Etablissements d'instruction et d'éducation, ateliers-écoles, etc.*

Jusqu'à présent, tout ou presque tout a été laissé à l'initiative des missions chrétiennes.

Cabra transcrit ici une note rédigée en même temps que son 4<sup>e</sup> rapport.

Dans son rapport de 1897, Cabra avait parlé des missions protestantes rencontrées et de leur peu d'influence sur les indigènes. Pendant son travail de délimitation, il a rencontré deux missions catholiques.

La première recrutait ses catéchumènes par ses propres moyens. Son influence sur les moeurs des Noirs était faible et précaire. La seconde avait des enfants qui lui étaient en grande partie donnés par les pouvoirs publics et qui appartenaient à des races étrangères à la région. Son influence était néfaste, les missionnaires distribuant parfois 100 litres d'alcool sur une journée.

En outre, les missionnaires manquant parfois de vivres, envoient les enfants acheter des poules dans les villages, en leur recommandant de "ne pas demander des vivres, mais prendre d'abord et payer ensuite". Cabra a reçu des plaintes des villageois à ce sujet.

Cabra ne veut pas envisager la valeur de l'enseignement religieux des missionnaires, ni sa convenance à la mentalité noire. Mais l'Etat doit profiter de leur présence pour le plus grand bénéfice de la civilisation. Il devrait contrôler leur enseignement; celui-ci devrait porter sur les travaux manuels et les langues, notamment les langues indigènes; l'éducation devrait donner le goût du travail plutôt que d'entretenir le goût inné des Noirs pour les rites religieux extérieurs.

De plus les missionnaires devraient éduquer les Noirs à l'obéissance vis-à-vis des Blancs et au loyalisme vis-à-vis du Roi Souverain.

#### *Observations sur la législation et la magistrature.*

Les juges devraient s'adresser aux intéressés sans l'intermédiaire d'interprètes de couleur. L'idéal serait même de se passer d'interprète blanc.

Quant aux lois, elles ne sont nullement adéquates à leur objet. L'élaboration des lois devrait se faire sur place, avec une plus grande indépendance vis-à-vis de la justice métropolitaine; elles devraient, pour suivre l'évolution des coutumes, être soumises à révisions périodiques.

Note sur les magistrats : le maniement des lois est dangereux, surtout s'il est confié à des juges jeunes et inexpérimentés. Les juges plus expérimentés comprennent que les lois ne sont que des "directives". "De la meilleure foi du monde, des magistrats non expérimentés peuvent faire le jeu des étrangers, ennemis de notre colonie".

Cabra fait encore remarquer qu'il y a actuellement, pour le Noir, 3 catégories de Blancs. Les premiers, agents de l'Etat, exigent, recrutent, font travailler et punissent disciplinairement. Les magistrats à qui on va se plaindre des premiers vous écoutent complaisamment et n'exigent rien. Les missionnaires non seulement n'exigent rien, mais donnent. Ces différences offrent bien des dangers. "Et cependant, pour le moment, la première catégorie doit être la plus intéressante aux yeux du pouvoir", puisque c'est elle qui a permis l'arrivée des autres.

Ici devrait s'intercaler une note sur la question de l'alcool, sur le problème de la fabrication d'une boisson moins pernicieuse qui pourrait le remplacer avec succès. Cabra renvoie à sa note adressée en 1898 au secrétaire aux Affaires étrangères et au gouverneur général (voir 53.43.40).

*De l'occupation du pays par les organes gouvernementaux* (p. 15).

Cabra n'envisage ici que la question particulière de l'établissement des postes. Le long de la frontière, des postes nombreux ont pu être nécessaires. Ils ne le sont plus, ni pour la défense, ni pour la surveillance de la frontière. Aux yeux de l'indigène, ils ne peuvent signifier que "vexation". Ils sont confiés nécessairement à de jeunes agents de grade peu élevé, qui, peu expérimentés, commettent des fautes, puis d'autres pour cacher les premières. Isolés, ils sont aigris (c'est d'ailleurs pourquoi les missions catholiques sont toujours composées de plusieurs Européens). Seuls, ils ne peuvent surveiller tout leur personnel. De là des rapines, des exactions qui éloignent les villages et rendent les indigènes d'abord craintifs, puis hostiles. Même chose, en pire, dans les postes commandés par des agents de couleur, étrangers à la région.

De là la nécessité de concentrer les forces et les agents dans des chefs-lieux bien choisis et permanents. Une saine division du travail donnera un rendement total supérieur.

Dans un poste de 7 à 8 Européens tenant toute une province ou toute une zone, il faut, pendant la bonne saison, qu'un tiers ou une moitié des agents, sous les ordres du chef ou de son adjoint, soit en route dans les diverses parties du pays pour le reconnaître, en dire les besoins et les ressources. Mais il faut aussi que la station soit pourvue en permanence d'objets d'équipement, de campement et de route. Ceci est important, car "il faut éviter de devoir tout demander aux villages, logement, nourriture, etc...".

"Judicieusement choisi, un grand poste permanent occupera un endroit destiné à devenir plus tard un centre commercial, une ville". Une carte à grande échelle serait levée. Il faudra tracer un plan, prévoir caserne, ville noire, penser aux agrandissements futurs.

Cabra rappelle que, dans son mémoire sur la question de l'alcool, il a été amené à parler du concubinage de l'Européen avec la femme noire et de l'arrivée de l'élément féminin blanc dans la colonie. Le concubinage n'est pas, à son estime, à préconiser au Congo. Quoiqu'ennemi de toute réglementation, Cabra pense que la prostitution peut être envisagée, mais sous surveillance et à titre provisoire. Ultérieurement, l'arrivée des femmes blanches modifierait la situation du tout au tout. D'ailleurs, "Toute oeuvre de célibataire n'est qu'éphémère et porte le cachet du factice et de l'inachevé".

Fin des "Considérations générales", assemblage d'observations recueillies sur place et résultat de réflexions ou d'études faites en cours de route, sans plus.

46<sup>bis</sup>. Copie manuscrite d'un extrait de la "Vie du Duc d'Aumale", page 439.

Une phrase tirée de cet extrait est citée dans le rapport 1897-1899, cahier 53.43.45, page 7. Cabra y indique qu'il s'agit d'une lettre écrite de Twickenham en 1866 par le duc d'Aumale au comte d'Haussonville. La lettre fait allusion à la philanthropie de Las Casas, qui "engendra la traite, l'esclavage et toutes les belles choses que vous savez", pour introduire un autre récit sur le recrutement forcé, en 1863, de soldats éthiopiens destinés au Mexique, et sur leur mutinerie (53.43.46).

47. Rapport intitulé "Mission Cabra, 1897-1898-1899. Délimitation des frontières. Rapports I et II" (71.45).

Le tome I comprend 124 pages, et 38 planches hors-texte, dont la plupart portent des photos avec légendes, et quelques-unes des schémas de bornes et de piliers géodésiques. Plus une table des matières.

Le tome II comporte 124 pages et 34 photos.

Les deux volumes sont de la main du même secrétaire que les deux premiers cahiers de copie du rapport. Certains passages sont de la main de Cabra. Toutes les pages portent son paraphe.

Le premier tome est signé et daté de Lunga, septembre 1899; le second de Boma, novembre 1899-juin 1900.

Les deux volumes sont très bien conservés : leur présentation est parfaite. Ils sont reliés en cuir brun et la couverture porte le titre : "Mission Cabra...", etc. en lettres dorées.

Contenu : ces deux volumes du rapport ne comportent pas l'appendice confidentiel dont on trouve le contenu dans les cahiers 53.43.43, 44, 44<sup>bis</sup> et 45.

Voici la table de concordance entre le rapport et les copies. Voir ci-dessous l'analyse des passages du rapport que je n'ai pas retrouvés dans les cahiers de copie.

<u>Rapport relié</u>	<u>Copie</u>
Tome I : pp. 2 à 44	Cahier 53.43.43, pp. 1 à 34
pp. 44 à 46	<i>id.</i> pp. 60 à 63
pp. 47 à 85	<i>id.</i> pp. 35 à 60
p. 86 : P.V. n°2	-
p. 105 : P.V. n°3	-
p. 119 : P.V. n°4	-

Tome II : pp. 1 à 60	Cahier 53.43.44, pp. 1 à 43
p. 61. 4 <sup>e</sup> partie. Considérations générales	-
p. 63. I. Acclimatement	Cahier 53.43.44 <sup>bis</sup> , p. 1
p. 82.II. Le colon	<i>id.</i> p. 16
p. 88.III. L'habitation	<i>id.</i> p. 19
p. 94. IV. Produits du pays à utiliser sur place	<i>id.</i> p. 23
p. 100. V. Exploitation	-
p. 121. VI. Les moyens	-
a) Voies de communication :	
chemins de fer	-
routes	-
télégraphe (p. 126), etc.	Cahier 53.43.45, envers, p. 1
b) Travaux publics (p. 131)	<i>id.</i> p. 3
c) Main-d'oeuvre (p. 136)	<i>id.</i> p. 7
d) De l'occupation du pays par les organes gouvernementaux (p. 147)	<i>id.</i> pp. 15 à 19

Outre les passages analysés plus haut sur la base des copies, le rapport comprend, dans le :

*Tome I :*

p. 86 : le procès-verbal n°2 du 30 juin 1900, sur les travaux de démarcation et la construction des piliers.

p. 105 : procès-verbal n°3 du 17 juillet 1900 : avant-projet de déclaration pour la fixation de la frontière.

p. 119 : procès-verbal n°4 du 18 juillet 1900 : décision de cesser momentanément les travaux de démarcation.

*Tome II :*

p. 61 : Considérations générales.

Précautions oratoires dans lesquelles Cabra annonce que, envisageant l'avenir plutôt que le passé, il sera amené à proposer des réformes, donc à critiquer des mesures probablement excellentes autrefois, mais "le temps a marché...". De plus, il ne peut parler que de ce qu'il connaît : la province de Boma.

p. 100 : V. Exploitation.

Cabra pense que bientôt, dans les centres, des Européens indépendants, artisans, avocats, etc. pourront s'installer : le commerce fait de rapides progrès; les besoins des indigènes s'accroissent.

Mais ce qui l'intéresse surtout, c'est le commerce d'exportation : les ressources minières de la province sont encore maigres, mais quelques indices recueillis par Cabra lui donnent à croire que l'exploration doit être poursuivie.

Il passe en revue les arbres et plantes, elaeis, caoutchouc, etc. qui poussent très bien, mais sont à peine exploités; et les espèces dont la culture a peu de chances de réussir. Il indique la nécessité de reboisements méthodiques à mesure que les déboisements sont permis.

Pour les ressources animales, Cabra insiste sur la possibilité d'élever le ver à soie : "L'industrie de la soie conviendrait si bien à l'indigène". Mais les recherches faites sur place n'ont abouti à aucun résultat certain. Autre animal exploitable : un saurien que Cabra appelle le molitor.

Enfin, Cabra revient sur l'idée que le pays n'est pas exploitable tel quel, qu'il est "à faire". Il propose l'implantation d'un jardin d'essais près de la Lukula, et de fermes que des Trappistes pourraient fonder. Les particuliers sont trop impatientes de bénéfices immédiats pour mener la chose à bien et surtout les petits capitalistes, victimes de spéculateurs, ne sont pas capables de faire de pareils investissements.

p. 121. VI. Les moyens.

Voies de communication : elles occupent la première place parmi les moyens d'organisation : "Des routes, des routes, et encore des routes".

Chemins de fer : Cabra indique quel pourrait être le meilleur tracé d'une ligne aboutissant au confluent Luali-Shiloango.

Routes : de même, il indique quelles seraient les routes les plus utiles à tracer. Il déplore le peu d'envergure des colonisateurs : on fait de petits travaux toujours à recommencer. Cependant il est temps de faire des routes solides pour le trafic automobile : "Nous sommes ici au pays du caoutchouc, le rail est déjà vieux jeu". Le tracé des routes ne peut suivre celui des sentiers indigènes qui, très rapides, empruntent presque toujours la pente la plus raide. Cabra indique le tracé de quelques routes utiles.

Lignes télégraphiques : à part les quelques premières lignes, le tout se trouve dans le cahier 53.43.45.

Deuxième partie : *Séjour à Boma et répression de la révolte de Shinkakasa*  
(octobre 1899-août 1900)

48. Lettre du vice-gouverneur général Wangermée à Cabra, Boma, 17 mai 1900.

Wangermée envoie une photo à Cabra, en témoignage d'amitié. "Peut-être vous dira-t-elle aussi, à côté de l'expression officielle, un peu froide de mes remerciements, que j'ai un profond sentiment du service que l'officier a rendu à un camarade".

Une note de la main de Mme Cabra probablement spécifie : "Services rendus à l'occasion de la révolte de Shinkakasa à Boma" (53.43.47).

49. Annexe du n°47.

Photo du pont de l'un des paquebots assurant la liaison Anvers-Matadi (53.43.48).

Troisième partie : *Délimitation de la frontière entre l'E.I.C. et les possessions portugaises entre Noki et le Kwango* (juillet 1901-novembre 1902)

50. Une coupure du "Journal de Bruxelles", sans date [début 1903 probablement]. Un article intitulé "Un Africain, interview du Commandant Cabra", et signé J. Nicol.

Résumé de la carrière de Cabra avant 1896, de ses premières missions.

Détails sur la mission Noki-Kwango, notamment sur la construction des bornes, sur les populations du Kwango dépeintes comme paisibles, contrairement à certaines rumeurs; sur la situation au Congo, à propos de quoi Cabra se montre plutôt optimiste.

Sur les relations entre Blancs et Noirs, Cabra émet un avis nuancé; il rend hommage au juriste italien Nisco, vice-président du tribunal d'appel de Boma, pour la modération de la jurisprudence qu'il a inaugurée. Quant aux atrocités - fort rares - elles sont à mettre sur le compte de la folie et ne discréditent en rien la colonisation en général (53.43.49).

51. Le même article, dans un journal non identifié, mais avec des illustrations (69.23.33, pp. 9-10).

CHAPITRE III

MISSION AU NIADI-KWILU. TRACE DE LA FRONTIERE ENTRE L'E.I.C.  
ET LE CONGO FRANÇAIS (juin à octobre 1903) (1)

I. Correspondance

52. Lettre à en-tête de l'E.I.C., département des A.E.

Le secrétaire général A. de Cuvelier au commandant Cabra, Bruxelles,  
20 mai 1903.

"J'ai l'honneur de vous confirmer le choix que le Gouvernement a fait de votre personne pour procéder, en qualité de Commissaire du Roi-Souverain, et concurremment avec une Commission française, à la démarcation de la ligne frontière restant à tracer entre les possessions de l'Etat du Congo et celles du Congo français au Nord de Manyanga. Veuillez trouver sous ce pli les pleins pouvoirs qui vous sont conférés à cette fin par le Roi-Souverain".

Cabra reçoit l'ordre de s'embarquer à Anvers le 21 mai et de rencontrer à Manyanga la commission française. Suit le détail de la tâche des deux commissions (53.43.50).

53. Annexe I :

Commission : Le capitaine commandant d'état-major Cabra est nommé commissaire à la commission de délimitation, aux fins de tracer sur le terrain, d'accord avec le commissaire français, les frontières entre l'E.I.C. et les possessions françaises, à partir du village de Kaonga, dernier point déterminé par le protocole du 22 novembre 1885, jusqu'à un point situé à l'est du méridien de Manyanga, sur la crête de partage des eaux du Niadi-Kwilu et du Congo, et éventuellement depuis le point précité jusqu'à la source la plus septentrionale de la rivière Shiloango.

Donné à Bruxelles, le 19 mai 1903.

Signé : Léopold et A. de Cuvelier (53.43.51).

54. Annexe II :

Texte imprimé de la convention entre le gouvernement de la République française et l'Association internationale du Congo, du 5 février 1885, signée Jules Ferry et C<sup>te</sup> P. de Borchgrave d'Altena.

---

(1) Dans plusieurs textes, le Niadi est appelé Niari.

Y sont soulignées les indications de frontière : "la rivière Chiloango depuis l'Océan jusqu'à sa source la plus septentrionale; la crête de partage des eaux du Niadi-Quillou et du Congo jusqu'au-delà du méridien de Manyanga".

Un schéma au crayon sur la 3<sup>e</sup> page (53.43.52).

55. Annexe III :

Texte imprimé du protocole délimitant les frontières entre l'E.I.C. et les possessions françaises dans la région de Manyanga, vers le nord jusqu'au village de Kaonga. "La difficulté d'obtenir des renseignements au-delà de la ligne ainsi déterminée n'a pas permis de prolonger davantage le tracé de la frontière".

Manyanga, 22 novembre 1885.

Signé : Juhlin-Dannfelt pour l'E.I.C. et Ch. Rouvier pour la République française (53.43.53).

56. Lettre à en-tête de l'E.I.C., département des A.E.

Le secrétaire général de Cuvelier à Cabra, Bruxelles, 20 mai 1903. La mission de Cabra comprendra un second, M. Michel, et un adjoint, officier qu'il retrouvera au Congo, d'autres devant être désignés par le gouverneur général.

La situation de Cabra, ses pouvoirs sur le personnel blanc et noir, les conditions matérielles de son engagement restent ce qu'ils étaient lors de la mission de démarcation Noki-Kwango (53.43.54).

57. Copie dactylographiée d'une lettre du secrétaire général de Cuvelier au gouverneur général, transmise par le vice-gouverneur général Fuchs à Cabra le 25 juillet 1903. Non datée.

Le secrétaire général envoie au gouverneur général la copie des instructions adressées par le ministre français des Colonies à M. Merlet.

"Le Ministre de France, M. Gérard, en me remettant ces instructions, les qualifiait d'identiques à celles de M. le Commandant Cabra, dont je lui avais donné connaissance antérieurement. Il est toutefois à remarquer que, dans nos instructions, nous avons précisé le sens du mot "au-delà du méridien de Manyanga" en lui attribuant la signification : à l'Est du méridien de Manyanga. Les instructions françaises se montrent moins explicites sur ce point, parce que, a dit le Ministre, on a tenu à reproduire les termes mêmes de la convention de 1885. Mais comme notre interprétation a été signalée verbalement et par écrit à M. Gérard et que celui-ci a affirmé l'identité des deux lettres d'instructions, nos propres instructions à M. le Commandant Cabra restent entières".

Un malentendu a pu se faire quant au lieu de réunion des commissions. L'annexe II éclaircit ce point (53.43.55).

58. Annexe I :

Copie dactylographiée des instructions de M. Doumergue, ministre français des Colonies à M. Merlet, administrateur des Colonies, chargé de la délimitation de la frontière franco-congolaise, Paris, le 13 juin 1903.

Les termes sont sensiblement les mêmes que ceux des instructions de Cabra, sauf ceux-ci : "au-delà du méridien de Manyanga" (53.43.56).

59. Annexe II :

Copie dactylographiée d'un extrait d'une lettre de M. de Cuvelier au ministre de France à Bruxelles, M. Gérard, Bruxelles, 27 juin 1903.

Cuvelier transmet copie d'un télégramme de M. Desbordes au gouverneur général de l'E.I.C. : "...ce télégramme est antérieur à l'envoi des instructions du ministre des Colonies et celles-ci auront dissipé tout doute chez M. Desbordes au sujet de la réunion de la Commission à Manyanga..." (53.43.57).

60. Lettre du vice-gouverneur général Fuchs à Cabra, Boma, 14 juin 1903.

Accuse réception d'un télégramme annonçant l'arrivée de l'"Anversville" à Banane (53.43.58).

61. Copie d'une lettre ou note de voyage de Mme Cabra, Boma, 1<sup>er</sup> juin (par erreur) 1903.

Mme Cabra raconte le voyage rapide qu'elle vient de faire en 17 jours entre Anvers et Boma, avec son mari. Elle raconte divers épisodes : le passage de la ligne, une procession à Queenstown, les distractions du voyage, l'arrivée à Boma le 8 juin, etc. (69.23.33, page 24).

62. Lettre de l'administrateur E. Merlet, président de la section française de la commission de délimitation, au capitaine Moulaert, Manyanga, 23 juin 1903.

La section française de la commission est arrivée la veille à Manyanga (53.43.59).

63. Lettre de E. Merlet à Cabra, Manyanga, 24 juin 1903.

Merlet accuse réception d'une lettre de Cabra. "...notre rencontre... aura lieu si vous le voulez bien au poste de Manyanga, cet après-midi, à l'heure qu'il vous plaira de choisir"... (53.43.60).

64. Lettre du capitaine R. Elter au commandant Cabra, Massangi, 14 octobre 1903.

Revenu du Shiloango, à la source duquel une borne a été placée le 28 septembre, Elter envoie à son chef une copie du rapport envoyé au gouvernement, les itinéraires et croquis, et les instruments dont il s'est servi lors de son voyage de reconnaissance.

"Malgré qu'il ne fait pas très amusant de voyager avec un cherche mîsères comme M. Hugué, j'aurais quand même bien aimé de borner également la

frontière entre Kaonga et Manyanga..." mais Huguet a fini par trouver moyen d'abandonner les travaux le 7 octobre. Tout cela parce qu'il ne voulait pas laisser à Elter le temps de mettre ses itinéraires au net, pour ne pas devoir les signer. Mais Elter lui a fait signer les minutes, malgré ses protestations. "Tout ça semble étrange mon Commandant, mais c'est comme cela; car M. Huguet ne savait pas digérer de ce que j'avais refusé au Chiloango de signer un *procès-verbal de délimitation*. Oui, je dis bien *procès-verbal*", lequel irait directement chez le ministre des Affaires étrangères, disait-il. Mais Elter n'est pas d'accord : le *procès-verbal* n°5 leur enjoignant non pas de faire une frontière mais de constater un fait géographique. Elter ne se reconnaît le droit que de faire un rapport permettant aux commissaires d'établir un *procès-verbal* n°6. Discussion aigre de plusieurs jours. Huguet s'obstine : en un mot, si Elter ne voulait pas signer un *procès-verbal* n°6, il ne signerait rien du tout, et se retirerait. Entre-temps, on plaçait la borne, donc, tout allait bien. Huguet finit par se laisser convaincre. Nouvelles discussions sur le libellé du rapport. Huguet voulait écrire que la frontière étant très difficilement reconnaissable, des difficultés surgiraient dès que l'action administrative s'exercerait dans ces régions. Elter estime que ces difficultés ne surgiront éventuellement que sur certains points (en fait, c'est sa rédaction qui sera adoptée). Elter donne des exemples de l'humeur massacrate de Huguet (53.43.61).

65. Annexe :

"Mission de délimitation franco-congolaise 1903. Reconnaissance des sources du Chiloango exécutée, par M. Huguet, capitaine de l'état major particulier des troupes du Congo français et M. Elter, capitaine de l'E.I.C."

Conformément aux dispositions contenues dans le *procès-verbal* n°5, Huguet et Elter ont effectué la reconnaissance des sources du Shiloango. Ils avaient à vérifier si la Muntaka, aux sources de laquelle MM. Michel et Jamet avaient placé une borne, est bien un affluent du Shiloango. "Ils ont constaté que la Muntaka est un affluent de gauche de la Ludima et appartient au bassin du Niari-Quillou. Leur borne en fer et maçonnerie fut enlevée et la reconnaissance continuée vers le Sud-Sud-Ouest". Dans la région boisée qui s'étend vers le Mayombe, les indigènes les menèrent à la source d'une rivière qu'ils nomment Shiloango. Des reconnaissances nombreuses leur permirent d'acquiescer "la certitude absolue que cette rivière est bien celle qui, après avoir traversé la forêt du Mayombe, se jette dans l'Océan Atlantique". Une borne frontière en fer et maçonnerie fut bâtie sur la ligne de partage des eaux du Shiloango et de celles de la petite rivière Mutandi, laquelle appartient au bassin du Congo. L'emplacement choisi d'un commun accord est un col très étroit qui est situé au pied du pic boisé Kiama, lequel domine la forêt d'alentour. Malgré la mauvaise saison, la reconnaissance de la zone frontière entre les sources du Shiloango et celle de la Muntaka fut

menée à bien. Les deux officiers notent encore que "l'autorité de certains chefs indigènes s'étend sur des villages situés de part et d'autre de la ligne de crête. Il se pourrait que des difficultés viennent à surgir, aussitôt que l'action administrative des deux pays s'exercera dans ces régions, sur les points où la nature du terrain rend la ligne frontière difficilement reconnaissable" (53.43.62).

66. Lettre de R. Elter au commandant Cabra, Massangi, 12 décembre 1903.

Voeux de bonheur pour 1904. "...Je viens de recevoir votre aimable lettre du 4 novembre... Je vous remercie de tout coeur de l'intérêt que vous me portez et tâcherai de me rendre digne de cet honneur..."

A propos de l'expédition au Shiloango : "Oui, mon Commandant, Hugué et moi nous sommes toujours bien entendus et le tout s'est passé loyalement, mais je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il était dur, très dur pour moi de rester en bons termes avec Hugué, pour moi il a tâché de faire rater la mission, mais il aurait voulu que les torts soient de mon côté".

Dès le début, Hugué manifesta sa mauvaise humeur : il donnait ses ordres en français aux soldats d'Elter ou à ses porteurs, n'en était évidemment pas compris, se fâchait, exigeait des punitions... "si je l'avais écouté tout le monde serait déserté au bout de q[uel]q[ues] jours". Impossible de former deux camps, Hugué n'avait pas de personnel.

"Pour le bien de la réussite, j'ai le plus souvent tâché de ne pas comprendre ses perfides insinuations [à l'égard de M. Merlet] et ai toujours tâché de couper court à toute chose qui aurait pu envenimer nos relations personnelles..."

De temps à autre, Elter a eu une bonne petite revanche; ainsi Hugué lui-même a remarqué que les chefs indigènes devaient avoir bonne opinion de l'administration de l'E.I.C., puisque certains "ne voulaient pas être français sous aucun prétexte".

Souhaits de bonheur à Mme Cabra, allusions à son influence sur la bonne tenue de tous (53.43.63).

67. Texte inachevé d'une lettre de Cabra au gouverneur général, relatant les travaux de la commission de délimitation. Corrections au crayon de la main de Cabra, s.d. [a dû être rédigé en août 1903].

"La réunion des Commissions a eu lieu le 24 juin à Manyanga, ainsi qu'il avait été décidé". Au poste français de Manyanga, parce que M. Merlet a feint de croire qu'il s'agissait de celui-là, et non de l'ancien poste de l'E.I.C.

Lors de cette première réunion, Cabra expose l'utilité, sinon la nécessité de commencer les travaux à Manyanga. Merlet s'y refuse, se basant sur ses instructions.

Le lendemain, nouvelle réunion. Les Français exigeant de prendre pour base la carte de 1885, carte inexacte mais tout à l'avantage de l'E.I.C.

pour la frontière à tracer, Cabra s'incline devant les arguments de Merlet. "Le 27 juin, je rencontrais MM. Moulaert et Willemoës, je prenais connaissance du détail de leurs travaux et j'avais le plaisir de constater que l'erreur à notre profit était de 3 kilomètres environ".

Les 2 commissions décident de se réunir le 29 juin à Kaonga.

Par des attentions aimables pour les Français et des services, Cabra s'est efforcé de conserver avec eux des rapports cordiaux. L'humeur des Français s'aigrissait au fur et à mesure des constatations contraires à leurs espérances. Cabra a tenté aussi de masquer l'infériorité flagrante des Français en personnel et en matériel.

Les travaux techniques sont entrepris entre Kaonga et la crête. Discussions au sujet de Kimbulu. Merlet, se basant sur des cartes d'auteurs belges (Dufief, Wauters), pense que la frontière doit continuer vers l'ouest ou le nord-ouest à partir de Kaonga.

Cabra de son côté réfute tous les arguments de Merlet. Toute carte d'un particulier quelconque est réduite à néant quant à son dessin de la frontière, dès que celle-ci n'aboutit pas à l'est du méridien de Manyanga, c'est-à-dire dès que la carte est en opposition formelle avec les conventions intervenues depuis 20 ans entre les deux puissances intéressées. D'autres arguments vont dans le même sens. Merlet hésite, télégraphie à tout moment à Brazzaville ou Libreville, etc.

Le 25 juillet, séance plénière à la crête de partage. "A la fin de la séance longue et fastidieuse, si pas orageuse, le Représentant de la France me proposa 2 solutions : 1° nous en tenir à des propositions contradictoires; 2° tracer une partie de la frontière, puis à hauteur de Kimbulu proposer chacun un tracé. Dans les 2 cas, faire la crête jusqu'au Chilongo et laisser décider les Gouvernements.

Cabra refuse nettement, ses instructions lui prescrivant de trancher la question et de tracer la frontière en son entier.

Là-dessus Merlet prétend que ses pouvoirs ne sont pas aussi étendus que ceux de Cabra, ce qui est faux. Il demande divers délais, il hésite jusqu'au 3 août, où il "se rendit enfin à l'évidence".

Cabra et Merlet décident alors de tracer et aborner la frontière de la crête à Kaonga, cependant qu'on envoie MM. Michel et Jamet vers le Shiloango.

Au reste, "...dès le début une grande force a résidé pour moi dans la zizanie qui n'a cessé de régner dans la Commission française entre l'élément militaire et l'élément civil". Huguët appuyait généralement les dires de Cabra, basés sur des faits, et sentait l'ineptie des arguments politico-juridiques de M. Merlet. La situation était si tendue entre eux, que M. Merlet a demandé l'envoi d'un officier de l'avis "Alcyon" (53.43.64).

A ce rapport étaient annexés 2 procès-verbaux, une note de Cabra à Merlet, les instructions à M. Michel, et le procès-verbal des opérations techniques. Seule la copie de ce dernier figure dans le présent dossier.

68. Texte inachevé du procès-verbal des opérations techniques de la commission de délimitation franco-congolaise, sans date, sans signature.

"La question à résoudre au point de vue technique était de déterminer sur le terrain le point de rencontre du méridien passant par l'ancien poste de l'Etat Indépendant à *Manyanga* (mât du pavillon) et de la ligne de partage des eaux séparant le bassin du *Niadi-Quillou* du bassin du *Congo*".

Le commissaire de l'E.I.C. proposa de prendre *Manyanga* comme point de départ des travaux; le commissaire français s'y opposant, on se rangea à son avis.

La différence de longitude entre *Manyanga* et *Kaonga* était de 4'05"1.

"Le problème technique à résoudre devenait : "Déterminer sur la ligne de partage des eaux du *Niadi-Quillou* et du *Congo*, le point se trouvant à 4'05"1 à l'est de *Kaonga*".

Installation, près de *Kaonga*, d'un cercle méridien (longue description de l'instrument). Description des chronomètres et des observations effectuées entre le 30 juin et le 6 juillet.

"Pendant qu'avaient lieu les observations au cercle méridien, les journées étaient employées aux travaux préliminaires de la triangulation". Détails sur la triangulation. "Toutes les opérations furent faites sur le terrain de commun accord et simultanément par les observateurs des deux commissions...".

Indication des responsables de chaque travail et résultats des travaux de triangulation. Le point cherché sur la crête fut "repéré sur le terrain par un cône de pierres" (53.43.65).

69. Texte inachevé du procès-verbal n°3, sans date, sans signature.

Il s'agit du choix de la frontière entre *Kaonga* et la crête de partage. "Afin d'assurer l'exécution des dispositions contenues dans le dernier paragraphe du procès-verbal n°2, la Commission de Délimitation a continué l'établissement de la carte de la région jusqu'au moment où cette carte a permis de voir nettement l'ensemble du terrain et d'exercer le choix le plus judicieux entre les lignes naturelles pouvant répondre à la convention du 5 février 1885". Les commissaires pouvaient choisir entre plusieurs lignes constituées par des accidents hydrographiques et des lignes de hauteur entre *Kaonga* et la crête, toutes les lignes possibles se trouvant à l'est du méridien de *Manyanga*.

Description de ces lignes. Arguments contradictoires des deux commissaires. Le commissaire français insistant pour adopter une frontière passant à l'ouest de *Kaonga*, le commissaire de l'E.I.C. la trouve peu commode et peu rationnelle; il ajoute... "Qu'il ne comprenait pas l'importance que *Kaonga* pouvait avoir, le village ayant disparu depuis longtemps, son territoire et même celui de l'ancien village plus à l'ouest de *Zanzala* restant d'ailleurs à la France, en prenant la frontière par lui proposée.

"Le Délégué du Gouvernement français ayant insisté, le Commissaire de l'Etat indépendant déclara que voulant rester fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée et montrer à nouveau les intentions conciliantes de son Gouvernement, il acquiesçait aux désirs du Représentant de la France et acceptait la ligne : Mossengenene-Mampiri-Minvou-Maïombe-Kiloumbou" (53.43.66).

70. Lettre de Braun, lieutenant d'Infanterie coloniale, au commandant Cabra, Makoua (haute Likouala-Mossaka), le 1<sup>er</sup> juin 1904.

Lettre d'amitié rappelant les "amabilités que vous, ainsi que Mme Cabra, avez eues pour moi pendant la mission de délimitation [au Niadi-Kwilu], mes débuts dans la vie coloniale dont vous avez grandement contribué à me faire conserver un agréable souvenir"... "J'ai une petite requête à lui [Mme Cabra] adresser : les photos de M. Michel sont-elles réussies ? Je me permets de rappeler à Mme Cabra qu'elle m'en avait promis quelques-unes..." (63.23.1 et 2).

## II. Croquis et itinéraires

71. Tracé de route émanant de la Compagnie belge maritime du Congo, indiquant les étapes d'un voyage d'Anvers (21 mai) à Boma (7 juin).

Au dos, une liste de bagages : des malles, un coffre-fort, un boa, etc. Les dates correspondent à celles du voyage du commandant et de Mme Cabra en 1903. Il s'agit de l'"Anversville" (53.43.67).

72. Croquis intitulé : "Carte de la Zone Nord du District des Cataractes" (échelle : 1:200.000).

Ce croquis indique la frontière entre les possessions françaises et l'E.I.C. suivant la ligne de partage des eaux du Niadi-Kwilu et du Congo, et entre Manyanga-nord et Banda Ntombo (Kaounga).

Manyanga-sud étant désigné comme "ancien poste", le croquis doit dater de 1896 au plus tôt, date de sa suppression. Il s'agit vraisemblablement d'une carte dont aurait disposé un des membres de la commission de 1903 (53.43.68).

73. Croquis au 100.000<sup>e</sup> intitulé : "Reconnaissance de la ligne de crête séparant le bassin du Congo de celui du Niadi-Quillou" et donnant : les rivières avec leur direction, les villages, les lieux de campement (entre le 4 et le 21 août), et l'itinéraire suivi le long de la crête.

Le point le plus occidental est la borne érigée près de la source de la Mountaka. Il s'agit donc de l'itinéraire de M. Michel (ou de M. Jamet) en 1903 (53.43.69).

CHAPITRE IV

MISSION D'INSPECTION DANS L'EST DU CONGO ET TRAVERSEE DE L'AFRIQUE AVEC

Mme CABRA (avril 1905-décembre 1906)

I. Correspondance

74. Lettre du lieutenant général Chapelié, aide de camp du Roi, à Cabra, Bruxelles, 11 février 1905.

"Mon cher Cabra, Ceci n'est pas une réponse ! Pendant la conversation du Roi avec Madame Lambert - vous ayant vus, Madame Cabra et vous aussi près - je me suis approché de S.M. et, très bas, je lui ai dit : "Le Commandant et Madame Cabra sont immédiatement derrière moi" - J'avais voulu donner au Roi l'occasion de vous parler si S.M. l'avait désiré. C'est ce qui s'est produit.

"De plus, j'ai exprimé à l'officier de service, Colonel Comte du Chastel, le désir que vous aviez Madame Cabra et vous - et ce désir - dans la conversation - s'est manifesté.

"Donc au point de vue départ en commun tout me semble avoir été fait.

"Lors de l'entretien que vous aurez avec le Roi Souverain, vous verrez bien s'il y a lieu d'insister - Je crois les choses en *excellente voie*.

"J'ai l'honneur de saluer Madame Cabra et je vous serre la main".

Chapelié demande à Cabra son adresse exacte; "il est sage de tout prévoir" (53.43.70).

75. Lettre émanant du cercle africain, hôtel Ravenstein, le 29 mars 1905, invitant le commandant Cabra à assister à la réunion du 5 avril.

"Les membres du Cercle seraient heureux de pouvoir vous serrer la main avant votre départ et ils seraient très flattés si Madame Cabra voulait bien consentir également à honorer la réunion de sa présence".

Signé : le président, général Fivé, le secrétaire Lebrun (69.23.33, page 15).

76. Carte du club colonial belge, 2, rue de la Croix de fer, Bruxelles, non datée, présentant des souhaits de "bonne réussite de sa mission" à Cabra et, à Mme Cabra, "l'expression de leur admiration pour sa superbe vaillance", etc. (69.23.3).

77. Copie, par Mme Cabra, d'une de ses lettres, de Lucerne, le 11 avril 1905 "à nos parents et amis" pour les remercier de "l'émouvante réception qui nous a été faite au moment du départ", en particulier au lieutenant général Chapelié "dont la démarche comme Chef d'Etat-Major nous a été particulièrement reconfortante" (69.23.33, page 2).

78. Partie d'une lettre de Mme Cabra, Naples, 17 avril [1905], à une dame [probablement Mme Hubert Martin à Couillet, voir n°81] et donnant des nouvelles de son voyage (69.23.33, p. 12).

79. Copie, de la main de Mme Cabra, d'extraits d'une lettre confidentielle reçue au Congo en 1905, sans date, sans nom d'auteur.

L'auteur a recherché "pour quelles raisons le chef actuel de la firme Lamport à Liverpool s'attaquait avec tant de violence" à l'E.I.C. La chose n'a pas été bien difficile.

Employé dès avant 1855 dans les bureaux à Anvers, l'auteur se souvient avoir été en contact avec la firme Holt et Lamport de Liverpool; cette firme trafiquait avec les factoreries installées sur les rives du Zaïre, traitant à cette époque sur une vaste échelle avec les chefs arabes de l'intérieur, maîtres absolus de toute la contrée. Ce fut surtout l'ivoire qui fit la fortune de MM. Holt et Lamport. Mais depuis le traité de Berlin et la création de l'E.I.C., Londres a cessé d'être le premier marché de l'ivoire, la réglementation du domaine venant malencontreusement tarir la source de la fortune de M. Holt. "On comprend dès lors son ressentiment, disons sa haine contre le nouvel E.I.C., et les calomnies de toute nature que lui et ses amis répandent sur les Belges".

Les Anglais n'en sont d'ailleurs pas à leur première manoeuvre contre les Belges. Exemples divers.

Mais la Belgique n'a pas à tenir compte de ces criaileries intéressées. En note : Il y a à Liverpool, 5 firmes du nom de Holt, qui tous sont parents. Trois d'entre elles seraient liées par leurs intérêts. Il y a John Holt et C°, celui qui est donné comme le bailleur de fonds de la West African Mail, qui fait le commerce avec la côte occidentale d'Afrique. C'est l'accusateur de l'E.I.C. E.D. Morel est l'éditeur-rédacteur de la West African Mail. Il agirait pour le compte de John Holt personnellement.

M. Lamport serait tout à fait étranger aux dénigrement de J. Holt. C'est le seul point précis des renseignements. A Hambourg, M. Voermann pourrait donner des éclaircissements complets (69.23.4).

80. Lettre du lieutenant général Chapelié à Cabra, Bruxelles, 17 février 1906.

Chapelié remercie Cabra "avec effusion" pour une attention à son égard.

Il exprime son inquiétude à propos de la situation militaire de la Belgique : "Que va-t-il sortir de la conférence d'Algésiras ?". L'Allemagne

est très équipée, la Belgique n'a rien; les presses française et allemande sont peu raisonnables.

Il remercie pour "les charmantes pages que vous avez eu la très grande bonté de vouloir bien me consacrer" et pour des renseignements relatifs à Tombour, lequel a été accueilli froidement à son retour d'Afrique.

Il tombe d'accord avec Cabra pour déplorer la hâte avec laquelle on transforme le Congo.

Il annonce la parution du livre de M. Cattier, professeur à l'U.L.B., qui est une charge à fond contre l'Etat, et évoque les diverses tendances de la presse pour ou contre le livre - et l'embarras du Petit Bleu, qui aurait reçu une somme de 9.000francs de l'Etat dans un but utile pour les choses congolaises.

Des firmes même ne seraient pas étrangères à la polémique et aux attaques contre le domaine privé.

Lui-même, retiré de tout à 65 ans, s'inquiète de l'avenir du Congo : "il faudrait trouver des jeunes, et des jeunes capables". Aussi a-t-il essayé de montrer qu'il fallait faire honneur à ceux qui avaient été à la peine "Non pas tant pour eux... mais surtout pour l'Oeuvre".

Il compare les compétitions et les jalousies actuelles à celles rencontrées par son père dans l'armée d'occupation en Algérie en 1830.

Il termine par des souhaits : "Ne vous dépensez pas trop. Que sera demain ??"... (53.43.71).

81. Carte de Mme Cabra, écrite à Niembo (Maniéma), postée à Kasongo, le 15 juin 1906, à Mme Hubert Martin, à Couillet, et décrivant les difficultés de la route parcourue depuis Kalembé-Lembé (69.23.5).

82. Copie d'une lettre de Cabra, Kabambaré, 7 juillet 1906, à "mon cher oncle" (?) à Bruxelles. La copie est de la main de Mme Cabra.

Cabra remercie son correspondant d'une lettre du 3 mars.

Il se réjouit de n'être pas parmi les hauts fonctionnaires "pour lesquels ont été formulées les réserves de M. Helleputte et consort[s] lors du vote de l'ordre du jour qui a terminé l'interpellation Vandervelde".

Cabra évoque les difficultés de son voyage d'inspection et les mesquineries dont il est l'objet. Son voyage aura marqué la fin de sa carrière coloniale, que la reprise par la Belgique se fasse ou non. La place de gouverneur lui ayant été promise avant son départ, il s'attendait à peu de bienveillance et il l'avait dit au général Wahis; mais il ne s'attendait pas à une opposition si systématique ni surtout si déloyale.

Il en donne deux exemples : l'un est celui d'une algarade entre un civil et un militaire à propos d'un mot dit par Mme Cabra "mot d'ailleurs très innocent". Le civil a été puni, beaucoup trop sévèrement de l'avis de Cabra; lui-même a, paraît-il, mal jugé des "rapports qui doivent exister entre

inférieurs et supérieurs (?)"... Et le civil s'est plaint à son représentant (Lorand) de cet exemple "d'autocratie militaire".

On prend systématiquement le contre-pied de toutes les propositions de Cabra. Les principales difficultés éclatent à propos de la frontière : ses propositions sont mal comprises. De plus, il a voulu à toute force respecter les conventions signées avec les Allemands. On ne le lui pardonnera pas.

Les récentes mesures prises par le gouvernement : service intensif de portage, recrutement forcé de travailleurs, "salaires de famine", etc. scandalisent Cabra : il ne lui plaît pas de prêter les mains à de pareilles mesures.

Désenchanté, Cabra se demande quel est son avenir. Peut-être en viendra-t-il à désirer se retirer de tout, "nos politiciens achevant de désorganiser notre armée...". Le sort que l'on fait aux anciens hauts fonctionnaires ne lui paraît pas enviable : il cite l'exemple de Dhanis, Wangermée, Hanolet, Le Marinel, tous revenant pour des sociétés. "Bientôt il faudra avoir été gouverneur général pour devenir factorien et je ne serais pas surpris de voir le Général Baron W[ahis] derrière un comptoir à Boma".

Cabra se réjouit de son prochain retour et promet des papillons à son correspondant.

En note, Cabra dépeint avec amertume "le dernier régime W[ahis]" et le mauvais usage que l'on fait du rapport de la commission d'enquête. On en a tiré "ce qui peut servir à augmenter les errements anciens et le reste on le renvoie aux calendes grecques" (69.23.6).

## II. Rapports et notes d'inspection

83. Cahier toilé, sans titre, daté du 15 avril 1906 (53.43.72).

D'un côté, 3 documents concernant la frontière de la Ruzizi-Kivu (pages 1 à 7) :

1. Copie, de la main de Cabra, du protocole du 10 avril 1900, conclu entre MM. Beernaert pour l'E.I.C. et Alvensleben pour le gouvernement allemand.

Les signataires constatent le désaccord existant entre leurs gouvernements quant à la frontière des possessions du protectorat allemand de l'Afrique orientale et de celles de l'E.I.C. Ils prévoient l'envoi sur place d'une commission mixte qui dressera la carte d'ensemble de la région contestée. En attendant, les occupations respectives dans le contesté seront réglées par l'accord Bethe-Hecq.

2. Copie de la convention intervenue entre le capitaine Bethe, représentant le gouvernement impérial allemand et le capitaine Hecq, représentant le gouvernement de l'E.I.C.

Jusqu'au règlement diplomatique définitif de la question, les officiers maintiennent le statu quo dans le territoire contesté, sans que les agents de l'E.I.C. interviennent dans les affaires politiques. Fait à la Ruzizi, le 23 novembre 1899.

3. "Extrait de mes instructions".

Cet extrait concerne la conduite à tenir à propos du territoire contesté, lequel est limité à l'est par la frontière astronomique revendiquée par l'E.I.C. et à l'ouest par la Ruzizi et la médiane du lac Kivu, frontière revendiquée par les Allemands. Ces territoires "ayant été imprudemment évacués par nous en 1897, les Allemands les ont occupés et nous les contestent. Dans les limites de la Convention Bethé-Hecq du 23 novembre 1899, nous voulons maintenir notre présence dans le contesté".

Cabra aura à juger si les postes en contesté doivent être déplacés vers l'est. "Nous tenons à une très sérieuse occupation des territoires non contestés, et désirons que nos hommes y aient la tenue et la solidité de vrais soldats".

La question des îles du lac Kivu reste pendante : les cartographes allemands ayant abandonné les travaux de la commission mixte, la médiane du Kivu n'a jamais été déterminée contradictoirement. Mais il se peut que les agents de l'E.I.C. soient à présent en mesure de la déterminer seuls, puisque les Allemands n'ont jamais repris les travaux interrompus.

"En résumé : nos agents doivent considérer, jusqu'à la détermination de la ligne médiane, les îles du lac Kivu comme soumises au régime de l'arrangement Bethé-Hecq, et par conséquent, s'y abstenir de tout acte de souveraineté et se borner à y installer des postes en même nombre et même importance que ceux qu'y établiraient les Allemands.

"Mais s'il était établi par les travaux cartographiques, même de nos agents seuls, que les îles ou certaines parties des îles se trouvent incontestablement chez nous, nos agents devraient y agir souverainement comme en toute autre partie de notre territoire. Dans le doute, ils agiront comme il est dit au paragraphe précédent". Le commandant supérieur de la Ruzizi-Kivu recevra les mêmes instructions.

De l'autre côté du cahier, *brouillon*, sur 17 pages, *d'un rapport, ou d'une partie de rapport*, écrit par Cabra au terme de son voyage d'inspection, et ayant pour objet l'organisation de la Force publique. Sur une feuille volante, projet de table des matières.

*Force publique.*

Recrutement : N'a pas à être modifié. Une seule remarque: "Quand, pour une population aussi considérable que celle avec laquelle nous sommes aujourd'hui en contact, on demande un contingent très faible pour le service militaire, il y a lieu de n'accepter que des éléments parfaits au point de vue physique". Ne pas prendre non plus de soldats trop jeunes.

Instruction : Cabra souligne son importance capitale. Elle ne devrait se faire que dans les camps. Le minimum d'un an fixé par les règlements n'est pas atteint par la moitié du contingent. Il y aurait même grand bénéfice à prolonger ce minimum de 6 mois.

N'ayant pas eu de camp d'instruction à inspecter, Cabra a passé dans certains en tant que visiteur et, ayant vu de près certains contingents, est convaincu qu'il serait désirable d'apporter quelques modifications aux programmes et aux méthodes. "Et tout d'abord j'insisterai sur la nécessité d'accorder plus de temps et d'importance à l'enseignement d'une gymnastique rationnelle".

De plus "le soldat sortant du camp devrait avoir des notions élémentaires de la langue des Européens et savoir compter dans la même langue. Pour dire à ce propos toute ma pensée, c'est dans les camps d'instruction que pourraient s'installer les premiers instituteurs primaires européens que le Gouvernement fera venir un jour". Suggestions à propos des méthodes à employer.

De même, on pourrait organiser des ateliers, par exemple de tailleurs, d'armuriers, d'ouvriers en buffleterie, etc. Cabra cite l'exemple des Allemands qui vont encore plus loin : ils forment des soldats-charpentiers, maçons, etc. Les résultats sont convaincants.

Quant à la partie militaire de l'instruction, Cabra remarque que toutes les observations sont concordantes : "Le cadre, tant européen que de couleur, ne connaît pas suffisamment le règlement en ce qui est relatif au maniement des armes et au tir". Cabra détaille les diverses positions imposées par le règlement; il préconise de les remplacer par d'autres, plus commodes pour les soldats noirs, de supprimer les mouvements de pure parade.

"Après "un an" au moins passé au camp d'instruction, un an et demi si possible, les conscrits seraient versés dans les compagnies actives. Et ici vient se placer la question du mélange des races dans les différentes unités".

Le gouvernement a été amené à prescrire que les races seraient très mélangées dans chaque unité, pour empêcher les révoltes. Mais la réaction a dépassé le but. "Je crois qu'il serait avantageux de grouper les individus de même origine par *petites* unités, les sections par exemple". Chaque homme comprendrait mieux un gradé de sa race; celui-ci en serait plus respecté. Il faut cependant prendre garde, en mélangeant trop les races, de ne pas créer un esprit général d'indépendance du Noir vis-à-vis du Blanc.

Divers projets concernant l'organisation de la section et de la compagnie.

Logement : "Dans la grande majorité de nos garnisons, le logement des troupes ne se compose que d'une agglomération de paillettes ou de maisonnettes en pisé". Cabra préconise le casernement qui pourrait n'être que "la limitation par un mur de tout le quartier militaire". Ce système "aiderait beaucoup à l'obtention d'une discipline plus rigoureuse et contribuerait largement à l'éducation des hommes".

A propos des soldats mariés, qui doivent être cantonnés séparément, Cabra remarque qu'en ce qui concerne le mariage à l'européenne, il n'est à autoriser que moyennant de sérieuses garanties quant au degré de civilisation des conjoints; le mariage indigène ne doit être autorisé qu'entre gens de même race; le concubinage ne doit qu'être toléré à la rigueur. Beaucoup d'officiers se plaignent des conséquences néfastes des mariages entre gens de races différentes lors du rapatriement des soldats licenciés. "La présence des femmes dans les camps a vite amené des abus qu'il serait bon de réformer. On a permis à nos soldats d'entretenir dans les camps toute espèce d'animaux !...".

"Comme on est désarmé vis-à-vis des femmes, celles-ci en prennent à leur aise à l'égard du cadre européen dans beaucoup de stations".

Habillement : Le temps est venu d'avoir des exigences accrues. Cabra montre en détail comment les vêtements pourraient être mieux ajustés et surtout plus commodes. Il en est de même de l'équipement personnel.

Armement : "...l'état d'ancienneté de la plupart des armes et le degré d'usure est tel qu'il serait désirable de renouveler l'armement". Cabra étudie les moyens d'y parvenir sans trop de frais (53.43.72).

84. Notes d'inspection, observations et recommandations adressées aux chefs de postes du territoire de la Ruzizi-Kivu.

Cahier quadrillé de 25 pages, manuscrit, sans couverture, sans date, signé : Commandant Cabra (53.43.73).

Le séjour de Cabra devant se prolonger plus que prévu, il aura l'occasion de revoir les postes déjà visités ... "mais comme je serais heureux de complimenter et non de punir, j'ai tenu à vous prévenir de ma prochaine visite". Les présentes notes, complément du tableau d'inspection officiel, sont destinées à attirer l'attention des chefs sur quelques points :

*Force publique* : Remarques très détaillées sur la tenue des soldats, le maniement des armes, les exercices d'ensemble, et notamment le tir : "Jusqu'à présent ce dernier [le soldat noir] n'est qu'un tireur très médiocre et les résultats de son tir ne sont pas faits pour lui donner confiance dans son arme"; sur le service des garnisons, l'enseignement de la théorie qui devrait être l'occasion de l'apprentissage de notre langue, sur les punitions : veiller à ne pas froisser l'amour-propre du soldat; sur les gradés noirs : il faut veiller aussi à relever la dignité des gradés auprès de leurs hommes; sur les distributions de vivres : "Tenir la main à ce que nos soldats reçoivent régulièrement ce qui leur est dû : tenues, pagnes, nourriture, etc... Ne pas craindre de harceler de demandes les services compétents à ce propos, mais d'un autre côté habituer l'homme à ne recevoir que la quantité de nourriture déterminée"...; sur l'organisation, souhaitable, de jeux d'adresse : "Le soldat doit *se trouver privilégié* quand il se compare aux travailleurs et aux indigènes; en revanche, il doit *être soumis à une discipline vraiment militaire*".

Enfin, les exercices militaires devraient se faire dans un but utile : "Par exemple, la construction d'une palissade, au lieu de se faire en un endroit quelconque, peut s'exécuter autour d'une habitation, d'un gîte d'étape, etc.". Il faut profiter du savoir lire et écrire des anciens élèves de la colonie scolaire... Faire de certains soldats intelligents des apprentis et des ouvriers de métier.

*Impositions* : Bien que des inspecteurs spéciaux s'occupent de la question, Cabra fait quelques remarques : Les recensements sont la base même du système. Divers détails sur la tenue des dossiers. "Il faut chercher à imposer les villages les plus lointains au même titre que les plus rapprochés et ôter aux habitants l'envie de s'éloigner dans l'espoir d'échapper à l'impôt.

"En même temps que la population, la richesse de la région, surtout en produits du domaine, doit être évaluée et étudiée de près". Précisions sur les rôles d'imposition, sur le rôle des chefs reconnus et les rémunérations à ces chefs.

Remarques : Le but de l'imposition est : "Amener le Noir à obéir à la loi civilisatrice du travail, ce qui exige de le contraindre à un travail régulier judicieusement payé.

"Permettre à l'Etat de faire face aux exigences budgétaires, ce qui nous oblige à demander aux administrés des impôts rémunérateurs pour le Trésor"... C'est pourquoi il faut empêcher la destruction des arbres à caoutchouc et éviter de ruiner les environs des postes par des exigences excessives.

Il faut également empêcher les défrichements inconsidérés : "des déserts très difficiles à traverser aujourd'hui ont été créés au Soudan, dans les parages du Niger, en moins de 25 ans".

*Portage* : "Il n'est généralement pas organisé et cette situation doit changer". Cabra engage les Blancs à la modération dans leurs exigences. Ne pas prendre plus de porteurs qu'il n'est nécessaire. Le rôle du Blanc est d'habituer le Noir au travail et au travail régulier. "En organisant le portage on le diminuera considérablement, on pourra s'acheminer vers le relèvement des salaires, et vers le portage fait par des gens de métier, c'est-à-dire vers une situation diminuant de beaucoup la besogne et les tracasseries des agents et des voyageurs". Cabra donne divers conseils qui tendent à ce but.

*Routes et gîtes d'étape* : Ne pas désherber inconsidérément les chemins, sans quoi on les transforme en ornières. Aménager les gués, plutôt que de construire des ponts mal faits. Ne pas décrire comme des routes les chemins impraticables. Les gîtes d'étape doivent être pourvus d'un gardien.

*Relations avec les indigènes* : Elles doivent être menées avec tact. L'intérêt de tous, Blancs et Noirs, commande le respect de leurs traditions.

et préjugés. Ainsi, ne pas exiger que les chefs se rendent au poste : ils ne le doivent pas.

Ainsi, les actions de police, à mener énergiquement, ne sont pas des guerres; il s'agit de ramener et de se concilier des administrés insoumis.

*Cartes* : Indications à y porter pour éviter les doubles emplois, etc.

*Connaissance des dialectes indigènes* : "Il est indispensable que chaque agent se fasse un *vocabulaire écrit* de toutes les expressions qu'il parvient à connaître".

*Ordre, propreté, moralité des stations* : Diverses remarques sur la voirie, la chasse aux insectes, la tenue d'un registre de la population, etc. En ce qui concerne les travailleurs : "Veiller à ce qu'ils reçoivent intégralement ce que stipulent leur contrat et les instructions sur la matière. S'efforcer d'attirer au poste les travailleurs et ouvriers permanents avec leurs familles...".

*Constructions* : Tenir à jour le dossier s'y rapportant.

"Ne jamais perdre de vue qu'en surveillant activement les travailleurs et les soldats employés aux travaux des stations, on double ou triple le rendement utile".

*Plantations* : "Préparer de nombreuses plantations d'arbres, c'est assurer pour l'avenir le ravitaillement du poste en bois de chauffage, en bois d'ébénisterie ou de construction, en fruits divers, etc. C'est encore préparer des promenades ombragées, se préserver des vents dominants, assainir le poste". Rappporter de jeunes pousses de tout voyage.

*Chiens* : Il faudra empêcher leur pullulement.

*Ménagères ou lavandières* : Cabra a constaté certains abus. Si l'on peut tolérer l'existence près des Européens de ménagères de couleur, il n'en reste pas moins que le chef de poste doit veiller "au prestige et à la dignité du personnel européen... Il n'est pas admissible qu'on trouve, à toute heure, sous les vérandas ou sous les porches des maisons appartenant à l'Etat, des Noires vautrées sur des chaises longues". Certains agents ont poussé la complaisance jusqu'à fournir des concubines à leurs collègues. Cabra sévira rigoureusement contre tout abus de ce genre.

*Administration* : Instructions sur l'ordre à observer dans les livres d'inventaires, archivés, etc. "Un nouveau chef doit toujours, facilement, y retrouver l'historique complet de toutes les questions et pouvoir juger, par leur étude, de l'état d'avancement de tous les services".

*Vivres de réserve* : Il est indispensable d'avoir un stock qui doit se renouveler continuellement, surtout dans les postes de la frontière, pourvus de fortifications.

*Honneurs. Drapeaux et pavillons* : ... "je rappelle que M. le Gouverneur Général signale le ridicule rejaillissant sur les agents qui se parent de titres ou se font rendre des honneurs auxquels ils n'ont pas droit".

Un mât de pavillon par poste suffit. Il ne doit pas nécessairement se trouver devant l'habitation du chef de poste. Sauf dans les stations d'extrême frontière, "je ne vois pas la nécessité d'arborer tous les jours le pavillon national"...

*Déplacements et voyages des agents* : ... "Depuis le jour où l'agent franchit la frontière du district auquel il est attaché, jusqu'au moment où il quitte définitivement le territoire, tout déplacement doit être utilisé rationnellement". Cabra donne des exemples des services que peuvent rendre un jeune agent, un ancien, un fonctionnaire de rang élevé, etc.

*Inspections générales successives* : "Le Gouvernement a décidé de multiplier ces inspections.

"Les observations faites par un inspecteur seront communiquées à son successeur de telle manière que si l'une d'entre elles n'a pas été prise en sérieuse considération, l'agent ne puisse échapper à la responsabilité encourue...

"Chacun doit donc se montrer *méticuleux* dans la constatation de l'état de choses lors de la reprise d'un commandement quelconque. Il faut pouvoir prouver que, depuis son entrée en fonctions, on a tout mis en oeuvre pour remédier aux défauts constatés".

### III. Notes de voyage de Mme Cabra

85. Note, de la main de Mme Cabra, sur une demi-feuille à en-tête de l'E.I.C., relatant comment, sur le conseil du lieutenant général Chapelié, elle se risqua, lors d'un bal de la Cour, à demander au roi de pouvoir accompagner son mari dans son voyage en Afrique, en 1905 (69.23.33, page 1).

86. "Notes prises en cours de route et souvenirs (pour ma correspondance)". 21 feuilles, de format varié, de la main de Mme Cabra, sur la première partie de son voyage en avril 1905, entre Bruxelles et Aden. Inachevées (69.23.7).

Relation du départ, le 10 avril 1905. Adieux des parents et amis à la gare du Luxembourg, entre autres du général Chapelié, aide de camp du roi.

Récit assez détaillé du voyage. A Lucerne, les Cabra font une excursion. Etapes à Milan, Bologne, Venise, Florence, à Rome, où "Nous sommes surtout frappés, comme dans les autres villes d'Italie, de la quantité d'églises et de basiliques dans lesquelles s'engouffrent une multitude de gens aux allures les plus diverses et qui, pour la plupart, semblent se rendre à un meeting public et nullement à un service du culte".

La grève des chemins de fer menaçant de devenir générale, les voyageurs profitent du dernier train annoncé pour Naples et organisé avec le concours de l'armée.

A Naples, "Le baron Nisco, juge au tribunal de Boma, en congé dans sa ville natale, vient nous faire une visite..." et les accompagne dans leur visite de la ville.

Embarquement sur le "Margraff", navire d'une compagnie allemande de Hambourg. Description de la vie à bord. Le 23 avril, escale à Port-Saïd, visite d'une mosquée, etc. Passage du canal de Suez, description de la ville de Suez, "A bord, la vie s'écoule dans la monotonie". Dans la mer Rouge, remorquage mouvementé d'un bateau désemparé, au milieu d'une mer exceptionnellement mauvaise.

87. "Résumé de mon voyage "De l'Océan Indien à l'Atlantique par les Grands Lacs". Deux feuilles doubles, de la main de Mme Cabra (69.23.8).

Résumé de la première partie du voyage jusque dans la mer Rouge. Arrivée à Dar es-Salaam, capitale de l'Afrique orientale allemande, description de la ville. Visite au gouverneur.

Description de Zanzibar, de Mombasa, capitale de l'Est africain anglais. Voyage en chemin de fer, très confortable, à partir de Mombasa. Description de la réserve de chasse de Capiti-plain et de Nairobi. Embarquement à Port-Florence sur le "Sybil", qui mène les voyageurs à Entebbe. "Nous sommes accueillis par les Anglais d'une façon charmante".

Le vendredi 9 juin, commencement des étapes en caravane. "Notre passage dans les possessions étrangères est du plus haut intérêt... Nous constatons les beaux résultats obtenus par les Anglais, surtout en tenant compte des moyens précaires dont ils disposent et du climat toujours destructeur".

Traversée du lac Albert, arrivée à Mahagi, première station de l'Etat, puis à Kilo, Irumu, Beni. Cinq journées de navigation sur le lac Albert-Edouard. Arrivée à Rutchuru. Eruptions de volcans, visibles (et audibles) tous les soirs. Etape au lac Kivu, puis à Uvira sur le Tanganika. "Nous demeurâmes 6 mois dans ce dernier poste, c'est-à-dire pendant toute la saison des pluies...".

En mai 1906, embarquement sur l'"Alexandre Delcommune" pour Baraka.

Notes sur les vêtements et les parures des femmes des environs des lacs Albert et Albert-Edouard. Détails sur la vie de la caravane : la marche, l'étape, le marché qui s'improvise vers 3 heures, puis les palabres, etc.

"...la vie nomade de caravane est certes la plus séduisante; les paysages qui varient à chaque pas, les traversées des lacs en pirogue ou en allège, la diversité des étapes, le spectacle de la vie des Noirs, les imprévus, les difficultés de la route même et les petits déboires qu'on essuie, tout cela distrait forcément le voyageur de l'impression de tristesse et d'angoisse qui l'étreint parfois dans ce pays primitif, désolé et encore

barbare. - Je ne vous dirai rien de l'accueil cordial que nous reçûmes partout, tant de la population noire que des Européens".

Traversée pénible du Maniéma, à cause des pluies, descente du Congo, en partie en pirogue, en partie en vapeur, à partir des Stanleyfalls jusqu'à Matadi.

"Inutile d'ajouter combien je suis heureuse et fière d'avoir pour la seconde fois réussi à mener à bien cette expédition peu banale. A vaincre sans péril on triomphe sans gloire ! Je crois que l'expérience aura été assez concluante : que la femme peut s'adapter aisément au climat et à la vie fruste d'Afrique et créer là-bas un foyer familial. Pour les indigènes ce sera aussi un exemple salubre".

88. Note de voyage : "Petite aventure de mon passage à Port-Saïd", sur une feuille, note au crayon de la main de Mme Cabra (69.23.9).

"Tandis que nous nous trouvions dans une voiture découverte, un tout petit chat jeté de la fenêtre d'un étage, me tomba, tel un bolide, sur les genoux"... Le chat finit par être emmené par un enfant arabe.

89. Dans le cahier de souvenirs de Mme Cabra, on trouve plusieurs notes manuscrites qui reprennent, parfois avec quelques variantes, le récit de son voyage :

pages 3 et 4 : quelques souvenirs, datés de Naples, le 17 avril, à bord du "Margraaf", avant le départ : relation du séjour à Naples.

pages 5, 6 et 7 : relation du remorquage mouvementé d'un cargo en mer Rouge (69.23.33).

#### IV. Documents divers

90. Attestation d'immatriculation, faite au nom de Cabra Alphonse, commissaire de S.M. le Roi Souverain, en mission d'inspection, par le chef du bureau d'immatriculation d'Irumu, Vincent Scheda, le 25 juillet 1905 (53.43.74).

91. Un document similaire au nom de Mme Gheude de Contreras, épouse Cabra (53.43.75).

92. Menu d'un déjeuner offert à Beni, le 12 août 1905 à M. le commissaire royal et à Mme Cabra (par MM. Vervloet et Olsen probablement) (53.43.76).

V. Coupures de presse

93. Une coupure de l'"Indépendance belge" du 7 avril 1905.  
Réception, au Cercle africain, du commandant et de Mme Cabra, par le général Fivé, avant leur départ pour l'Afrique (5 avril 1905) (53.43.77).
94. Une coupure du "Soir" du 7 avril 1905 : même sujet (53.43.78).
95. Un exemplaire du "Carillon d'Ostende", n<sup>os</sup> des 26 et 27 août 1905.  
Un article "Choses du Congo", sans signature.  
Nouvelles du voyage du commandant et de Mme Cabra, et de M. Michel, et notamment de leur récent passage au poste de Mahagi, tenu par le lieutenant A. De Muenynck, d'Ostende. Autres nouvelles de ce même lieutenant (53.43.79).
96. Coupure d'un journal non identifié, sans date.  
"Un volcan en activité au Congo" à 30 kilomètres environ au nord du Kivu. Le correspondant n'est pas nommé. Ce doit être un des membres de la mission Cabra. Le document date sans doute de la fin de 1905 (69.23.33, page 4).
97. Une coupure du "Petit Bleu", annonçant que Mme Cabra s'est embarquée à Boma, le 25 octobre, seule, son mari étant rappelé à Uvira (69.23.33, page 3).
98. Une coupure d'un journal du 12 novembre, annonçant l'arrivée du "Bruxelles-ville" à Anvers, ramenant entre autres Mme Cabra (69.23.33, page 2).
99. Une coupure du "Journal de Bruxelles", annonçant le départ de Mme Cabra pour Southampton où elle va attendre son mari qui rentre à son tour du Congo (retour à Anvers le 23 décembre 1906) et donnant des nouvelles du capitaine du génie Cabra, frère d'A. Cabra (53.43.80).

CHAPITRE V

DOCUMENTS SE RAPPORTANT AUX INTERVIEWS, CONFÉRENCES ET ARTICLES  
DE Mme CABRA, APRES SA TRAVERSEE DE L'AFRIQUE

I. Correspondance

100. Lettre de Liebrechts, secrétaire général au département de l'Intérieur, au capitaine commandant Cabra, Bruxelles, 20 février 1907.

Réponse à une lettre du 18 février. Quoique ne se reconnaissant aucun titre pour s'occuper de la question sur laquelle Cabra a bien voulu le consulter, Liebrechts ne voit pour sa part "aucun inconvénient aux conférences que projette de donner Mme Cabra... Le Gouvernement est convaincu du grand intérêt qu'il y a à favoriser la présence de la femme européenne au Congo..." (53.43.81).

101. Lettre émanant de l'Observatoire royal d'Uccle, le 22 février 1907, à Cabra.

Réponse à une lettre du 20 février. M. Marcel de Contreras avait exprimé verbalement aux Cabra le désir de la société de géographie de recevoir Mme Cabra, qui pourrait y donner une causerie le 2 mars. Signé : Leconte (53.43.82).

102. Lettre de M. Carton de Wiart, président de la Conférence du Jeune Barreau, Bruxelles, 29 janvier 1907, à Cabra.

Remercie Cabra de l'acceptation définitive par Mme Cabra de donner une conférence sur son voyage, le 16 février, au palais de Justice (53.43.83).

103. Du même, à Cabra, le 13 février 1907.

Invitation à dîner le 16 février. Questions à propos de l'installation de l'appareil à projection et de l'écran pour la causerie de Mme Cabra (53.43.84).

104. Invitation imprimée de la Conférence du Jeune Barreau à la causerie de Mme Cabra : "De l'Océan Indien à l'Atlantique par les grands lacs", qui aura lieu le 16 février 1907, au palais de Justice. Signé : Carton de Wiart, président, R. Marcq, secrétaire (69.23.33, page 12).

105. Carte de visite de M. H. Carton de Wiart, 19 février 1907, accompagnant un envoi à Mme Cabra, avec les remerciements de la Conférence du Jeune Barreau (69.23.10).

106. Lettre de L. Sacré, Ostende, 22 mars 1908, à Mme Cabra.

Dispositions en vue d'une conférence que donnera Mme Cabra au casino d'Ostende, le 5 avril 1908, à l'initiative de la société "Nu voor later" (69.23.11).

107. Lettre de Mme Marguerite Baulus, 29 juin 1908, à Mme Cabra, la remerciant chaudement pour une "intéressante communication" sur le rôle de la femme au Congo.

Le texte de cette communication se trouve dans le même cahier, pp. 17 à 19. Mme Cabra y envisage le rôle moral et social important que pourrait jouer la femme blanche au Congo. Elle déplore que les hauts fonctionnaires n'aient pas donné l'exemple en s'installant avec leur famille au Congo. Elle passe en revue les professions que pourraient y exercer les femmes seules (69.23.33, page 14).

108. Lettre émanant du "Cercle des conférences populaires de Jumet", 3 novembre 1908.

Mme Cabra est invitée à venir donner une conférence le dimanche 14 février 1909. Signé : Fernand Desmet (69.23.12).

109. Lettre de M. Desmet à Mme Cabra, 13 janvier 1909.

La conférence pourrait-elle être remise au 24 février ? (69.33.13).

110. Du même à Mme Cabra, le 15 février 1909.

Renseignements sur les horaires de chemin de fer, propositions pour l'heure de la conférence (69.23.14).

111. Une feuille dactylographiée de la minute de 2 lettres, probablement de Mme Dardenne, présidente de l'Union des femmes coloniales :

1) à Mme Cabra, 25 novembre 1932, lui rappelant la promesse qu'elle lui a faite de rédiger un article sur son voyage de 1905-1906, à insérer dans le bulletin de l'U.F.C., et demandant de la rencontrer à Bruxelles.

2) à Mme Valcke, à Gand, lui demandant un article sur ses débuts en Afrique (69.23.15).

112. Réponse de Mme Cabra à la précédente, Anvers, le 1<sup>er</sup> décembre 1932.

Mme Cabra regrette de ne pouvoir répondre immédiatement à la demande de sa correspondante. Elle excipe de son deuil récent et de son prochain déménagement à Berchem. Une partie de ses documents concernant le Congo est déjà envoyée à l'Université coloniale. Elle remercie sa correspondante du résumé qu'elle lui a adressé, concernant les missions de son mari en Afrique. Il s'y glisse assez bien d'erreurs (69.23.16).

113. Réponse de Mme Cabra à un rappel de Mme Dardenne, probablement, Berchem-Anvers, le 14 octobre 1933.

S'excuse de n'avoir pas répondu à un rappel de l'U.F.C. : sa santé est mauvaise, elle craint de toucher aux papiers accumulés sans ordre depuis son déménagement, et relatifs à la carrière coloniale de son mari ainsi qu'à ses voyages en Afrique. Dès qu'elle sera mieux portante, elle se rendra à Bruxelles et lui communiquera un numéro de l'"Expansion belge", donnant un résumé de son 2<sup>e</sup> voyage (69.23.17).

## II. Coupures de presse et journaux

### 1. *Presse belge.*

114. Le "Petit Bleu", 12 novembre 1906.

En page 2 : "La première traversée de l'Afrique par une femme. Les impressions de Mme Cabra". Récit du voyage (53.43.85).

115. L'article susdit, seul, à la page 3 du cahier de Mme Cabra (69.23.33).

116. Le "Petit Bleu" du 15 novembre 1906.

En page 2 : "Entrevue du Petit Bleu avec Mme Cabra sur sa traversée de l'Afrique". Article non signé (53.43.86).

117. Le même article, seul (53.43.87).

118. Le même, avec des annotations de Mme Cabra, mettant en évidence les exagérations et les conclusions hâtives de l'auteur (69.23.18).

119. Le même article, dans le cahier (69.23.33, page 4).

120. "Le Matin" du 15 novembre 1906.

En première page : "En Afrique. Une femme exploratrice. La première femme - et la seule - qui traversa l'Afrique nous raconte ses impressions de voyage". Signé : Virelles (69.23.19).

121. Le même article, seul (53.43.88).

122. Le même, dans le cahier (69.23.33, page 2).

123. Une coupure de l'"Etoile", 16 février 1907, annonçant la conférence de Mme Cabra "De l'Océan Indien à l'Atlantique par les grands lacs", organisée le 16 février par le Jeune Barreau (53.43.89).

124. Une coupure du "Petit Bleu", 17 février 1907.  
Compte rendu de la conférence au Jeune Barreau (69.23.20).
125. Le même, dans le cahier (69.23.33, page 5).
126. Une coupure du "Journal de Bruxelles", 20 février 1907.  
Même sujet (53.43.90).
127. Une coupure du "Journal de Liège" du 19 février 1907.  
Evocation du voyage de Mme Cabra et de sa conférence au Jeune Barreau (53.43.91).
128. Revue "Le Congo" du 17 mars 1907.  
Un article illustré de photos. "La femme blanche au Congo. Le voyage de Mme Cabra". Signé : A.D.H.  
Article tiré de deux conférences (69.23.21).
129. Coupure de l'"Echo d'Ostende" du 5 avril 1907.  
Un article : "Madame Cabra" relatant une entrevue et le récit du voyage (69.23.22).
130. Une page de la "Revue nationale", sans date.  
Le même article, mais illustré de photos. Les dernières phrases manquent (69.23.23).
131. Quelques pages de l'"Expansion belge" de juillet 1909.  
Article illustré de photos : "A travers l'Afrique", présentant un résumé de son voyage par Mme Cabra (69.23.24).  
  
Dans le cahier de souvenirs de Mme Cabra (69.23.33), on trouve également :
132. en page 5 : L'annonce d'une conférence de Mme Cabra au cercle artistique et littéraire de Gand, dans un journal non identifié, non daté.
- 133 et 134. en page 3 : Deux compte rendus de cette conférence.
135. en page 4 : Une coupure d'un journal d'Ostende, annonçant la conférence de Mme Cabra au casino d'Ostende, à l'initiative de la société "Nu voor later" (5 avril 1908).
136. en page 6 : Un compte rendu d'une conférence au club colonial d'Anvers, où Mme Cabra, empêchée, fut remplacée par son mari.

137. en page 5 : "Les femmes blanches au Congo", un extrait des notes de voyage de Ch. Lemaire, publiées dans "La Belgique artistique", sur la présence des femmes au Congo, et évoquant le récent retour de Mme Cabra.

2. *Presse allemande.*

138. Une feuille de la "Vossischen Zeitung" du 15 novembre 1906.

Un article consacré aux nouvelles du Congo. Parmi d'autres, celle de l'arrivée de Mme Cabra à Anvers, et résumé de son voyage (69.23.25).

139. Un exemplaire de "Der Welt Spiegel" du 6 décembre 1906.

En première page : une photo de Mme Cabra en tenue de brousse, avec une note (69.23.26).

140. Quelques pages de la "Berliner Tageblatt" du 22 décembre 1906.

Un entrefilet intitulé : "Frauen als Wissenschaftliche Entdeckungsreisende", dont une note consacrée à Mme Cabra (69.23.27).

141. Deux pages de la "Illustrierte Zeitung" du 14 février 1907.

La fin d'un article de Adolf Flachs, correspondant à Bruxelles, relatant le voyage de Mme Cabra, et illustré de photos, dont certaines prises par Cabra lors de ses premières missions (69.23.28).

142. Quatre pages de la revue "Die Woche" du 28 décembre 1907, contenant un article consacré à "Die erste Durchquerung Afrikas durch eine Europäerin" et illustré de 8 photos, par J.E. Whitby (69.23.29).

3. *Presse britannique.*

143. Un n° de l'"Academy" du 24 novembre 1906.

En page 517 : une note sur le voyage de Mme Cabra (69.23.30).

144. Une feuille de "The Sketch" du 5 décembre 1906.

Une note sur le voyage de Mme Cabra, avec une photo (69.23.31).

145. Une feuille de "The Graphic" du 26 janvier 1907.

Une note avec 3 photos (69.23.32).

CHAPITRE VI

DOCUMENTS RELATIFS A UNE INSTALLATION DE CRACKING A KINSHASA

146. Petite farde bleue intitulée : "Note relative à une installation de cracking à Kinshasa" par Ed. Fromont.  
Elle contient l'article de M. Fromont, directeur de la société des pétroles au Congo (pp. 1 à 7) et 4 annexes (pp. 8 à 13). Date des derniers mois de 1925 (53.43.92).
147. Note émanant de la compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, Bruxelles, 11 décembre 1925, adressée à l'administrateur-délégué de la société des pétroles du Congo, pour lui transmettre certains renseignements. Signature illisible (53.43.93).
148. "Note confidentielle pour le Général Cabra", sans date, sans signature.  
Note sur le marché du pétrole et de l'essence au Congo, et sur le régime établi par la convention du 19 novembre 1910, et "Réponse aux diverses notes relatives à mon projet d'installation de cracking à Kinshasa". Ecrites en 1925, vraisemblablement par Ed. Fromont (53.43.94).
- Quatre annexes :
149. I. "Avis de M. Good sur une installation de cracking à Kin.", Anvers, 2 décembre 1925 (53.43.95).
150. II. "Installation de cracking à Kin." (avis de M. Trentel ou Trentels), 21 novembre 1925 (53.43.96).
151. III. "Note au sujet d'une installation de cracking à Kinshasa", Bruxelles, 20 novembre 1925. Signée : G.B. (53.43.97).
152. IV. Copie manuscrite d'extraits d'un acte de "concession de terres pour le transport et la vente du pétrole au Congo", donné à Laeken, 18 novembre 1910. Signé : Albert (53.43.98).
153. Deux feuilles manuscrites de la main de Cabra, sans date.  
Note sur les avantages de l'utilisation éventuelle de la pipeline de la société des pétroles pour refouler d'Ango-Ango à Kinshasa le gasoil et

le transformer en essence à Kinshasa même.

Questions sur la possibilité d'établir ces deux choses (53.43.99).

154. Note manuscrite, de la main de Cabra (?), sur les quantités d'essence importées par les compagnies industrielles au Congo, leur provenance et leurs prix (53.43.100).

155. Lettre de F. Urbain (hydrographe principal des Ponts et Chaussées) au général Cabra, Anvers, 19 avril 1926.

Envoie une note interprétant le rapport Wall. Pense qu'il faudrait avertir le colonel Van Deuren, et peut-être le gouverneur Lippens.

Se propose de publier un mémoire sur la navigation sur le Congo. Projette l'organisation d'une société privée, qui par la suite pourrait devenir plus officielle et même internationale. Le plan de M. Van Deuren (construction de barrages sur le fleuve) se concilie parfaitement avec ses vues (53.43.101).

156. Lettre de F. Urbain au général Cabra, Anvers, 3 août 1929.

Envoie quelques ébauches de contrat à passer avec la Colonie au cas où un groupement serait constitué pour tenter le franchissement des rapides (53.43.102).

CHAPITRE VII

COUPURES DE PRESSE ET JOURNAUX

I. se rapportant à Cabra et Mme Cabra

146. "Königlich Berlinische Zeitung" du 9 janvier 1907.

En page 3 : "Aus Wildem Lande". Interview, non signée, du commandant Cabra.

Notes sur les relations entre Blancs et Noirs, sur les moeurs des Noirs, etc. (53.43.103).

147. Première page de "La dernière heure" du 20 août 1908.

"La corruption de la presse", article dans lequel le ministre de la guerre, Hellebaut, est pris à partie pour avoir condamné Cabra, sur une dénonciation anonyme et intéressée.

Le nom de certaines personnes, désignées par une périphrase dans l'article, a été ajouté à la main (53.43.104).

148. Coupure d'un journal non identifié, 22 août 1908.

"Dans l'armée". Réfutation de l'article précédent. La carrière de Cabra (qui n'est pas nommé) n'a pas été brisée : il a été nommé major (53.43.105).

149. Dans le cahier de souvenirs de Mme Cabra (69.23.33), d'autres coupures : en page 8 : Le "Carillon d'Ostende".

Annonce une conférence de Cabra, sur une expédition scientifique en Afrique, le 24 janvier 1905, à la société d'études coloniales.

150. en page 8 : "Le Petit Bleu" du 19 avril 1906.

Un article sur "Les deux Cabra" : les travaux de A. Cabra en Afrique, ceux de son frère, le capitaine du génie, à Uccle.

151. en page 8 : Le "Patriote" du 31 juillet 1907.

Cabra, après Lemaire, est considéré comme un gêneur pour avoir osé "parler franc", et écarté du Congo.

152. en page 11 : Un article du 20 janvier 1924, sur "L'installation du lieutenant général Cabra à la présidence d'honneur de la Mutuelle congolaise" (16 janvier 1924).

153. en page 7 : Deux autres coupures sur le même sujet.
154. en page 10 : Un article nécrologique : "Un colonisateur avisé. Le lieutenant général Cabra et le travail forcé au Congo. Il sut faire passer l'intérêt de la colonie avant le sien" [1932]. Signé : C.
155. en page 22 : Une feuille du "Bulletin de la fraternelle du 5<sup>e</sup> de ligne" (probablement), contenant un article nécrologique sur le lieutenant général Cabra.
156. Deux exemplaires de la "Libre Belgique" du 30 janvier 1947.  
En première page : "Mort d'une grande dame belge, Mme Cabra, première femme blanche qui traversa le continent africain". Signé : R.D.
157. Un exemplaire des "Vétérans coloniaux", mars 1947, où se trouve le même article.

## II. Congo

158. Coupures de presse et journaux :
- se rapportant à la campagne anti-congolaise et à la commission d'enquête, la plupart collectionnés pendant le voyage de Cabra en Afrique (53.43.106 à 152).
  - se rapportant aux Italiens au Congo (53.43.153 à 158).

## III. Autres questions coloniales

159. Trois coupures se rapportant à :
- Madagascar, 1909 (53.43.159).
  - Indochine, 1910 (53.43.160-161).
  - des cours de cultures coloniales donnés à Vilvorde (53.43.162).
  - un article sur la justice au Ruanda (cahier 69.23.33, page 6).

## IV. Divers

160. - Les marées océaniques (1903) (53.43.163).
- La neutralité belge (53.43.164).
  - L'Autriche-Hongrie (53.43.165-166).
  - L'évolution de l'alimentation : "Nos pères ne mangeaient pas ce que nous mangeons", article annoté par Cabra (décembre 1909) (53.43.167).

## CHAPITRE VIII

### BROCHURES, ARTICLES ET CIRCULAIRES

#### I. de Cabra

161. "Rapport sur la valeur minière des terrains situés au sud de la rivière... et voisins de la frontière..." ("Ce rapport est communiqué de l'assentiment et avec l'autorisation du Gouvernement de l'Etat indépendant").

Texte photocopie sur 8 pages, sans date, sans signature.

Ce texte doit dater du début de 1903. Tous les noms de lieux et celui de Cabra sont laissés en blanc.

Pendant ses 3 premiers séjours (1896-1902), Cabra a dirigé les recherches géologiques compatibles avec ses différentes missions et possibles avec le peu de moyens d'investigation dont il disposait.

Ses adjoints, MM. Solon, puis Tilman, découvrirent des échantillons d'asphalte. Les recherches ultérieures, d'autres circonstances, comme la comparaison de la région avec le pays de Kern en Californie, etc., ancrèrent Cabra dans la conviction que la région frontière entre l'E.I.C. et l'enclave de Cabinda contient effectivement du pétrole.

Cabra fait entrevoir les avantages qu'entraînerait son exploitation pour les chemins de fer du Bas-Congo, et surtout pour la navigation sur tout le haut fleuve; toute une industrie nouvelle pourrait en bénéficier, etc. Les renseignements précédents ont été donnés au gouvernement de l'E.I.C. dans les rapports successifs du commandant Cabra, entre 1896 et 1900.

Le secrétaire général du département des Finances a fait savoir à Cabra que le gouvernement n'avait pas l'intention de procéder pour son compte à des travaux de sondage, mais qu'il était "prêt à donner la concession à des tiers, tout en se réservant le droit, en cas de succès, de faire partie de la Société d'exploitation à créer...".

C'est donc avec l'autorisation du gouvernement que le présent document peut être communiqué. En outre, la concession est donnée "pour toute substance concessible". Les recherches de Cabra et de ses adjoints donnent à croire qu'il y a dans la région d'autres ressources que le pétrole (53.43.168).

II. d'autres auteurs

162. E.I.C. Règlement général pour le personnel de l'Etat en Afrique. Bruxelles, le 15 septembre 1896. Signé : Edm. Van Eetvelde, secrétaire d'Etat (53.43.169).
163. E.I.C. Règlement des mines de Kilo. Boma, 9 mai 1906. Signé : le gouverneur général Wahis (53.43.170).
164. "Les concessions minières au Congo" par A.J. Wauters, Bruxelles, 1908. Brochure extraite du "Mouvement géographique" (53.43.171).
165. "Politique congolaise", un article photocopié de Charles Morisseaux, membre du conseil colonial, traitant des investissements, de la main-d'oeuvre noire, etc. Non daté. En fait, il doit dater de 1929 ou 1930 (53.43.172).
166. Quelques feuilles de la "Revue des deux mondes" (pp. 673 à 706). Des pages 682 à 706, début d'un article sur "Une grande colonie anglaise. Organisation de l'Empire hindou". Annotations de la main de Cabra, où il compare la situation du Congo à celle décrite aux Indes, et note les leçons à en tirer (53.43.173).
167. Quelques feuilles arrachées à la "Revue britannique", soit les pages 367 à 400. "Du mahométisme chez les Nègres" par un Nègre (E. Blyden) (53.43.174).

CHAPITRE IX

DOCUMENTS DIVERS

168. Lettre de Camille Janssen, administrateur général du département des Finances, à Léopold II, Bruxelles, 29 février 1892.

A envoyé un agent au Sénégal pour y recruter 8 préposés des douanes noirs pour le service des droits d'entrée. Transmet des documents sur le recrutement des ouvriers noirs au Sénégal.

Ne faut-il pas entretenir M. Daumas de la cession de factoreries françaises du Bas-Congo à des compagnies belges ? L'affaire presse : il faut la régler avant le départ de M. Thys, le 6 avril. Par la même occasion, Janssen pourrait obtenir des renseignements sur l'attitude des Colonies, le ministère français étant constitué.

Sur la même lettre, réponse de Léopold II, le 2 mars 1892.

Il approuve l'idée de Janssen concernant le Sénégal et a transmis les renseignements à M. de Grelle.

"Vous devez aller voir Daumas sous peu dès que je saurai très exactement les propositions définitives du Portugal pour les tarifs. Elles sont en route. Veuillez informer M. Van Eetvelde de la convention de Browne de Tiège et vous entendre avec lui pour me soumettre les mesures d'exécution, les ordres à donner" (53.43.175).

169. Dernière feuille d'une déposition du sergent de la Force publique, Collier Pierre, Boma, 15 juin 1899, sur ses agissements, suite auxquels il est mis aux arrêts lors de son passage au poste de Bomokandi, sur les ordres du commandant Hanolet, semble-t-il (53.43.176).

## CHAPITRE X

### PHOTOS ET DESSINS

170. Le fonds 53.43. contient :

1. deux grandes fardes de photos. La plupart, de grand format, ont été prises au cours des travaux de délimitation de l'enclave de Cabinda. Plusieurs sont des doubles de celles qui ont été insérées dans le rapport 1897-1899 (71.45).

Il y a également 2 dessins inachevés de Cabra, faits au Mayombe.

2. deux albums de cartes postales du Congo, signées Victor Hary.

Dans le fond 69.23, on trouve également un lot de photos; beaucoup sont des doubles de celles du fonds 53.43. Le cahier de souvenirs (69.23.33) contient quelques photos de Mme Cabra.



TABLE ONOMASTIQUE

(Les chiffres renvoient aux pages. Le nom de Cabra n'a pas été repris)

- "Academy", revue, 141  
Accarain A., greffier du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Boma, 83  
Aden, 133  
Afrique équatoriale française, 27  
Afrique orientale allemande, 127, 134  
Albert 1<sup>er</sup>, 32, 142  
Albert, lac, 134  
Albert-Edouard, lac, 134  
"Alcyon", bateau français, 121  
"Alexandre Delcommune", bateau, 134  
Algérie, 126  
Algésiras, 125  
Allemagne, 125  
Alvensleben, ministre plénipotentiaire d'Allemagne, 28, 127  
André, tailleur, 66  
Ango-Ango, localité, 142  
Angola, 9  
Anvers, 1, 30, 31, 32, 42, 72, 115, 116, 118, 123, 125, 136, 138, 139, 140, 141, 142, 143  
"Anversville", bateau, 118, 123  
Argentine, 11  
Arménie, 31  
Association internationale du Congo, 9, 116  
"Astronomisches Jahrbuch", almanach, 55, 56  
Atlantique, océan, 119, 134, 137, 139  
Aumale, duc d', 109, 112  
Autriche-Hongrie, 145  
Axim, baie (Côte d'Or), 20  
  
Bacca-N'Coce, voir Baka-Kose  
Baerts Arthur, 18  
Baka-Kose ou Bacca-N'Coce, borne, 95  
Banana ou Banane, 14, 15, 21, 39, 40, 42, 43, 47, 56, 57, 58, 60, 61, 63, 70, 72, 75, 79, 80, 81, 82, 83, 91, 94, 95, 101, 108, 118  
Banane, voir Banana  
Banda Ntombo, village, 123

Baraka, localit , 134  
Bartels Eug ne, lieutenant colonel, 14  
Bas-Congo, peuple, 54  
Bas-Congo, r gion, 10, 27, 50, 52, 54, 74, 83, 92, 146, 148  
Bastien Julien, officier, 28, 29  
Baulus Mme M., 138  
Beernaert Auguste, ministre d'Etat, 28, 127  
Belgique, 26, 31, 74, 88, 98, 102, 125, 126  
"Belgique artistique (1a)", revue, 141  
"Belgique coloniale (1a)", revue, 7, 81  
Bembo ou Dembo, pic, 25, 26, 27  
Beni, poste, 134, 135  
Berchem, 138, 139  
Berlin, 29, 125  
"Berliner Tageblatt", 141  
Bertrand, commissaire de district de Banane, 57, 58, 66, 72, 75, 82, 91  
Bethe, officier allemand, 28, 127, 128  
Blyden E., 147  
Bodart, 40  
Bola, rivi re, 101  
Bolengo, poste, 29  
Bologne, 133  
Boma, 6, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 29, 30, 39, 40, 41, 42, 44, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 90, 91, 92, 93, 96, 97, 101, 102, 103, 106, 108, 112, 113, 114, 115, 118, 123, 127, 136, 147, 148  
Boma-Sundi, village, 44, 50  
Boma Vonde, localit , 101  
Bomokandi, poste, 148  
Bongo-Congo, voir Bongo-Kongo  
Bongo-Kongo ou Bongo-Congo, village, 53, 95, 97, 98, 103  
Borchgrave d'Altena, comte P. de, secr taire de L opold II, 116  
Bouillot, officier, 92  
Brassine, lieutenant g n ral, 5  
Braun, officier fran ais, 24, 123  
Braye Emile, officier, 7, 41, 42, 94  
Brazzaville, 121  
Breuer, directeur de la justice   Boma, 55, 56  
Broqueville, de, premier ministre, 31  
Browne de Ti ge, de, 148  
Bruxelles, 10, 12, 15, 16, 19, 20, 22, 23, 24, 29, 45, 52, 57, 65, 67, 72, 74, 75, 79, 84, 86, 98, 104, 116, 117, 118, 124, 125, 126, 133, 137, 138, 139, 141, 142, 147, 148

- "Bruxellesville", bateau, 57, 136  
Bude, mare et ruisseau, 73, 74, 84, 87, 90, 100  
Buku N'Zobé, voir Buku Zobé  
Buku Zobé ou Buku N'Zobé, village, 45, 48  
Bulcke, 67  
"Bulletin de la fraternelle du 5<sup>e</sup> de ligne", 145  
  
Cabinda, enclave de, 1, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 52, 54, 62, 65, 66, 68,  
73, 84, 86, 93, 102, 108, 146, 149  
Cabinda, localité, 15, 69, 73, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 91, 92, 94, 97, 107  
Cabindas, peuple, 40  
Cabra, capitaine du génie, 136, 144  
Cabra Mme, née Berthe Cheude de Contreras, 1, 20, 24, 28, 115, 118, 120, 123,  
124, 125, 126, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 144, 145  
Caico Ponzo, village, 47, 51  
Californie, 146  
Callakanta, poste, 43  
Capiti-Plain, réserve, 134  
"Carillon d'Ostende (lé)", journal, 136, 144  
Carré, docteur, 85, 87  
Carton Jules, officier, 21, 22  
Carton de Wiart, Henri, 137  
Cataractes, district des, 123  
Cattier Félicien, 126  
Cercle africain, 124, 136  
Cercle des conférences populaires de Jumet, 138  
Ceya, voir Seya  
Chapelié, lieutenant général, 124, 125, 133  
Charleroi, 47  
Chastel, comte du, colonel, 124  
Chibuandi, voir Shibuandi  
Chièvres, 5  
Chikaï, voir Tshikaï  
Chikanda, camp, 96  
Chiloango, voir Shiloango  
Chimbanza, voir Shimbanza  
Chimbanzé, voir Shimbanzé  
Chimbété, voir Shimbété  
Chine, 14, 21  
Chipanga, voir Shipanga  
Chóa, voir Tshoa  
Cinto, borne, 95, 99  
Club colonial d'Anvers, 140

Collier, Pierre, 148  
Comba, poste au Congo français, 23, 24  
Compagnie belge maritime du Congo, 123  
Compagnie du chemin de fer du Congo, 58  
Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie, 142  
Congo, district angolais, 15  
Congo, fleuve, 5, 16, 23, 24, 25, 26, 27, 41, 52, 65, 108, 117, 119, 122, 123, 135, 143  
"Congo (le)", revue, 140  
Congo ou Kongo, village, 73  
Congo français, 14, 116, 119  
"Connaissance des temps (la)", almanach, 55  
Contreras F., de, 81  
Contreras Marcel, de, 137  
Cornet Jules, géologue, 103  
Corouble, substitut, 76, 77  
Corry, clerc, 50  
Couillet, localité, 125, 126  
Culla-Calla, rivière, 96  
Cunga, poste, 43  
Cuvelier, baron A. de, secrétaire général des Affaires étrangères de l'E.I.C., 6, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 52, 56, 57, 65, 76, 84, 116, 117, 118  
  
Dardenne Mme, 138, 139  
Dar es-Salaam, 134  
Daumas Marius, armateur français, 148  
Delhaye Paul, commissaire de district, 15, 23, 34  
Delporte Augustin, capitaine, 5, 12, 43, 102  
Delvigne Maurice, chef de poste, 15  
Demarbaix, intendant, 55, 56, 58, 72, 75, 82  
Dembo, voir Bembo  
De Muenynck A., officier, chef de poste, 136  
De Pauw, professeur de zoologie, 104  
Derache, officier, 40, 41, 42  
"Dernière heure (la)", 144  
Derscheid Eugène, officier, 39, 40, 41  
Desbordes, fonctionnaire français, 118  
Desmet Fernand, 138  
Dhanis Francis, officier, 127  
Diderrich Norbert, ingénieur, 27, 81  
Dielman Georges, officier, 14, 51, 58, 60, 66, 70, 74, 75, 82, 83  
Dikoma, sous-officier, 66, 70, 83, 91

Dohet Alphonse, fonctionnaire à Boma, 55, 89  
Doumergue, ministre français des colonies, 118  
Droogmans H., 22  
Dubois Jules, directeur des Finances à Boma, 79  
Dufief, cartographe, 121  
Dumont A., directeur des Travaux publics et de la Marine, 56, 57, 58, 63, 75  
Dumont R.P., 5

"Echo d'Ostende", journal, 140  
Elter Robert, officier, 24, 25, 26, 118, 119, 120  
Empire hindou, 147  
Entebbe, 134  
Espagne, 16  
Est africain anglais, 134  
"Etoile (1')", revue, 139  
Europe, 9, 19, 28, 43, 44, 47, 54, 55, 80, 81, 82, 88, 91, 92, 94, 104, 108  
Evrard, officier, 83  
"Expansion belge (1')", revue, 139, 140

Falls, 5  
Fashoda, 24  
Ferry Jules, président du Conseil français, 116  
Fivé, général, 124, 136  
Flachs Adolf, journaliste allemand, 141  
Florence, 133  
Force Publique, 14, 40, 44, 51, 58, 60, 62, 66, 70, 74, 82, 83, 94, 128, 130,  
148  
France, 24, 27, 117, 118, 121, 122, 123  
François E., sous-directeur de l'Agriculture et de l'Industrie, 50  
Fromont Ed., directeur de la société des pétroles au Congo, 142  
Fuchs Félix, 9, 10, 23, 117, 118

Gand, 138, 140  
Gaule belge, 105  
Gérard, ministre de France à Bruxelles, 24, 117, 118  
Gillis, officier cartographe, 5, 6, 12, 22, 43, 102  
Gohr A., directeur de la justice à Boma, 89  
Good, 142  
Goosen, 78  
"Graphic (the)", revue, 141  
Grelle, comte E. de, 148

Hambourg, 54, 125, 134  
Hanolet Léon, inspecteur d'Etat, 127, 148  
Hanu Auguste, agent réceptionnaire, 47  
Hary Victor, 149  
Haussonville, comte d', 109, 112  
Haut-Congo, 7, 14, 52  
Hecq, officier, 28, 127, 128  
Hellebaut, ministre de la guerre, 144  
Helleputte, député, 126  
Herreman, officier allemand, 28  
Holt, nom de plusieurs firmes britanniques, 125  
Huguet, capitaine français, 24, 25, 26, 118, 119, 120  
Humboldt Alexandre de, géographe, 106

Iema-Lianga, mission, 48  
"Illustrirte Zeitung", 141  
Ilomba, village, 77, 97  
"Indépendance belge (1')", journal, 136  
Indes, 147  
Indien, océan, 134, 137, 139  
Indochine, 145  
Ingleza, village de l'enclave de Cabinda, 60, 62, 63, 69, 77, 85  
Institut cartographique militaire, 6  
Institut colonial d'Anvers, 1  
Institut universitaire des territoires d'Outre-Mer, 1  
Irumu, localité, 134, 135  
Italie, 133

Jacques, chef de poste, 48, 49, 50  
Jamet, fonctionnaire français, 24, 25, 26, 119, 121, 123  
Janssen Camille, administrateur général du département des Finances de l'E.I.C.,  
148  
Jeune Barreau, 137, 139, 140  
Jorez, contrôleur des impôts, 80, 81  
"Journal de Bruxelles", 115, 136, 140  
"Journal de Liège", 140  
Juhlin-Dannfelt, 23, 117  
Jumet, 138

Kabambaré, localité, 126  
Kaïka-Kongo, pilier géodésique, 96  
Kakongo, région, 65, 103, 105  
Kalembe-Lembé, localité, 126

- Kanzi, poste, 39  
Kaonga, village, 23, 24, 25, 116, 117, 119, 121, 122  
Kaounga, probablement Kaonga, 123  
Kasaï, région, 41  
Kasongo, localité, 126  
Katalla, localité, 39  
Kern, région, 146  
Kervyn Edouard, directeur au département des Affaires étrangères de l'E.I.C.,  
    puis au ministère des Colonies, 27, 36  
Kiama, pic, 25, 26, 27, 119  
Kilo, mines, 134, 147  
Kiloumbou, 123  
Kimbulu, village, 23, 24, 121  
Kinshasa, 142, 143  
Kisenyi, poste allemand, 29  
Kivu, lac, 28, 29, 128, 134, 136  
Klob, commandant français, 6  
Konde, village, 73  
Kongo, voir Congo, village  
"Königlich Berlinische Zeitung", 144  
Krekels, officier, 17  
Kumbi, rivière, 94, 109  
Kwango, région, 12, 13, 14, 15, 24, 59, 87, 93, 115  
Kwango, rivière, 9, 16, 18, 57, 73, 75, 76, 82, 86, 91, 92, 97, 115, 117  
Kwilu, rivière, 23, 24, 25, 26, 27, 116, 117, 119, 122, 123  
  
Laeken, 142  
Lambert Mme, 124  
Lamport, homme d'affaires britannique, 125  
Lândana, localité, 47  
Las Casas, 109, 112  
Laude Norbert, lieutenant colonel, 1, 32  
Lebrun, secrétaire du cercle africain, 124  
Lecomte, 137  
Lekeu Joseph, officier, 11, 94, 96, 99  
Lemaire Charles, officier, 141, 144  
Lemaître, membre d'une expédition française, 72  
Le Marinel Paul, inspecteur d'Etat, 127  
Lemba, poste, 40, 46, 47, 49, 51, 95  
Lemba, rivière, 40, 42  
Lemoeno, plaine, 100  
Léopold II, 13, 17, 18, 21, 24, 28, 30, 31, 45, 70, 72, 83, 88, 92, 93, 97, 110,  
    116, 124, 133, 135, 148

Léopoldville, 43, 77, 80, 86, 106  
"Léopoldville", bateau, 50  
Libbrecht, major, 5  
Libounzi, voir Libunzi  
"Libre Belgique (1a)", 145  
Libreville, 121  
Libunzi ou Libounzi, marais, 73, 87, 92  
Liebrechts Charles, secrétaire général du département de l'Intérieur de l'E.I.C.,  
6, 12, 29, 69, 79, 85, 137  
Lippens M., gouverneur général, 143  
Lisbonne, 6, 16, 76, 79, 81  
Liverpool, 125  
Loango, région, 48  
Loango, rivière, 8, 49, 93  
Loangos, peuple, 40  
Lombard R., fonctionnaire au département de l'Intérieur, 72  
Londres, 125  
Lorand, député, 127  
Luali ou Lualli, localité, 50  
Luali ou Lualli, rivière, 65, 114  
Lualli, voir Luali  
Lubuzi, rivière, 61, 67, 95, 101, 103  
Lucerne, 125, 133  
Ludima, rivière, 25, 119  
Luibi, rivière, 80, 81, 82, 97, 101  
Lukula, rivière, 52, 53, 54, 65, 95, 96, 99, 103, 108, 114  
Lukungu, rivière, 101, 103  
Lulofe, rivière, 73, 84, 87, 92, 98, 102  
Lumanha, rivière, 92  
Lumbo, rivière, 73  
Lunga, rivière, 64, 73, 84, 90, 100  
Lunga, village, 10, 14, 18, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 65, 66, 70, 72, 73, 74,  
75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 90, 92, 94, 97, 100, 101, 103, 107,  
112  
Luwel M., 28  
  
Madagascar, 145  
Mahagi, poste, 134, 136  
Maïombe, 123  
Makoua (haute Likouala-Mossaka), 123  
Malongo ou Mallongo, village et mare, 73, 90, 92, 100  
Mallongo, voir Malongo  
Mampiri, 123

Maniéma, région, 126, 134  
Manyanga, poste, 23, 24, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123  
Marchal, chevalier, général, 5  
Marcq R., 137  
"Margraaf", bateau allemand, 134, 135  
Martin Mme Hubert, 125, 126  
Masangi, voir Massangi  
Massangi ou Masangi, localité, 118, 120  
Massart J., professeur de botanique à l'U.L.B., 67  
Matadi, 6, 19, 39, 42, 44, 46, 50, 77, 96, 115, 135  
"Matin (le)", journal, 139  
Mayombe ou Mayumbe, 6, 7, 11, 39, 46, 65, 93, 98, 103, 119, 149  
Mayoyo, rivière, 92  
Mayumbe, voir Mayombe  
Mello A., de, officier portugais, 11, 94  
Mennicken P., sous-intendant, 47  
Mercier Edgard, officier, 29  
Merlet E., fonctionnaire français, 24, 25, 117, 118, 120, 121  
Mexique, 112  
Mia, rivière, 18  
Michel François, 19, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 117, 119, 121, 123, 136  
Milan, 133  
Moanda, rivière, 109  
Moanda, village, 82  
Mombasa, localité, 134  
Moraes y Castro Joaquin, de, officier portugais, 18  
Morel E.D., 125  
Morisseaux Charles, ingénieur, 147  
Mossengenene, 123  
Moulaert Georges, officier, 23, 24, 118, 121  
Mountaka ou Muntaka, rivière, 25, 119, 123  
"Mouvement géographique", revue, 147  
Mpozo, rivière, 18  
Muntaka, voir Mountaka  
Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, 1  
Mutandí, rivière, 119  
Mutualité ou Mutuelle congolaise, 32, 144  
  
Namur, 31  
Nairobi, 134  
Naples, 125, 134, 135  
Niadi ou Niari, rivière, 23, 24, 25, 26, 27, 116, 117, 119, 122, 123  
Niari, voir Niadi

Nicol J., journaliste, 115  
Niembo, localit , 126  
Niger, fleuve, 131  
Nime-Tchiama, voir Nimetshiama  
Nimetshiama ou Nime-Tchiama, plateau, 73, 94, 102  
Nisco, pr sident du tribunal d'appel de Boma, 115, 134  
Noki, r sidence, 9, 10, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 21, 57, 60, 68, 71, 73, 75, 76,  
82, 85, 86, 92, 97, 103, 115, 117  
Nun s J.F., officier portugais, 10, 11, 15, 17, 18, 53, 54, 62, 69, 77, 83, 86,  
87, 90, 92, 94, 97, 99, 100  
Nu voor later, soci t , 138, 140  
N'Zob , voir Zob   
  
Oliveira, d', 47, 51  
Olsen F.V., officier, 135  
Orts P., 27  
Ostende, 136, 138, 140, 144  
  
Palabala, localit , 19  
Paris, 25, 27, 118  
Paternoster Fernand, officier, 17  
"Patriote (1e)", revue, 144  
Pays-Bas, 59, 61  
"Petit Bleu (1e)", journal, 39, 126, 136, 139, 140, 144  
Pierret, chef de poste, 45, 46, 47, 49  
Ponzo, localit , 47, 51  
Popokabaka, localit , 15  
Port-Florence, localit , 134  
Portig, v rificateur, 46  
Porto, 76, 79  
Port-Saïd, 134, 135  
Portugal, 9, 10, 11, 15, 16, 18, 59, 62, 67, 71, 74, 83, 84, 85, 86, 90, 93, 148  
Pottier de Lima, officier portugais, 11, 15, 90, 94, 96, 99, 103  
"Prince Baudouin", bateau, 39  
  
Queenstown, 118  
Quillou, voir Kwilu  
  
R publique fran aise, 23, 26, 116, 117  
"Revue britannique", 147  
"Revue des deux mondes", 147  
"Revue nationale", 140  
Rome, 133

Rouge, mer, 134, 135  
Rouvier Charles, officier français, 23, 117  
Ruanda, 145  
Rutchuru, poste, 134  
Ruzizi, rivière, 28, 128  
Ruzizi-Kivu, territoire, 28, 29, 127, 128, 130  
  
Sacré L., 138  
Salalé, village, 94  
San Antonio, localité, 81  
Scheda V., fonctionnaire, 135  
Seïa, voir Seya  
Sénégal, 148  
Seya, Seïa ou Ceya, lieu-dit et borne, 97, 100  
Shibuandi ou Chibuandi, camp et pilier géodésique, 97  
Shiloango ou Chiloango, fleuve, 25, 26, 27, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 121  
Shimbanza, Chimbanza ou Tshimbanza, localité, 47, 49, 50  
Shimbanzé, Tchimbanzé ou Chimbanzé, localité, 48, 49  
Shimbété, Chimbété ou Tshimbété, poste, 49  
Shinkakasa, fort, 14, 108, 114, 115  
Shipanga ou Chipanga, village, 61, 72, 81  
Sillye Albert, officier, 14  
Siret, officier, 11, 15, 17, 83, 87, 91, 94, 95, 96, 97  
"Sketch (the)", revue, 141  
Société d'études coloniales d'Ostende, 144  
Société de géographie de Bruxelles, 137  
Société des pétroles, 142  
Société royale de géographie d'Anvers, 32  
"Soir (le)", journal, 136  
Solon Alexandre, 7, 11, 41, 42, 45, 61, 94, 146  
Soudan, 131  
Southampton, 136  
Soyer-Poskin Mme, 1  
Stamane Alphonse, officier, 29  
Stanleyfalls, 135  
"Stanleyville", bateau, 20  
Suez, 134  
Sulu, borne, 100  
"Sybil", bateau, 134  
  
Talavangi, localité, 55, 56, 97, 100, 101  
Tandu-Gondo, camp, 96  
Tandu-Seka, lieu-dit, 96

Tandu-Talavangi, localit , 55, 56  
Tanganika, 14, 134  
Tchikaya, travailleur, 55, 56  
Tchikokolo, village, 49  
Tchimbanz , voir Shimbanz   
Tchoa ou T'Choa, voir Tshoa  
Temvo, poste, 46  
Tervueren, voir Tervuren  
Tervuren ou Tervueren, Mus e de, Mus e du Congo, Mus e royal de l'Afrique  
centrale, exposition de, 1, 12, 45  
Thys Albert, 148  
Tibbaut, 55  
Tilman Henri, 11, 15, 54, 61, 67, 69, 87, 91, 92, 94, 95, 96, 97, 101, 102, 103,  
104, 107, 146  
Tombeur Charles, officier, 126  
Tondekwell  ou Tondequell , village, 95  
Tondequell , voir Tondekwell   
Tovar, comte de, ministre du Portugal   Bruxelles, 15, 18, 19, 20, 86  
Trappistes, 114  
Trentel ou Trentels, 142  
Trentels, voir Trentel  
Tshikař ou Chikař, poste, 42, 43, 91, 101  
Tshimbanza, voir Shimbanza  
Tshimb t , voir Shimb t   
Tshoa, T'Shoa, T'Choa, Tchoa ou Choa, poste, 40, 41, 42, 43, 81, 101  
Tumba, localit , 6, 15, 39, 96  
Tumba-Mani, voir Tumba-Many  
Tumba-Many ou Tumba-Mani, poste, 15, 16, 21  
Twickenham, 112  
  
Uccle, 137, 144  
Union des femmes coloniales, 1, 138, 139  
Universit  coloniale d'Anvers, 32, 138  
Universit  libre de Bruxelles, 41, 126  
Urbain F., hydrographe, 143  
Uvira, 29, 30, 134, 136  
  
Valcke Mme, 138  
Van Damme M., secr taire g n ral, 55, 56, 58, 69, 70, 81, 82  
Van Den Kerkhove, 41  
Vanden Plas Joseph, chef de zone, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 83  
Van der Most, consul des Pays-Bas, 59, 61  
Vandervelde Emile, 126

Van Deuren, colonel, 143  
Van Dorpe J., directeur de la Marine, 39  
Van Eetvelde Edmond, secrétaire d'Etat de l'E.I.C., 15, 45, 147, 148  
Van Sprange, poseur de lignes télégraphiques, 60, 62, 63, 64  
Van Zuylen Pierre, 26  
Venise, 133  
Venzo, rivière, 73, 84, 87, 90, 92  
Vervloet G., officier, 135  
"Vétérans coloniaux (les)", revue, 145  
Viega Gago Continho Carlos, officier portugais, 17, 18  
Vilvorde, 145  
Virelles, journaliste, 139  
Voermann, 125  
"Vossischen Zeitung", 141  
  
Wahis, général, 12, 14, 29, 30, 50, 126, 127, 147  
Waleffe F., procureur, 83  
Wall, 143  
"Wall", bateau, 57  
Wangermée Emile, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 40, 41, 46, 47, 50, 55,  
57, 59, 60, 66, 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 86,  
92, 93, 114, 127  
Wauters A.J., géographe, 23, 121, 147  
"Welt Spiegel(der)", revue, 141  
West African Mail, 125  
Whitby J.E., journaliste, 141  
Willemoës d'Obry, officier, 23, 24, 121  
Willemsens Louis, 11, 15, 56, 69, 70, 80, 91, 92, 94, 96, 97, 104  
Willemsens, père du précédent, 72, 75  
Williame, commis, 7, 41, 42, 46  
"Woche (die)", revue, 141  
  
Yema, village et pilier géodésique, 90, 94, 98, 100, 103  
  
Zaïre, 125  
Zambi, poste, 39, 40, 42, 43, 51  
Zanzala, village, 122  
Zanzibar, 134  
Zenzé, rivière, 95, 99, 103  
Zila-Zambi, localité, 95, 96, 99  
Zobé ou N'Zobé, poste, 45, 46, 47